
L'apparition et l'évolution de la profession d'interprète de conférence à travers le XXe siècle : les profils des premiers interprètes de conférence en Belgique (1900- 1965)

Auteur : Janssen, David

Promoteur(s) : Willson, Patricia

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en interprétation, à finalité spécialisée en interprétation de conférence

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/16563>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

**Faculté de Philosophie et Lettres
Département de Langues, Lettres et Traductologie
Filière traduction et interprétation**



**L'apparition et l'évolution de la profession d'interprète
de conférence à travers le XX^e siècle : les profils des
premiers interprètes de conférence en Belgique (1900-
1965)**

Travail de fin d'études présenté par David Janssen en vue de l'obtention du
grade académique de Master en interprétation, à finalité spécialisée en
interprétation de conférence

Année académique 2021-2022

Promotrice : Patricia Willson

Co-promotrice : Julie Dury

Lectrice : Maria Estalayo

Remerciements

Je tiens à remercier ma promotrice, M^{me} Willson, et ma co-promotrice, M^{me} Julie Dury pour leurs conseils avisés et la pertinence de leurs observations.

Je remercie également mes parents, Claude Janssen et Eugénie Sebwanza, pour leur indéfectible soutien pendant ces années de pandémie. Ils m'ont accordé leur pleine confiance et n'ont pas douté un seul instant de mes capacités et furent un vrai pilier lors de mes recherches, lors de la rédaction de ce travail de fin d'études et plus généralement lors de mes années universitaires. Ils ont toujours mis tout en œuvre pour assurer ma réussite et j'en suis très reconnaissant.

Je tiens également à remercier chaleureusement Lisa Di Marzio, Ruben Bogaerts, Lara Nissen, Margaux Zandona et Juliette Antonucci sans qui la réalisation de ce travail de fin d'études aurait été fortement compromise. Vos relectures, conseils, connaissances techniques et bienveillance m'ont été précieuses.

Mes remerciements vont également à M^{me} Agnès Feltkamp, ancienne présidente de la **CBTI**, qui m'a mis sur la piste des archives de la CBTI et à mes professeurs de l'université de Liège tout au long de ces cinq dernières années, pour la qualité de leur enseignement.

Table des matières

Introduction	6
I. État de l'art	8
II. Méthodologie	12
III. Terminologie	18
A. Interprète parlementaire.....	18
B. Interprétation de conférence.....	19
C. Interprétation consécutive.....	19
D. Interprétation simultanée.....	20
E. Interprétation téléphonique.....	21
F. Traduction orale (des débats).....	21
G. Interprétation de liaison.....	22
H. Interprétation biactive ou retour.....	22
I. Chuchotage.....	22
IV. Les débuts de l'interprétation de conférence moderne	23
A. L'ère des grands consécutivistes (1919-1945).....	23
B. Les débuts de l'interprétation en Belgique.....	25
1) Les drogmans et interprètes.....	25
2) Les premières années de l'interprétation de conférence en Belgique.....	27
C. La naissance de l'interprétation simultanée (1926).....	29
D. L'interprétation simultanée aux procès de Nuremberg et ses conséquences en Belgique.....	38
V. La Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues	41
A. Analyse des données.....	46
1) Les titres académiques.....	46
2) Les langues de travail.....	48
3) Les domaines de spécialisation des interprètes.....	50
4) La faible représentation des femmes parmi les interprètes de conférence en Belgique jusqu'en 1965.....	51
5) L'âge où les interprètes adhérents à la CBTIP commençaient à exercer comme interprètes de conférence.....	53
6) La présence des interprètes de conférence parmi les membres de la CBTIP.....	54
B. Analyse du profil de certains interprètes adhérents à la CBTIP (1955-1965).....	55
1) François-Servais Van Eesbeeck.....	55
2) Jan Lodewijk Verhasselt.....	56
3) Hubert Engelmann.....	56
4) Les interprètes autodidactes.....	57
5) A.R.E De Backer.....	58
6) Octave Burstin.....	58
VI. L'enseignement de l'interprétation	61
A. L'enseignement de l'interprétation suivi par les membres de la CBTIP à l'étranger.....	61
1) L'École d'interprètes de l'université de Genève.....	61
2) Institut des Hautes Études d'Interprétariat (Sorbonne).....	63
B. Les débuts l'enseignement de l'interprétation en Belgique.....	65
1) Institut Marie Haps.....	66
2) L'École supérieure de traducteurs et interprètes (ISTI).....	68
3) L'École supérieure de traducteurs et d'interprètes (Anvers).....	69
4) Institut Warocqué – École d'interprètes internationaux.....	69
5) L'École d'interprètes de la Ville de Bruxelles à l'Athénée Robert Catteau.....	70
C. La perception des écoles d'interprétation belges dans le milieu professionnel entre 1955 et 1965.....	71
D. Le problème de la reconnaissance du diplôme de licencié-interprète comme diplôme universitaire.....	74
VII. Les réalités de la profession d'interprète de conférence	77
A. La nature des réunions auxquelles officiaient les interprètes de la CBTIP (à l'exception des débats parlementaires).....	77

VIII. L'Exposition universelle et internationale de Bruxelles de 1958.....	80
<i>Conclusion</i>.....	84
<i>Bibliographie</i>	87
<i>Annexes</i>.....	96
Annexe 1 : Annexe au Moniteur belge du 14 mai 1955 (Fonds CBTIP).....	96
Annexe 2 : Illustration de l'arrivée de l'interprétation simultanée au Parlement dans le quotidien l'Avenir du Luxembourg « Innovation parlementaire » du 26 juin 1936 (KBR).....	97
Annexe 3 : formulaire d'adhésion de principe à la CBTIP de 1955 (Fonds CBTIP)	98
Annexe 3 : formulaire d'adhérent à la CBTIP à partir de 1957 (Fonds CBTIP)	99
Annexe 4 : règlement d'ordre intérieur CBTIP de 1955 (Fonds CBTIP).....	100

Introduction

L'interprétation est une activité qui a toujours existé sous l'une ou l'autre forme à travers les âges. Les premiers éléments attestant de l'existence de cette activité sont des hiéroglyphes égyptiens du troisième millénaire avant J.-C (De Sutter, Delaere, 2019, p. 355). Peu pourtant se sont attelés à son étude dans une perspective historique car elle présente un paradoxe intrinsèque : les interprètes jouent depuis toujours un rôle capital dans les relations entre les peuples mais ne laissent derrière eux ni traces, ni héritage, au contraire de leurs homologues traducteurs (Delisle, 2012, p. 247). Longtemps, elle fut assimilée à la diplomatie, ou, si cette dernière avait failli, aux conflits entre les peuples. Il existe cependant des pays comme la Belgique où cette discipline s'est développée non pas pour faciliter les relations avec les nations étrangères, mais plutôt pour aider à la compréhension mutuelle au sein d'une nation où trois langues officielles coexistent. Retracer l'histoire de l'interprétation et des interprètes en Belgique, c'est en quelque sorte raconter la fin de la domination du français et l'avènement du néerlandais standardisé, avec comme fil rouge les revendications linguistiques et politiques des différentes communautés.

L'histoire de l'interprétation de conférence et la question des différents profils d'interprètes sont des sujets qui ont pour la première fois éveillé ma curiosité lors du cours d'histoire contemporaine de la première année du bachelier en traduction à l'université de Liège dispensé par M^{me} Julie Dury. Nous avons reçu la tâche d'analyser un extrait de l'ouvrage *De Paris à Nuremberg : Naissance de l'interprétation de conférence* de Baigorri-Jalón (2014). La description que fait Baigorri-Jalón de la naissance du métier d'interprète de conférence et la biographie qu'il dresse des premiers interprètes de conférence n'ont depuis lors pas cessé de susciter mon intérêt car là s'entrecroisent deux domaines qui me sont chers : l'interprétation et l'histoire. Lorsque le moment est venu de choisir une question de recherche de travail de fin d'études, c'est tout naturellement que j'ai choisi d'aborder une thématique similaire à la sienne. L'idée de se concentrer uniquement sur la Belgique s'est rapidement imposée car les débuts de la profession et ses « pionniers » n'ont, à l'heure actuelle, pas véritablement fait l'objet de travaux de recherche.

Ma maîtrise du néerlandais m'a tout naturellement poussé dans cette voie, étant donné que l'interprétation est d'abord née en Belgique du besoin de compréhension entre les communautés linguistiques nationales, avant de se développer pour répondre aux besoins des institutions internationales qui se sont installées après-guerre dans sa capitale. Il m'a fallu dans un second temps définir un cadre temporel et historique afin de délimiter le champ de mes recherches. L'année 1898 s'est rapidement imposée comme point de départ car c'est à cette date qu'a été promulguée la loi Coremans-De Vriendt. Cette dernière instaure la reconnaissance du néerlandais comme langue officielle dans le royaume, à pied d'égalité avec le français. Le choix d'une date « point d'arrivée » de mes recherches n'a pas été des plus simples. C'est finalement 1965 qui s'est imposé car c'est cette année-là qu'a été publié au Moniteur belge l'arrêté royal réglementant la délivrance du diplôme de licencié-interprète dans l'enseignement technique supérieur du troisième degré. On peut dès lors considérer que cette reconnaissance du titre académique d'interprète marque les débuts de la profession telle qu'on la connaît aujourd'hui en Belgique, où elle est majoritairement exercée par des professionnels détenant le diplôme d'interprète.

Ce travail de fin d'études se centre dès lors sur l'apparition et l'évolution de la profession d'interprète entre 1898 et 1965 en Belgique ainsi que sur les profils des premiers interprètes de conférence. Au moyen d'archives, j'ai donc cherché à mettre en évidence les premières traces d'interprétation dans le royaume et à recenser les avancées technologiques et législatives ayant trait à la profession. J'ai d'abord tenté de reconstituer les débuts de l'interprétation de conférence moderne en Belgique, plus particulièrement la transition d'une activité liée intrinsèquement à la diplomatie vers une activité liée aux débats parlementaires et aux conférences, colloques et congrès. J'ai également cherché à identifier les « pionniers » dans le domaine sur le modèle de Baigorri-Jalón et à analyser leurs profils grâce aux archives de la Chambre belge des traducteurs et interprètes. J'ai choisi de me concentrer sur certains et d'en rédiger la courte biographie. Je me suis aussi intéressé à l'implémentation de l'interprétation simultanée lors des procès des criminels de guerre nazis en Belgique. Je consacre également un chapitre de ce mémoire à l'enseignement de l'interprétation en Belgique et à l'étranger ainsi qu'à l'interprétation à l'Exposition universelle de 1958.

I. État de l'art

La rédaction d'un mémoire exige d'abord de consulter une série d'ouvrages de référence. Je me suis en premier lieu intéressé à des ouvrages portant sur l'étude de l'interprétation avant de m'intéresser ensuite à l'histoire de l'interprétation de conférence en Belgique. *Introducing Interpreting Studies* (2004) de Franz Pöchhacker, professeur d'interprétation à l'université de Vienne est le livre qui me fit office de base théorique lors de mes recherches.

Comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer dans mon introduction, c'est *De Paris à Nuremberg : Naissance de l'interprétation de conférence* de Baigorri-Jalón (2014) qui a inspiré mon travail de fin d'études. Cet ouvrage est sans conteste l'ouvrage de référence si l'on s'intéresse à l'histoire de l'interprétation de conférence. Jesús Baigorri-Jalón, lui-même interprète de conférence, est l'un des seuls qui ait effectué des recherches d'une telle ampleur dans les archives de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail afin de reconstruire non seulement les débuts de l'interprétation de conférence mais aussi de broser le portrait, la biographie des interprètes « de la première heure ». Le travail de dépouillement et l'analyse des archives entrepris par Jesús Baigorri-Jalón est très conséquent.

Francesca Gaiba dans son ouvrage sur l'interprétation au Procès de Nuremberg intitulé *The Origins of Simultaneous Interpretation: The Nuremberg Trial* (1998) consacre un chapitre sur l'invention de l'interprétation simultanée qui constitua lors de la rédaction de ce travail de fin d'études, une source des plus intéressantes. L'article *De l'identité des interprètes au cours des siècles* (1996) de Henri Van Hoof, un traducteur qui fut le président de la CBTIP au moment de sa fondation en 1955 et plus tard son secrétaire général, constitue une source d'un grand intérêt. Henri Van Hoof fut en effet le contemporain de certains des interprètes « pionniers » qu'il cite dans cet article et il est lui-même un témoin des débuts de la profession.

L'ouvrage *Translators through History* de Jean Delisle et Judith Woodsworth (2012) m'a également permis d'étoffer mes connaissances au sujet des interprètes à travers l'histoire. Ils y consacrent un chapitre complet à l'histoire de l'interprétation et adoptent, à la différence de Jesús Baigorri-Jalón, une approche moins ciblée dans le temps de l'histoire de l'interprétation. Ils en font en effet l'historique depuis l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui, démarche qui permet une compréhension plus globale de l'activité.

Au cours de mes recherches, une idée m'est rapidement apparue comme évidente : afin de retracer l'histoire de l'interprétation de conférence il fallait dès lors s'intéresser aux premiers ouvrages parus à ce sujet. L'interprétation de conférence telle que nous la connaissons actuellement, c'est-à-dire comme profession reconnue et officialisée, est relativement jeune et on peut avancer qu'elle n'est véritablement née qu'à la fin de la Première Guerre mondiale (Keiser, 2004, P. 1).

Il faudra pourtant attendre quelques dizaines d'années avant que des universitaires ne s'y intéressent et en fassent pleinement un sujet d'étude. Un des pionniers dans le domaine fut l'Espagnol Jésus Sanz qui mena en 1930 la première étude sur la profession d'interprète de conférence, que l'on qualifiait alors encore d'interprétation « parlementaire ». Sa démarche a été d'interroger une vingtaine d'interprètes professionnels dont certains étaient rattachés à la Société des Nations et au Bureau international du travail, le secrétariat permanent de l'Organisation internationale du travail (OIT), à propos de leur parcours, de l'aspect technique du métier et des aptitudes et connaissances nécessaires qu'exigeait l'interprétation « parlementaire » à l'époque. Jésus Sanz a ensuite publié les résultats de son enquête dans un article *Le travail et les aptitudes des interprètes parlementaires* (1930).

Antoine Velleman, un des pionniers de l'interprétation de conférence et de l'enseignement de l'interprétation, a publié en 1943, un article intitulé *L'École d'interprètes de l'Université de Genève* qui me fut d'une grande aide. Il décrit en effet le fonctionnement de l'École d'interprètes de l'université de Genève, école qu'il avait lui-même fondée en 1941 et qui sera la première véritable école d'interprétation moderne. Plusieurs adhérents à la Chambre belge des Traducteurs et Interprètes y avaient étudié et un passage de ce travail y sera consacré.

The Interpreter's Handbook – How to Become a Conference Interpreter de Jean Herbet de l'université de Genève, paru en 1952, est un autre ouvrage fondateur pour la profession. L'auteur est lui-même interprète de conférence pendant plus de soixante ans et a une carrière qui s'inscrit en filigrane des débuts du métier. Il fut en effet interprète lors des conférences fondatrices de la Société des Nations en 1919 et ainsi que lors de celles qui virent naître les Nations unies en 1945. Il dirigea d'ailleurs les services d'interprétation de cette dernière. Ce célèbre guide, destiné d'abord à ses étudiants de l'université de Genève, est devenu au fil du temps un ouvrage de référence pour la profession à l'échelle mondiale. (Baigorri-Jalón, *Routledge Encyclopedia of Interpreting Studies* 2015, P. 183).

Jean Herbert y aborde de nombreux aspects de la discipline, tels que les prérequis nécessaires, les intervenants non-locuteurs natifs, les régionalismes ou encore les erreurs commises par les intervenants. Il y est surtout question d'interprétation consécutive, technique dont il se fera longtemps le plus fervent défenseur au sein des institutions internationales et face à l'adoption généralisée de la simultanée après la Deuxième Guerre mondiale. Il a également publié deux mois avant sa mort un article intitulé *How conference interpretation grew* (1978) qui est un document d'un grand intérêt. Il décrit en effet les débuts de l'interprétation de conférence de façon presque autobiographique car il y relate le début de sa carrière, laquelle coïncide parfaitement avec l'arrivée de l'interprétation consécutive à la conférence de la Paix.

Un autre interprète, Cyrille Borowski rédigea en 1956 un autre ouvrage de référence en la matière, *La traduction dans le monde moderne*, sous le nom de plume d'Edmond Cary. Il y consacre un chapitre entier sur le métier d'interprète de conférence et est l'un des premiers à retracer l'histoire du métier depuis le début du XXe siècle jusqu'aux années cinquante. Ces ouvrages m'ont permis de comprendre ce que l'on entendait par interprétation de conférence par le passé, plus particulièrement le passage de l'interprète de conférence « star » restituant les discours devant des assemblées grâce à la technique de la consécutive au rôle plus discret de l'interprète de conférence en cabine restituant les paroles des orateurs depuis sa cabine vitrée grâce à la technique de la simultanée.

La rédaction d'un travail de fin d'études centré sur la Belgique demande de réunir toute une série de sources afin de déterminer quels étaient les débuts de l'interprétation de conférence en Belgique et plus largement quelles ont été les forces derrière l'introduction de celle-ci dans nos institutions. J'ai entamé ces recherches par *Les affaires étrangères au service de l'Etat belge : De 1830 à nos jours* de Rik Coolsaet, Claude Roosens et Vincent Dujardin (2014) qui m'avait été recommandé par Mme Dury. Cet ouvrage revient entre-autres sur les liens entre la diplomatie belge et l'interprétation et sur l'une des premières reconnaissances officielles de la profession en Belgique, l'Arrêté royal du 8 mars 1921 portant sur l'instauration du « Corps des chanceliers, des drogmans et des interprètes ». Ses auteurs se penchent également sur les questions linguistiques et les revendications du mouvement flamand, auxquelles l'administration et les hommes politiques belges, devront accéder en dépit de leur convictions résolument anti-néerlandophones.

La lecture de l'ouvrage *L'histoire du Sénat de Belgique de 1831 à 1995* de Véronique Laureys, Mark Van Den Wijngaert et Luc Francois (2017) m'a quant à elle été conseillée par la section « archivage et historiographie » du Sénat de Belgique et m'a éclairé quant au passage progressif d'une assemblée francophone dans son fonctionnement à une assemblée où les deux langues nationales étaient sur un pied d'égalité. C'est également dans cet ouvrage que j'ai pu retrouver la trace des débuts de l'interprétation simultanée en Belgique grâce au système Filene-Finlay, mis en place au Parlement en juin 1936. J'ai pu en apprendre davantage sur ce sujet grâce à au chapitre "*De interne werking van de Kamer van volksvertegenwoordigers (werktitel)*" de Marc Van Der Hulst et Stefaan Van der Jeught dans l'ouvrage *De geschiedenis van de Kamer van volksvertegenwoordigers, Kamer van volksvertegenwoordigers 1930-2002* de Els Witte et Emmanuel Gerard (2003).

Le Palais de la Nation II (2012), rédigé par l'actuel directeur général des services de la Questure de la Chambre, Éric Morreel, m'a également été particulièrement utile car ce dernier consacre un chapitre entier à décrire l'introduction de l'interprétation simultanée au Parlement. Je considère toutefois que c'est l'excellent *Tolken in het Belgische Parlement* (1999) de l'ancien directeur-adjoint des services d'interprétation du Sénat, Karel Rampelberg qui, m'a le plus éclairé au cours de la rédaction de ce travail de fin d'études. Karel Rampelberg ne se contente pas de seulement décrire la naissance de ce qu'on nommait alors le « service de traduction orale ». Il est parvenu, grâce aux archives de la Chambre et du Sénat, ainsi qu'à partir d'articles de presse, à rédiger de courtes biographies au sujet des premiers interprètes de conférence au Parlement, démarche qui n'est pas sans rappeler celle mise en place par Baigorri-Jalón dans *De Paris à Nuremberg : Naissance de l'interprétation de conférence* et qui m'a inspiré à faire de même dans un contexte plus large que celui du Parlement. L'article *L'emploi des langues dans les Chambres législatives en Belgique* de Philippe Doms (1965) fut pour moi une source complémentaire à l'article *Tolken in het Belgische Parlement* (Rampelberg, 1999) et au livre *Le Palais de la Nation II* (Morreel, 2012) lorsque j'ai cherché à reconstituer les débuts de l'interprétation au Parlement belge.

II. Méthodologie

Le champ de mes recherches désormais défini, il m'a fallu alors partir à la recherche d'archives en lien avec l'interprétation de conférence en Belgique. Sous l'impulsion de M^{mes} Dury et Wilson, je me suis alors tourné vers la Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI/BKVT) afin d'accéder à leurs archives. C'est d'ailleurs la démarche suggérée par Jesús Baigorri-Jalón dans *Perspectives on the History of Interpretation: Research Proposals* dans l'ouvrage *Charting the Future of Translation History* (Georges L. Bastin, Paul F. Bandia, pp. 101-110). L'une des propositions de recherche avancée par Jesús Baigorri-Jalón est d'étudier l'histoire de l'interprétation dans un pays en particulier, dans mon cas la Belgique et d'employer comme sources « Chronicles, official archives, private archives (of national associations, interpreters, for example), professional associations' bulletins, the media, interpreters themselves (memoirs, personal interviews) » (Baigorri-Jalón, 2006, p. 106). J'ai donc suivi ses recommandations je me suis mis à la recherches archives officielles d'archives d'associations professionnelles, en l'occurrence celles de la Chambre belge des traducteurs et interprètes, ainsi que des articles de presse d'époque.

La pandémie que nous connaissons actuellement n'a pas facilité les choses et quelques mois ont été nécessaires avant que l'on détermine l'emplacement de ces archives et que je puisse y accéder. Ce fut chose faite au mois de mars 2021, après la réouverture des Archives générales du Royaume, lesquelles avaient été contraintes de fermer leurs portes face à la deuxième vague de coronavirus en Belgique au troisième trimestre 2020. C'est là qu'avaient été progressivement déposées entre 2005 et 2010 les archives par madame Agnès Feltkamp, ancienne présidente de la CBTI. Entamer des recherches dans un fonds d'archives aussi vaste que celui de la Chambre belge des traducteurs et interprètes ne s'improvise pas. C'est pourquoi j'ai d'abord cherché à déterminer un ensemble de critères me permettant d'effectuer un tri préalable dans les documents qu'il renfermait. J'ai donc mis une place une méthodologie pour faciliter mes recherches à travers les milliers de pages d'archives. J'ai en premier lieu cherché à rassembler des documents relatifs à la constitution de la Chambre belge des traducteurs et interprètes qui eut lieu en 1955 afin de déterminer l'importance que revêtait la profession d'interprète lors des premières années d'existence de la CBTI. Il m'a été possible de retrouver l'annexe au Moniteur Belge du 14 mai 1955 mentionnant la constitution de la « Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues à Bruxelles, Avenue du Barbeau 11 ». (cf. annexe 1.)

Un projet de loi datant de la même époque « relatif à l'organisation de la profession du traducteur et interprète », un exemplaire vierge du « Formulaire d'adhésion de principe à Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues à Bruxelles », un document nommé « Buts de l'association » et un autre nommé « Règlement d'ordre intérieur » ont constitué pour moi un point de départ pour reconstituer les débuts de la CBTIP.

Une fois ces éléments réunis, j'ai ensuite décidé de poursuivre l'analyse du fonds d'archives en faisant l'impasse sur tous les documents portant sur la discipline sœur de l'interprétation, la traduction, afin de me concentrer uniquement sur les documents ayant trait à l'interprétation, à l'interprétation de conférence ou aux interprètes. Il m'a aussi fallu choisir une date au-delà de laquelle je n'effectuerais plus de recherches. Mon intuition m'avait porté, et ce dès la genèse de mon travail de fin d'études, à fixer le milieu des années soixante le « point d'arrivée » de mes recherches. Cet avis était partagé par M^{mes} Wilson et Dury et ne fut que renforcé par la découverte de l'Arrêté royal du 15 avril 1965 « réglementant la collation des diplômes de candidat-traducteur, de licencié-traducteur et de licencié-interprète dans l'enseignement technique supérieur du troisième degré » au détour d'un dossier d'archives. Cet arrêté royal peut être considéré comme la reconnaissance officielle du diplôme d'interprète et des débuts de la profession telle que nous la connaissons désormais en Belgique, c'est-à-dire exercée par des interprètes détenant un diplôme universitaire reconnu. C'est donc la raison pour laquelle j'ai pris la décision de concentrer mes recherches entre 1955 et 1965.

L'analyse des fiches d'affiliation à la Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues fut véritablement l'occasion de mettre en place un travail d'analyse méthodique afin de déterminer quels étaient les profils des interprètes de conférence « pionniers ». Ces fiches d'affiliation représentent une mine d'or de renseignements au sujet des interprètes de conférence actifs en Belgique à l'époque. L'affilié nouvellement admis se devait de communiquer des informations assez précises à la Chambre. Outre des informations à portée générales telles que le nom, prénom, lieu de naissance et date de naissance, l'affilié devait communiquer les titres académiques et professionnels dont il était détenteur, son expérience professionnelle exprimée en années dans les catégories suivantes : traducteur juré, traducteur indépendant, traducteur employé, traducteur fonctionnaire, interprète (juré, de conférence ou de liaison), professeur de langues ou correspondancier.

Il devait ensuite compléter un tableau à double entrée reprenant d'une part 21 langues européennes dont l'anglais, le néerlandais mais aussi le letton et d'autre part 36 spécialités telles que le financier & bancaire, l'aéronautique ou encore la médecine & pharmacie. Je n'ai bien évidemment retenu que les fiches d'affiliation des membres se présentant comme interprètes et ayant intégré la Chambre belge des traducteurs entre l'année de sa création, 1955 et 1965. Cela n'était pas une mince affaire, les fiches d'affiliation étaient réunies dans deux dossiers distincts du reste des archives et classées par ordre alphabétique. Il m'est d'ailleurs arrivé d'en retrouver certaines égarées dans d'autres dossiers du fonds. L'ordre alphabétique était la seule forme de classement apparente. Les fiches n'étaient pas organisées dans un ordre chronologique ou sur base de la fonction, les traducteurs, interprètes et philologues étaient réunis dans le même dossier. S'ajoute à cela le fait que les interprètes étaient, et de loin, en minorité par rapport à leurs collègues traducteurs, ce qui revenait à chercher une aiguille dans une botte de foin. Je n'ai toutefois pas procédé au recensement du nombre d'affiliés total entre 1955 et 1965 pour calculer le pourcentage que représentaient les interprètes affiliés par rapport à leurs collègues traducteurs, philologues ou professeurs de langues.

J'ai rapidement compris lorsque j'ai accédé à ces fiches qu'il me fallait mettre un système en place afin de les dépouiller efficacement. Ces fiches n'étaient, de plus, pas du même format en fonction des années. J'ai retrouvé deux modèles différents pour la période 1955-1965 ce qui ne facilitait pas le dépouillement. Entre 1955 et 1957, celui qui cherche à adhérer à la CBTIP doit compléter un « formulaire d'adhésion de principe ». Celui-ci doit cocher sa profession, parmi six possibilités, sur ce formulaire. Il a en réalité le choix entre quatre statuts différents du métier de traducteur (juré, indépendant, appointé, fonctionnaire), interprète ou professeur de langues. A partir de 1957 un autre modèle de formulaire est mis en place, avec quelques changements notables. Tout d'abord la fonction de correspondancier fait son entrée dans la liste des professions à cocher. De plus, l'adjectif « juré » est apposé, entre parenthèses, à côté de la fonction « interprète », ce qui porte à confusion. J'ignore pourquoi la CBTIP n'avait pas fait la distinction entre « interprète juré » et « interprète indépendant », ou encore « interprète fonctionnaire » comme elle l'avait fait pour les traducteurs. Cette mention « juré » est d'ailleurs souvent barrée par l'affilié. C'est à partir de 1967 qu'un nouveau format de formulaire d'affiliation sera introduit, toujours avec « interprète » listé, mais avec cette fois-ci avec la distinction « interprète de conférence » et « interprète de liaison », mais sans la mention « interprète juré ».

Le choix des fiches, et donc des interprètes, que j'allais retenir pour ce mémoire s'est fait en deux étapes. Tout d'abord lors du dépouillement j'ai scanné toutes les fiches d'affiliés où le mot « interprète » apparaissait. J'ai ensuite effectué une sélection ultérieure. J'ai par exemple choisi de ne pas prendre en compte ceux, d'ailleurs souvent des traducteurs jurés, qui exerçaient comme interprète juré ou d'autres qui semblaient avoir coché la profession d'interprète alors qu'ils n'en avaient pas le diplôme, ne l'avait apparemment pas un jour exercée et qui mentionnaient une profession toute autre dans leur fiche.

A partir de là, je me suis attelé à chercher des points communs entre les interprètes affiliés, par exemple au sujet de la détention ou non de titres académiques, au sujet de leur combinaison de langues de travail, de leurs spécialités, de leur sexe ou de l'âge auquel ils se sont lancés comme interprètes de conférence et j'ai cherché des convergences entre les profils des interprètes de conférence en Belgique entre 1955 et 1965 en me basant sur les résultats obtenus par l'analyse du profil des interprètes adhérents de la Chambre.

C'est suite à la consultation du livre *Le Palais de la Nation II* (2012) d'Éric Morreel que l'idée m'est venue de m'intéresser aux archives des journaux nationaux. Ce dernier appuie en effet son récit des débuts de l'interprétation au Parlement sur des articles de presse d'époque. J'ai dès lors décidé de recourir à une approche similaire à la sienne et de m'intéresser à ces archives, lesquelles sont disponibles sur le moteur de recherche en ligne de la Bibliothèque royale de Belgique (BelgicaPress/KBR).

Ma première démarche a été de regarder ce qui avait été écrit dans tous les quotidiens disponibles sur le site internet de BelgicaPress aux mêmes dates de parution que les coupures reprises dans l'ouvrage d'Éric Morreel, en allant parfois regarder les éditions de la veille ou du lendemain avec l'ambition de tomber sur l'un ou l'autre élément omis par ce dernier. Je suis parti du postulat suivant : étant donné que le moteur de recherche en ligne BelgicaPress a été lancé en 2015, soit trois ans après la parution de cet ouvrage et que l'auteur s'en était tenu à quelques journaux généralistes du type *De Standaard* ou *Le Soir* il y avait fort à parier que ses recherches n'avaient pas été exhaustives. J'ai par la suite continué à procéder de cette façon pour chaque date charnière pour l'histoire de l'interprétation en Belgique, c'est-à-dire en consultant l'ensemble des quotidiens archivés parus la veille ou le lendemain d'une date donnée.

J'ai consulté des sources aussi bien néerlandophones que francophones. J'ai accordé en priorité de l'importance aux résultats émanant de la presse de qualité, c'est-à-dire *Le Soir*, *De Standaard* ou *La Libre Belgique*, tout en tenant compte du fait que ces derniers avaient, et ce bien plus qu'aujourd'hui, une ligne éditoriale marquée idéologiquement, démocrate-chrétienne dans le cas de *La Libre Belgique* ou de *De Standaard*, aux accents plus libéraux dans le cas du *Soir*. Je n'ai pas pour autant négligé les autres titres de presses, dont certains ont disparu du paysage journalistique tels que *Le Patriote* ou *De Gentenaar*.

C'est la méthode de recherches par mots-clés sur le site internet BelgicaPress qui m'a permis de faire des découvertes parfois inattendues. J'y ai procédé en commençant d'abord par introduire des mots-clés directement liés au sujet de mon travail tels que : « interprétation de conférence », « interprète de conférence ». J'ai pu faire des trouvailles intéressantes avec ces entrées-ci. J'ai rapidement laissé tomber l'idée d'employer des mots-clés tels que « interprétation » ou « interprète » car on obtenait des milliers de résultats peu probants et je ne disposais pas du temps nécessaire pour les consulter tous. Le simple mot « interprète » me renvoyait presque toujours vers des articles portant sur des personnalités du monde musical. J'ai découvert au cours de mes recherches toute une terminologie autour de l'interprétation aujourd'hui désuète mais qui m'a permis d'entrer des mots-clés très précis dans le moteur de recherche. En voici quelques exemples : « interprétation parlementaire », « interprétation téléphonique », ou encore « traduction orale ». J'ai effectué les mêmes recherches en partant de la traduction néerlandaise de ces mots-clés : « conferentietolk », « simultane vertaling ». Je suis également parti de noms propres comme « Filene-Finlay ». J'ai également entré les noms de certains des membres de la CBTIP/BKVT dans le moteur de recherche afin de retrouver leur trace dans les journaux nationaux. Toutes ces recherches à partir de mots-clés ont été effectuées en délimitant le champ des recherches au cadre temporel dans lequel j'ai inscrit mon TFE, c'est-à-dire de la fin du XIXe siècle au milieu des années soixante.

III. Terminologie

Il m'a paru nécessaire de consacrer un chapitre de ce mémoire à quelques précisions terminologiques car le vocabulaire relatif à l'interprétation a évolué au cours du XX^e siècle au gré des évolutions technologiques et de la professionnalisation du métier. S'ajoutent à cela certains termes propres à certains pays qui méritaient d'être explicités.

A. Interprète parlementaire

Le terme d'interprétation parlementaire est celui employé par l'espagnol Jésus Sanz qui fut le premier universitaire à s'intéresser aux compétences des interprètes de conférence, en l'occurrence ceux de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail, et qui publia l'un des premiers articles scientifiques portant sur la profession (Pöchhacker, 2015, p. 203). Cet article s'intitule : *Le travail et les aptitudes des interprètes parlementaires* (Sanz, 1930). Voici comment l'auteur définissait la profession d'interprète parlementaire :

« [...] l'interprète qui dans le cadre de grandes rencontres internationales – congrès et conférences scientifiques, assemblées politiques etc. – et dans lesquels l'interprète joue un rôle intermédiaire de toute importance. Placé au milieu d'hommes et souvent aussi de femmes de langues et de pays différents, obligé de donner en public une interprétation orale du discours qui vient d'être prononcé [...] »

(Sanz, 1930, p. 303)

On comprend à la lecture de cette description que Jésus Sanz assimile l'interprétation parlementaire à l'interprétation de conférence de type consécutive. Jésus Sanz ne s'intéressa d'ailleurs dans ses recherches qu'à la technique de la consécutive alors que l'interprétation simultanée avait déjà été testée près de 4 ans plus tôt à l'Organisation internationale du travail. J'ai retrouvé plusieurs mentions postérieures du terme lors de mes recherches. D'abord dans l'article *L'École d'interprètes de l'Université de Genève* d'Antoine Velleman où l'auteur, qui est également le fondateur de l'école, explique que l'on peut y obtenir le diplôme « d'interprète parlementaire » (Velleman, 1943, p. 174). Une adhérente à la Chambre belge des traducteurs et interprètes renseignera par exemple sur sa fiche d'affiliation de 1960 être diplômée comme « interprète parlementaire » de l'université de Genève.

D'ailleurs, selon l'article *L'École d'Interprètes de Genève* d'Andrée Francoeur, l'École d'Interprètes délivrait deux diplômes en 1955 : celui de traducteur-interprète et celui « d'interprète parlementaire » (Francoeur, 1955, p. 8).

B. Interprétation de conférence

La définition de ce terme donnée par Edmond Cary en 1954 dans son ouvrage *La traduction dans le monde moderne* est selon moi un bon point de départ pour arriver à une définition qui englobe la conception d'alors et la conception actuelle du mot. Edmond Cary était un interprète de l'Unesco et comptait parmi les pionniers du métier selon Henri Van Hoof (Van Hoof, 1996, p. 17). Il définit l'interprétation de conférence comme « une forme orale et instantanée de traduction » et il ajoute « l'interprète de conférence est tenu à une fidélité scrupuleuse et il doit saisir et rendre la nuance et l'émotion, la personnalité du discours, en un mot. » (Cary, 1954, pp. 146-147). Jusque-là nulle différence majeure avec la description du métier que pourraient faire des interprètes de conférence d'aujourd'hui. Là où sa description trahit son âge c'est lorsqu'il dit de l'interprète qu'« orateur, il doit aussi être acteur » et il surenchérit en avançant que « Qui donc, sinon un acteur est capable de s'identifier totalement avec l'homme qui vient de parler et dont il doit transmettre fidèlement le propos ? ». Cette conception de l'interprète « acteur » ne correspond pas tout à fait à la philosophie qui nous est enseignée actuellement à l'université de Liège. Cette conception plus théâtrale qu'aujourd'hui du métier d'interprète s'explique par la personne même de l'auteur : Edmond Cary était au même titre qu'Antoine Velleman, André Kaminker ou encore Jean Herbert un « consécutiviste »¹. Ce sont eux qui officiaient dans les organisations internationales de l'entre-deux-guerres et qui étaient capables de restituer des discours entiers de tête devant une assemblée en admiration (Van Hoof, 1996, p. 17 ; Keiser, 2004, p. 587).

C. Interprétation consécutive

L'interprétation consécutive moderne est née juste après la Première Guerre mondiale lors de la Conférence de la Paix en 1919. Paul Mantoux, qui officiera dès l'année suivante à la Société des Nations nouvellement créée, est considéré comme le pionnier de l'interprétation consécutive (Cary, 1954, p. 148).

¹ Se dit des interprètes du XX^e siècle qui s'opposèrent à l'arrivée de l'interprétation simultanée qu'ils virent comme une perte de prestige pour la profession.

Voici la définition de John Laver et Ian Mason, auteurs d'un dictionnaire sur l'interprétation : « the provision of an oral translation service in which the original speaker and the interpreter take turns to speak [...] When the turns are long, as typically in public speeches, the interpreter may take notes during the speaker's turn, as an aide-mémoire » (Laver & Mason, 2018, p. 23).

L'interprétation consécutive est donc caractérisée par la prise de notes par l'interprète même si ce n'est pas une généralité. L'interprétation consécutive est au même titre que l'interprétation simultanée l'une des deux techniques formant l'interprétation de conférence. Bien qu'elle ait pu compter sur de nombreux partisans dits « consécutivistes » au sein des institutions internationales, l'interprétation consécutive dut toutefois laisser la primauté à l'interprétation simultanée, qui offre un sérieux gain de temps, vers les années 70, et celle-ci l'a d'ailleurs quasiment entièrement supplantée lors des réunions (Gillies, 2005, p. 3). L'apprentissage de l'interprétation consécutive et de la prise de notes reste malgré tout un passage obligé pour tous ceux qui se destinent à la profession d'interprète de conférence car sa maîtrise est essentielle pour être accrédité auprès d'institutions internationales (Gillies, 2005, p. 4). Elle continue d'être enseignée dans les universités car les professeurs la considèrent comme une bonne préparation à la simultanée (Dam, 2010, p. 77).

D. Interprétation simultanée

Parfois qualifiée d'interprétation téléphonique, d'interprétation en cabine ou de traduction orale simultanée, la simultanée est l'une des deux branches de l'interprétation de conférence (Gillies, 2005, p. 3). Elle est également la plus récente des deux techniques et son invention remonte au milieu des années vingt (Cary, 1954, p. 149)

« Broadly speaking, simultaneous interpreting (SI) is the mode of interpreting in which the interpreter renders the speech as it is being delivered by a speaker into another language with a minimal time lag of a few seconds. When interpreting in simultaneous mode between spoken languages, interpreters generally work in soundproof booths with SI equipment that prevents acoustic overlap between the original speech, listened to via headphones, and its simultaneous interpretation spoken into a microphone. »

(Diriker, 2015b, pp. 382-383)

Comme l'explique Erbu Diriker dans *Routledge Encyclopedia of Interpreting Studies* (2015) l'interprétation simultanée est caractérisée par le faible temps de latence entre les paroles prononcées par l'orateur et la restitution qui est faite par l'interprète dans une autre langue. Au contraire de la technique de la consécutive qui requiert à l'interprète de se munir simplement d'un calepin et d'un stylo-bille, l'interprétation simultanée exige la mobilisation de plus de matériel.

E. Interprétation téléphonique

L'interprétation simultanée grâce au système Finlay-Filene d'IBM est parfois qualifiée dans les documents d'époque d'« interprétation téléphonique ». C'était notamment l'appellation d'usage de ce système au Bureau international du travail (Widlund-Fantini, 2003, p. 66). Dans son ouvrage *The interpreter's handbook*, qui fut fondateur pour la profession (Van Hoof, 1996, p. 17) Jean Herbert, décrit d'ailleurs l'interprétation simultanée comme « simultaneous telephonic interpretation » (Herbet, 1952, p. 13). A l'heure actuelle le terme interprétation téléphonique réfère à l'interprétation consécutive à distance au moyen des lignes téléphoniques (Pöchhacker, 2015, p. 412).

F. Traduction orale (des débats)

Les services d'interprétation simultanée au Parlement belge, c'est-à-dire celui de la Chambre et celui du Sénat ont longtemps été nommés « Services de traduction orale des débats ». Cette appellation perdurera un temps et elle était encore en utilisation en 1957, si l'on se fie à un document qui m'a été transmis par les archivistes du Sénat, intitulé *Extrait du Règlement organique du Personnel arrêté par le Bureau en sa réunion du 17 décembre 1957, en application de l'article 71 du Règlement du Sénat* et où l'article 8 détaille que « Le service de traduction orale est chargé de la traduction instantanée des discours » (Sénat du Royaume de Belgique, 1957). On retrouve cette appellation telle quelle dans la presse d'alors : « M. S. Van Eesbeeck, directeur du service de traduction orale des débats au Sénat [...] », « Parallèlement à ces fonctions, M. Seyl remplit celles de la traduction orale des débats au Sénat car il est polyglotte [...] » (Le Soir, 2/07/1958 ; 29/6/1962).

G. Interprétation de liaison

L'interprétation de liaison n'est pas considérée comme une branche de l'interprétation de conférence (Merlini, 2015, p. 102). John Laver et Ian Mason la décrivent comme « the provision of bilingual consecutive translation for a visiting individual or a small group by an interpreter accompanying them for liaison purposes in a meeting with non-bilingual hosts » (Laver; Mason, 2018, p. 75).

H. Interprétation biactive ou retour

On qualifie de « retour » en interprétation le fait d'interpréter depuis sa langue maternelle vers une autre langue. L'interprétation biactive ou retour est comprise dans l'interprétation de conférence et peut se faire en simultanée ou en consécutive (Bartłomiejczyk, 2015, p. 109)

I. Chuchotage

L'interprétation par chuchotage est un mode d'interprétation bien plus ancien que celui de la consécutive par prise de note ou de la simultanée. L'interprète chuchote dans l'oreille de l'auditeur ignorant la langue des échanges afin que celui-ci puisse les suivre. C'est une technique auquel on a souvent recours lors de procès (Keiser, 2004, p. 584 ; Laver & Mason, 2018, p. 155).

IV. Les débuts de l'interprétation de conférence moderne

A. L'ère des grands consécutivistes (1919-1945)

Jean Herbert compte parmi les premiers interprètes de conférence de l'histoire. Il nous a laissé un témoignage particulièrement enrichissant des débuts de l'interprétation de conférence à la conférence de la Paix à Paris en 1919 dans son ouvrage *How conference interpreting grew* (1978). Il est un témoin privilégié de ce moment clé dans l'histoire de l'interprétation car il faisait partie de la douzaine d'interprètes anglophones et francophones qui ont officié à cette conférence. Ils ont selon lui inventé la technique de prise de notes intrinsèque à l'interprétation consécutive (Herbert, 1978, p. 6). Si l'interprétation consécutive est apparue en 1919, c'est parce que c'est à ce moment-là, lors de la conférence de la Paix, que le français a perdu avec la Première Guerre mondiale son statut de langue principale de la diplomatie.

Les autorités états-uniennes et britanniques ont demandé que les échanges des pourparlers de paix puissent aussi se tenir dans leur langue étant donné que la France était le pays hôte de ces pourparlers et que le président du Conseil, Georges Clemenceau, les présidait (Delisle, 1995, p. 250). L'anglais et le français se sont retrouvés sur pied d'égalité et il a donc fallu recourir à des interprètes (Van Hoof, 1996, p. 16).

Selon Jesús Baigorri-Jalón, l'interprétation de conférence y gagna ses lettres de noblesse, grâce au talent d'interprètes comme Jean Herbert mais aussi Paul Mantoux et Gustave Camerlynck (Baigorri-Jalón, 2005, p. 991). Il faut reconnaître que ces pionniers de l'interprétation étaient capables de performances très éloignées des réalités actuelles du métier. Jean Herbert raconte par exemple que lui et ses collègues devaient restituer « verbatim » des discours de plus d'une heure en consécutive. Il confie même s'être endormi de fatigue alors qu'il assurait seul l'interprétation consécutive en trois langues et en retour d'une conférence technique de plus d'un mois (Herbert, 1978, pp. 6-7).

Ces interprètes de conférence de talent étaient appelés « consécutivistes ». Parmi eux figurent Paul Mantoux, sans doute l'un des plus connus, mais également Antoine Velleman ou André Kaminker sur lesquels je reviendrai par la suite.

« L'interprète est placé parmi les hommes éminents, discutant de problèmes de la plus grande importance pour l'Humanité et qui l'honorent quelquefois avec leur amitié distinguée, ce qui est pour l'interprète un motif naturel de satisfaction » (Sanz, 1930, p. 308).

Voilà la description que fait Jésus Sanz des interprètes de la Société des Nations quelques années après sa fondation. Les relations qu'entretenaient les consécutivistes avec les orateurs et le public étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. A l'heure actuelle, les interprètes sont logés dans de discrètes cabines contrairement aux consécutivistes d'alors qui se plaçaient au milieu de l'assemblée pour restituer les discours.

B. Les débuts de l'interprétation en Belgique

1) Les drogmans et interprètes

Reconstituer les débuts de la profession d'interprète en Belgique avant 1936 et l'instauration de la traduction orale au Parlement belge, n'a pas été des plus simples. En effet, j'ai pu disposer de certaines sources, telles que *Tolken in het Belgische Parlement* de Karel Rampelberg (1999), *L'emploi des langues dans les Chambres législatives en Belgique* de Philippe Doms (1965) ainsi que d'articles issus de la presse de l'époque, pour retracer les débuts de l'interprétation au Parlement. Le fonds d'archives de la CBTIP m'a quant à lui permis de couvrir la période allant de 1955 à 1965. Je n'ai malheureusement pas pu mettre la main sur des ouvrages similaires ou sur un tel fonds d'archives lors de mes recherches sur l'avant-1936. Je me suis donc mis en quête de toute mention de la profession d'interprète dans la presse et dans les textes de lois grâce aux archives de la KBR. C'est au cœur d'un article du journal *La Meuse* du 31 octobre 1910, intitulé *Belgique – Le budget des affaires étrangères*, que j'ai trouvé, par exemple, une mention de l'interprétation dans la presse belge qui a suscité mon intérêt. Voilà ce qui y est dit :

« Une augmentation de 10000 francs est nécessitée en partie par le développement du service de l'interprétariat² auprès de plusieurs de nos consulats de carrières en Orient et en Extrême-Orient. Elle est destinée, en outre, à permettre le relèvement des traitements alloués à des drogmans et interprètes [...] »

(La Meuse, 31/10/1910)

J'ai également pu retrouver un autre article intitulé *Six belges parlent le chinois en Chine* publié le 6 mars 1911 dans *Le Patriote*. On peut y lire que le journal

« a retrouvé à Shanghai un ami de Belgique, M. Hers, interprète au consulat général ; M. Hers parle admirablement le chinois [...] A Pékin, le service de l'interprétariat à la légation de Belgique est confié à M. Houyet, qui comme M. Hers est sinologue de valeur. »

(Le Patriote, 06/03/1911)

² Belgicisme : interprétation

Comme l'explique Henri Van Hoof dans son ouvrage *De l'identité des interprètes au cours des siècles*, l'interprétation est avant la conférence la Paix de Paris, l'exclusivité de la diplomatie. Les diplomates étaient parfois interprètes et les interprètes diplomates (Delisle, 2012, p. 274). Il existe d'ailleurs un mot, drogman, mentionné déjà précédemment, dont la signification rappelle le lien entre diplomatie et interprétation. C'est un mot d'origine arabe qui signifie interprète d'État ou interprète diplomatique dont on retrouve la trace dès le XIII^e siècle. On retrouve d'ailleurs ce mot dans un arrêté royal que j'ai retrouvé au cours de mes recherches. C'est l'arrêté royal du 8 mars 1921 portant sur « l'organisation du corps des chanceliers, des drogmans et des interprètes » (Le Moniteur belge, 19/03/1921).

A la lecture de l'arrêté on apprend que : « Dans les pays de juridiction (hors chrétienté), des assistants spéciaux pourront être adjoints aux postes diplomatiques et consulaires belges. Ils porteront le titre de drogman en pays musulmans et celui d'interprète en Extrême-Orient ». Les termes drogman et interprète étaient donc utilisés de façon interchangeable à l'époque, en tout cas pour ce qui est de la Belgique. On apprend également que les interprètes et les drogmans étaient nommés par le ministre des Affaires étrangères et qu'ils devaient réussir un examen de drogman ou d'interprète adjoint. J'ai pu également retrouver un rapport intitulé *Rapport au roi concernant l'organisation du corps des chanceliers, des drogmans et interprètes* rédigé en 1921 par l'homme d'État Henri Jaspar et publié dans *Pasinomie, collection complète des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique*. Ce rapport a été rédigé avant l'arrêté royal du même nom et contient à peu près les mêmes éléments. Henri Jaspar explique par exemple qu'afin « d'encourager à l'étude de ces langues ceux qui s'y sentiraient des dispositions », il avait été décidé que « les drogmans et interprètes jouiront d'un traitement qui sera notablement supérieur à celui des chanceliers » (Jaspar, 1921, p. 111). On comprend dès lors que les drogmans et les interprètes belges en poste à l'étranger jouissaient d'un certain prestige.

On peut dès lors émettre l'hypothèse, après la consultation des articles de presse, du rapport et de l'arrêté royal que jusqu'au début des années vingt au moins, c'est-à-dire après la conférence de la Paix où l'interprétation de conférence verra le jour (Van Hoof, 1996, p. 17), la notion d'interprétation et le métier d'interprète en Belgique étaient associés à la diplomatie et à l'activité consulaire de la Belgique à l'étranger. Leur rôle était véritablement de premier plan.

2) Les premières années de l'interprétation de conférence en Belgique

J'ai pu toutefois retrouver l'une des premières mentions du métier d'interprète de conférence dans un article du *Standaard* daté de 1924 consacré à Gustave Camerlynck, qui brilla comme interprète à la conférence de la Paix (Baigorri-Jalón, 2005, p. 911). L'article s'intitule « Camerlynck de conferentietolk » et brosse le portrait de ce pionnier de l'interprétation de conférence (De Standaard, 3/08/1924). Le journal *Le Peuple* du 20 juin 1928 rapporte également l'adoption du système d'interprétation simultanée à la conférence internationale du travail à Genève dans un article intitulé « En marge de la conférence – Comment on réalise à Genève la traduction simultanée de tout discours en plusieurs langues ». Le journaliste du quotidien socialiste décrit le fonctionnement du système Finlay, ses avantages et désavantages et clôture l'article par un passage qui a retenu immédiatement mon attention :

« Si je vous en ai parlé en détail, c'est que, je le répète, ce système pourrait être installé, par exemple, dans la grande salle des fêtes de la Maison du Peuple de Bruxelles, où se tiennent la plupart de nos assemblées nationales et internationales »

(Le Peuple, 20/06/1928).

Le journaliste l'ignore encore mais sa suggestion sera mise en application quelques années plus tard et c'est justement à la Maison du Peuple que le premier système d'interprétation simultanée de Belgique sera installé. C'est également cette installation qui servira de modèle lors de l'adoption de l'interprétation simultanée au Sénat et à la Chambre en 1936. Je reviendrai d'ailleurs bien plus en détail sur ce fait historique dans un autre chapitre de ce travail de fin d'études. La presse belge des années trente et quarante ne foisonne malheureusement pas de mentions de la profession d'interprète de conférence en Belgique, à l'exception de ce qui se faisait au Parlement. On peut émettre prudemment l'hypothèse qu'en dehors des débats parlementaires, peu de réunions étaient interprétées professionnellement dans la Belgique d'alors.

C'est surtout vers la fin des années quarante et le début des années cinquante que se multiplient les exemples de réunions, congrès et conférences ayant recours à l'interprétation. L'« Internationale Jaarbeurs der Vlaanderen »³posta, par exemple, dans le journal *De Gentenaar*, une offre d'emploi en date du 25 juillet 1948. Les organisateurs de cette foire étaient à la recherche d'un interprète connaissant au minimum deux langues afin que celui-ci soit l'interprète officiel de la foire de 1948 (*De Gentenaar*, 25/07/1948).

Le journal *La Lanterne* du 9 décembre 1949 rapporte par exemple que lors de la Conférence nationale de Service social du 17 et 18 décembre de la même année, « un service de traduction simultanée permettra aux participants de suivre indifféremment les exposés dans l'une ou l'autre langue. »(*La Lanterne*, 9/12/1949). La conférence avait en réalité lieu au Conseil provincial du Brabant, où un système d'interprétation simultanée avait été installé peu après que l'on en eut installé un au Parlement belge comme je l'explique dans le chapitre suivant (Rampelberg, 1999, p. 11). Le quotidien *Le Soir* rapporte lui en date du 5 juillet 1950, que la traduction simultanée des échanges allait être mise à disposition des participants du XIII^e Congrès postal universel au Palais d'Egmont (*Le Soir*, 5/7/1952). Trois ans plus tard, il est fait mention, toujours dans le même journal d'interprétation simultanée radiophonique : « Les auditeurs de l'INR⁴ auront entendu le mardi 8 décembre, à 22 heures, la traduction simultanée du discours prononcé par le président Eisenhower, à l'assemblée générale [ONU], faite au fur et à mesure par un interprète féminin (*Le Soir*, 11/12/1953). Un autre article, en date du 27 janvier 1955, rapporte quant à lui qu'une conférence donnée en anglais au centre de microscopie électronique de l'université de Gand, par un savant japonais nommé Dr. Itoh sera interprétée simultanément vers le français (*Le Soir*, 27/1/1955).

Bien que l'on ne puisse l'affirmer avec certitude, il semble toutefois que l'après-guerre soit marqué par la multiplication des événements ayant recours à l'interprétation de conférence.

Les exemples ci-dessus ne nous offrent pas une vue d'ensemble des événements où officiaient les interprètes de conférence mais l'on peut toutefois observer le caractère hétéroclite des missions confiées aux interprètes de conférence. Certaines sont d'ordre scientifique, d'autres d'ordre social ou politique.

³ Foire annuelle et internationale des Flandres

⁴ Institut national de radiodiffusion

C. La naissance de l'interprétation simultanée (1926)

Le système Filene-Finlay d'IBM

« [L'interprétation simultanée] ce n'est pas là une chose tout à fait nouvelle cela date d'il y a longtemps déjà. C'est vers 1926 ou 1927 qu'un homme qui s'appelait Filene... d'accord avec un ingénieur électricien monsieur Finlay a inventé ou a eu l'idée qu'il devrait être possible d'écouter d'une oreille et de traduire en même temps dans une autre langue. Il s'en est ouvert à Thomas Watson qui est le président encore aujourd'hui de la « International Business Machines Corporation. »

(André Kaminker, *L'interprète*, 1955 cité par Gaiba, 1998, p. 30)

C'est grâce à l'ouvrage *The Origins of Simultaneous Interpretation : The Nuremberg Trial* de Francesca Gaiba (1998) que j'ai pu découvrir ce témoignage clé émanant de l'un des grands interprètes consécutivistes du XXe siècle : André Kaminker (1888-1961). C'est un homme qui était reconnu pour ses talents en interprétation consécutive, notamment à la Société des Nations et qui devint chef-interprète du Conseil de l'Europe (Keiser, 1973, p. 4) et fut même élu président de l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC) vers la fin de sa vie en 1953 (Thiery, 2009, p. 1). C'est également lui qui interpréta en 1933, pour la radio française, le discours de la prise de pouvoir d'Adolf Hitler en Allemagne, grâce à la technique de la simultanée. (Keiser, 2004, p. 584). Cette déclaration d'un des premiers interprètes de conférence de l'ère moderne et témoin des débuts de la profession nous renseigne sur le lien intrinsèque entre l'invention du système Filene-Finlay et la naissance de l'interprétation simultanée.

Jean Herbert (1897–1980), l'un des pionniers de l'interprétation, témoignera lui aussi des débuts de l'interprétation simultanée dans l'article *How conference interpretation grew* (1978). Ce témoin des débuts de l'interprétation de conférence moderne à la Société des Nations (Baigorri-Jalón, p. 182) raconte comment il a commencé à employer la technique de l'interprétation simultanée à l'Organisation internationale du travail (OIT) quelques années avant la Deuxième Guerre mondiale.

Ses collègues interprètes et lui travaillaient depuis une sorte de fosse et non depuis une cabine. Ils n'avaient pas non plus d'écouteurs et devaient discerner les propos des orateurs transmis par des haut-parleurs. Il fallait parler dans un microphone doté d'une armature enveloppante nommé Hushaphone, ce qui correspond au nom du brevet déposé par IBM et aux illustrations parues dans la presse belge lors de l'installation du système IBM à la Chambre des représentants (Herbert, 1978, p. 7 ; Baigorri-Jalón, 2016 p. 178), (cf. annexe 2). Jean Herbert, dont les capacités d'interprète de conférence ne font aucun doute (il sera président de l'AIIIC et interprète en chef aux Nations unies), admet d'ailleurs que ses prestations en interprétation simultanée avant-guerre laissaient à désirer. C'est là un indicateur de la difficulté qu'a représenté pour ces virtuoses de la consécutive, le passage à la simultanée (Herbert, 1978, p. 7). Certains tels que Jean Herbert l'adoptèrent mais beaucoup la rejetèrent purement et simplement comme Antoine Velleman (Seeber, 2015, p. 79).

Le système d'interprétation simultanée nous le devons à trois anglophones. Tout d'abord l'Américain Edward Filene, un homme d'affaires mécontent de la lourdeur que représentait l'interprétation consécutive lors des conférences organisées par l'Organisation internationale du travail (OIT) où il agissait comme représentant du patronat et qui fut le philanthrope derrière cette entreprise (Gaiba, 1998, p. 30) ; ensuite Gordon Finlay, un ingénieur britannique en électricité et au PDG d'IBM, Thomas J. Watson (Delisle, 2012, p. 253). C'est en 1927, comme l'explique tout à fait justement André Kaminker, que l'on fit pour la première fois l'expérience de ce système lors de la conférence annuelle du Bureau international du travail (Keiser, 2004, p. 584). Il faudra attendre encore 4 ans, c'est-à-dire en 1931 avant qu'IBM n'en dépose officiellement le brevet sous le nom de « HUSHAPHONE Filene-Finlay » (Baigorri-Jalón, 2016 p. 178).

La technique portait à l'époque le nom d'interprétation « téléphonique » et elle restera relativement confidentielle jusqu'au procès de Nuremberg en 1945 lorsque le colonel franco-américain Léon Dostert décida d'employer le système afin d'assurer les services d'interprétation du procès et l'introduisit ensuite à l'ONU où il dirigera le service d'interprétation simultanée. (Delisle, 2012, p.273)

“Er Wordt Nederlandsch gesproken in het Parlement!”: l’implémentation du système Filene-Finlay en Belgique

« Er wordt Nederlands gesproken in het Parlement ! Een proefneming met een stelstel van mondeling vertaling – Met het oog op de nieuwe Kamers waarin nog wat meer Nederlandsch zal worden gesproken »⁵ : voici les mots par lesquels l’arrivée de la traduction simultanée au Parlement est décrite en première page du quotidien catholique flamand *De Standaard* en date du samedi 25 avril 1936. Si j’ai pu retrouver cet article et toute une série d’autres parus dans la presse francophone et néerlandophone de l’époque, c’est notamment grâce au minutieux travail de recherche effectué par Éric Morreel, directeur général des services de la Questure de la Chambre lors de la rédaction de l’ouvrage *Le Palais de la Nation II* (2012) et aux ressources liées aux archives de la presse belge numérisées par la Bibliothèque royale de Belgique (BelgicaPress/KBR). Si l’on en croit l’article, le besoin est né dès lors que des sénateurs et des députés néerlandophones du Parti catholique s’entêtaient à ne s’exprimer que dans leur langue maternelle lors des échanges au sein du Parlement, ce qui a généré chahut et incidents dans les rangs des parlementaires francophones. « Er wordt Nederlands gesproken in het Parlement ! » était d’ailleurs le titre d’une rubrique permanente dans le quotidien où l’on relayait les prises de parole en néerlandais au parlement (Laureys, Van den Wijngaert, 2017, p. 176). Cela correspond à la description qui est faite des tensions linguistiques à la Chambre à cette époque par Philippe Doms dans l’article « L’emploi des langues dans les Chambres législatives en Belgique » (1965) dans lequel il relate certains des incidents au début des années trente qui ont peut-être poussé à l’adoption du système patenté par IBM :

« En 1935, la situation linguistique était devenue apparemment inextricable. Chaque fois que le Président disait quelques mots en français, de nombreuses voix exigeaient une traduction flamande immédiate. Chaque fois qu’un député flamand s’exprimait en français, sa voix était couverte par les protestations des représentants du nord du pays. »

(Doms, 1965, p. 137)

⁵ « On parle néerlandais au sein du Parlement ! Essai au moyen d’un appareil de traduction verbale – Avec pour ambition une Chambre renouvelée où le néerlandais sera encore davantage usité »

C'est pour remédier à cette situation pour le moins pesante que le député catholique et comte Henry Carton de Wiart émit la proposition, lors d'un long plaidoyer le 26 novembre 1935 au cours des discussions autour du nouveau règlement de la Chambre, d'installer le système inventé par Filene et Finlay et qui fonctionnait déjà à la SDN (Doms, 1965, p. 137 ; Rampelberg, 1999, p. 9). La proposition du ministre d'État Carton de Wiart fut retenue par le Conseil des ministres du 30 novembre, comme en attestent plusieurs articles de journaux nationaux du jour.

A la lecture de l'article « Er wordt Nederlandsch gesproken in het Parlement » du quotidien *De Standaard* du 25 avril 1936 on apprend également qu'il existe alors un appareil de traduction à la Société des Nations qui y donne satisfaction. Des traducteurs ⁶ (vertalers et non tolken) traduisent les échanges et parlent dans un microphone tandis que les personnes présentes dans l'assistance peuvent au moyen d'écouteurs suivre le discours de l'orateur dans une langue qu'ils comprennent. Il est en fait question du système Filene-Finlay, lequel était déjà employé depuis 10 ans à Genève, que cela soit à la Société des Nations, comme l'explique l'auteur de l'article, ou encore au Bureau international du travail, le secrétariat permanent de l'Organisation internationale du travail (OIT) où l'on testait déjà la technique depuis 1926 (Keiser, 2004, p. 584).

Ce n'est en fait pas au Parlement que le système IBM fut testé pour la première fois mais plutôt à la Maison du Peuple, chef-d'œuvre art nouveau de l'architecte Victor Horta. On apprend à la lecture de l'article qu'une délégation composée de parlementaires s'y est rendue le vendredi 24 avril 1936 à l'initiative de la Commission syndicale (1898-1937), l'organisation émanant du Parti ouvrier belge qui avait pour vocation « d'unifier et rassembler, sous la bannière socialiste, de nombreuses et diverses organisations ouvrières » (Fgtb.be, *Un peu d'histoire...*) et qui s'était chargé de mettre en place l'appareillage. La lecture d'un article du journal *Le Vingtième Siècle* en date du 25 avril 1936 nous apprend que c'est en fait le sénateur socialiste Mertens, le président de la Commission Syndicale et délégué de la Belgique au Bureau international du travail, qui avait implémenté le système à la Maison du Peuple et qui avait ensuite convié les membres de la Chambre à une démonstration (*Le Vingtième Siècle, La question des langues au Parlement, 25/04/1936*).

⁶ A l'époque le caractère distinct du métier d'interprète n'était pas encore bien compris.

On peut deviner que c'est donc à l'OIT à Genève que le sénateur Mertens a découvert l'interprétation simultanée et qu'il a décidé de l'implémenter en Belgique. C'est l'entreprise anversoise Bell Telephone Manufacturing qui se chargea de l'installation (Rampelberg, 1999, p. 12). Deux discours ont été lus à voix haute, l'un en néerlandais, l'autre en français et c'est Piet Heuvelmans, directeur du « Service flamand » de la Chambre qui s'est assuré de l'interprétation vers le français, prononcée dans un microphone. Celle-ci fut apparemment brillante car la séance « se termina par des applaudissements nourris à l'adresse du fonctionnaire » (Le Vingtième Siècle, 25/04/1936).

Le journal *Le Vingtième Siècle* relève d'ailleurs de façon assez humoristique la présence du député Corneille Fieullien, député bruxellois du Parti catholique à « l'état-major du parti rouge », lequel s'était chargé de la lecture des discours. Le journal y consacre un article commençant par un « Tout arrive ! » non teinté d'ironie (Le Vingtième Siècle, *La question des langues au Parlement*, 25/04/1936). L'article précise aussi que l'« on avait installé là une soixantaine d'écouteurs reliés à deux microphones placés dans la salle même ». Il existe une photographie de cette installation à la Maison du Peuple et elle a été reprise par Éric Morreel dans *Le Palais de la Nation II* (2012). Les interprètes sont installés à un même bureau placé à l'avant de la salle mais de telle façon que les interprètes fassent dos à l'assemblée mais puissent faire face aux orateurs placés devant eux sur une estrade. A la différence des interprètes actuels, ils ne travaillent pas depuis une cabine isolée dotée d'isolation phonique et ne se trouvent ni sur les côtés, ni au fond de la salle. La séance d'essai a été concluante selon le journaliste et il apparaît que plusieurs entreprises spécialisées dans le domaine ont rendu des devis à hauteur de cent mille francs belges pour l'installation d'un tel système dans les deux chambres du Parlement. (De Standaard, *Er wordt Nederlands gesproken in het Parlement*, 25/04/1936)

« Les casques d'écoute placés sur chaque pupitre par le nouveau service de traduction instantanée, font la joie de toute la Chambre. On les tâte, les retourne, les examine. Et l'on s'applique aux oreilles en souriant ces deux petites éponges très amusantes et très douces, candidement colorées de vert et de rose, qui font office d'écouteurs »

(La Libre, *La rentrée au Parlement*, 24/06/1936)

C'est seulement deux mois plus tard exactement, le mercredi 24 juin 1936, jour de rentrée parlementaire après les élections législatives de mai, que le système dit IBM est employé pour la première fois au sein du Parlement. À l'instar de la Commission syndicale, c'est à nouveau Bell Telephone Manufacturing & Cie qui mis en place l'appareillage : « [...] à la réalisation du système présenté par la Bell Telephone Manufacturing & Cie d'Anvers qui lui permet l'intervention d'un traducteur qualifié au choix de chaque représentant de se mettre à l'écoute de celle des langues qui lui est familière. » (Le Soir, *La Rentrée des Chambres*, 24/06/1936).

À peu près tous les quotidiens du pays relaient l'information, bien souvent en première page et accompagnent les articles de deux illustrations où l'on peut observer, sur la première, un interprète parlant dans un micro équipé d'un dispositif lui entourant la bouche, sans doute pour atténuer les bruits intempestifs des échanges, étant donné que celui-ci ne travaille pas dans une cabine isolée mais devant un pupitre situé en bas de l'hémicycle, et sur la deuxième, une personne assise dans l'hémicycle à l'une des places occupées par les députés et qui écoute la traduction simultanée au moyen d'un casque d'écoute comparé par le journaliste de la *Libre Belgique* à des appareils téléphoniques et dont ce dernier fait une description particulièrement précise. Ces casques n'étaient pas uniquement destinés aux députés, les journalistes politiques semblent également pouvoir en jouir : « [...] les journalistes sont, au même titre que les députés, nantis d'écouteurs reliés aux services de traduction... » (Le Peuple, *Le Parlement est rentré hier*, 24/06/1936). Une vue en plan de la « répartition des sièges à la nouvelle Chambre » publiée dans *La Libre* 22 juin 1936 montre que les interprètes sont installés devant un pupitre placé au centre de l'hémicycle devant le Compte rendu analytique, les sténographes et le Bureau. (*La Libre*, 22/06/1936).

Dix ans plus tard, un article paru dans *La Meuse* 4 janvier 1946 nous donne une description plus précise du dispositif employé par les interprètes de la Chambre : « Il y a d'abord une petite table avec, aux deux bouts, une découpe concave et, sur cette table, deux espèces de porte-voix sur pied, une manette et deux petits feux rouges. C'est la table de la traduction orale. » (*La Meuse*, 4/1/1946)

Le quotidien néerlandophone *De Standaard* fait quant à lui une lecture tout à fait différente de l'implémentation d'un tel système : « De heropening van het Parlement heeft plaats gehad in het teken van de herwonnen Vlaamsche waardigheid. Al wie uit bekrompenheid of haat, of onwetendheid, geen Nederlandsch heeft willen leeren onderscheidt zich nu van de andere Belgische Kamerleden door den koophoorn »⁷ (*De Standaard, De Herwerkvatting in het Parlement en wat er bij pas komt*, 25/06/1936). On comprend tout de suite la lecture politique qui est faite par le quotidien dont la ligne éditoriale à l'époque était pro-flamande dans un cadre néanmoins pro-patriote belge, pro-catholique et de droite (Van Nieuwenhuyse, *De klauw van een papieren leeuw*, 2005, p. 17)

Les journaux d'expression française sont plus neutres dans leur description des faits, à l'exception de la *Gazette de Charleroi* qui avançait que « La prétention des parlementaires catholiques flamands aboutirait à la nomination de quelques traducteurs flamands supplémentaires dont les candidatures seraient d'ailleurs déjà toutes prêtes. Il s'agit simplement de fournir à des amis quelques bonnes places grassement payées par l'État. » (*La Gazette de Charleroi, Une question de places*, 3/12/1935). L'hebdomadaire *Pourquoi pas ?* remarqua lui avec humour, en date du 12 juin 1936, que si le Reichstag en Allemagne était le « Parlement botté », en raison du port de l'uniforme militaire par les députés nazis, le Parlement belge allait devenir « Le Parlement casqué » en raison du port d'écouteurs par les députés (*Pourquoi pas ?*, *La Chambre casquée*, 12/06/1936).

Il apparaît que l'installation du système IBM fut un succès. Les tensions suscitées par les interventions en néerlandais ou en français des députés disparurent en partie d'après Philippe Doms : « Les incidents se raréfièrent ; le droit de parler sa propre langue ne constitua plus un insurmontable obstacle à l'efficacité du travail législatif, tous les élus étant à même de comprendre tout ce qui se disait dans l'enceinte parlementaire ». *La Dernière Heure* du 25 février 1949 rapporte toutefois un incident cocasse dans un article intitulé « Les sténographes en panne ». Les interprètes de la Chambre ainsi que les sténographes se sont apparemment retrouvés dans l'embarras lorsqu'un député socialiste liégeois René Demoitelle se mit à parler wallon en réaction à l'emploi de locutions latines par le « savant » ministre de l'Agriculture.

⁷« La rentrée parlementaire a eu lieu sous le signe de la dignité flamande retrouvée. **Quiconque** n'a voulu apprendre le néerlandais, par étroitesse d'esprit, par haine ou par méconnaissance, se distingue désormais des autres députés par un casque d'écoute » (traduction par l'auteur du TFE)

Seul un rédacteur liégeois du Compte rendu analytique fut capable de retranscrire la prise de parole. C'était un cas de figure auquel Henry Carton de Wiart n'avait peut-être pas songé !

Il faudra attendre le 10 novembre 1936, avec l'ouverture de la session extraordinaire, pour qu'un système similaire soit implanté au Sénat par Siemens, entreprise allemande subventionnée par le pouvoir nazi et choisie pour son offre de prix bien plus intéressante que celle de Bell Telephone Manufacturing & Cie, qui elle était bien belge. On observe là aussi un certain apaisement dans les relations intercommunautaires (Doms, 1965, p. 138 ; Laureys, Van den Wijngaert, 2017, p. 177 ; Morrereel, 2012, p. 236).

L'hebdomadaire *Pourquoi pas ?* du 10 juillet 1936 est l'un des seuls à s'inquiéter du sort des interprètes de la Chambre qui, sans formation préalable à la simultanée, se sont lancés dans une entreprise aussi complexe que l'interprétation simultanée des débats : « Les traducteurs qui, en nombre restreint, accomplissent ce tour de force qui émerveillent tout le monde, tiendront-ils le coup après des séances démesurément longues et passablement animées ? C'est à voir. L'autre soir, quand vers les huit heures, le président Huysmans clôtura les débats, les pauvres étaient à ramasser à la cuillère. ». Il est également question des députés qui ont recours à la simultanée pour suivre les débats, ce sont « surtout les députés wallons » et « de nombreux députés ouvriers connaissant imparfaitement le français ». Seuls les députés du Frontpartij, mouvement né de « l'indignation des soldats flamands devant la situation linguistique en vigueur dans l'armée » créeront du grabuge (*Pourquoi pas ?*, *Défense d'écouter*, 10/07/1936 ; Guignet, 1999, p. 421). Un député frontiste, Edmond Van Dieren ira même jusqu'à détruire son micro et son casque d'écoute car ceux-ci représentaient selon le journaliste « cet odieux bilinguisme qui a la prétention, avec d'autres choses encore, d'établir un lien d'unité entre deux races qu'ils voudraient, eux, irrémédiablement séparées. » (*Pourquoi pas ?*, *Et sa colère symbolique*, 30/06/1939)

Le Parlement belge compte d'ailleurs, avec la Société des Nations ou le Bureau international du travail, parmi les premières assemblées au monde à disposer d'un système d'interprétation simultanée bien que ce ne fut pas tout de suite le terme employé pour décrire un tel service que l'on qualifiera, un temps, de « traduction orale » des débats.

Marc Van der Hulst et Stefan Van der Jeught expliquent à ce sujet dans *De interne werking van de Kamer van volksvertegenwoordigers* qu'en 1937, le greffe de la Chambre s'opposait dans une note à parler d'interprètes car selon lui « un interprète traduit dans une langue étrangère » (2003, p. 201). La consultation de journaux d'époque a révélé un autre détail dont je n'avais lu jusqu'alors aucune mention dans les ouvrages à ce sujet : le Conseil provincial du Brabant, formant alors une seule province, avait été doté dès octobre 1937 d'un système similaire à celui employé au Parlement. J'en veux pour preuves deux articles, d'abord celui du *Peuple* en date du 6 octobre 1937 qui rapporte que « Le service de traduction orale par téléphonie est maintenant installé au Conseil provincial. A tous les bancs, des écouteurs et un dispositif d'amplification sont maintenant à la disposition des conseillers [...] » et un autre article daté du lendemain où l'on explique assez laconiquement que « Le Conseil provincial du Brabant s'est réuni en séance publique [...] une innovation : l'installation de la traduction orale par téléphonie est prête à fonctionner » (Le Peuple, 7/10/1937). J'ai retrouvé la trace de conférences n'ayant aucun lien avec la politique brabançonne tenues dans cette même salle afin d'être interprétées simultanément comme je l'explique dans le chapitre précédent.

D. L'interprétation simultanée aux procès de Nuremberg et ses conséquences en Belgique

Bien que la technologie nécessaire à l'interprétation simultanée ait été inventée près de 20 ans plus tôt et qu'elle était déjà d'usage à la Société des Nations à l'Organisation internationale du Travail depuis la fin des années 20, il est toutefois communément admis que c'est grâce au très médiatisé procès de Nuremberg (1945-1946) que l'interprétation simultanée obtint ses lettres de noblesse (Keiser, 2004, p. 585). Les procès de Nuremberg sont d'ailleurs considérés comme le moment fondateur de l'interprétation simultanée moderne (Takeda, 2015, p. 455). Baigorri-Jalón avance lui qu'il existe un véritable avant et après Nuremberg quant aux techniques d'interprétation simultanée et que c'était d'ailleurs la première fois qu'elle était employée dans une telle mesure (Baigorri-Jalón, 2014, p. 211).

Comme l'explique Francesca Gaiba qui consacra un ouvrage à ce sujet, *The Origins of Simultaneous Interpretation: The Nuremberg Trial*, jusqu'au procès de Nuremberg les interprètes jurés traduisaient par chuchotage les échanges au sein du tribunal dans l'oreille d'un témoin ou d'un accusé si ce dernier ne connaissait pas la langue d'usage au tribunal. Et ces mêmes interprètes jurés interprétaient en consécutive les dires des témoins et accusés ignorant la langue en vigueur au tribunal. C'est Léon Dostert, qui était l'interprète du général Eisenhower pendant la guerre, qui suggérera d'avoir recours à l'interprétation simultanée rendue possible par la technologie Finlene-Finlay d'IBM face à la chronophagie de l'interprétation consécutive (Gaiba, 1998, p. 34 ; Van Hoof, 1996, p. 18).

Ce que j'ai découvert au cours de mes recherches c'est que cette adoption de l'interprétation simultanée à Nuremberg fera des émules, non seulement aux Nations unies naissantes mais également en Belgique :

« Le procès se déroulera pendant un mois environ et selon une technique inaugurée à Nuremberg, c'est-à-dire que les interprètes, isolés des bruits de la salle d'audience, donneront aux accusés et à la Cour la traduction simultanée des textes, questions et réponses qui leur seront communiquées, d'où gain de temps »

(La Dernière Heure, 30/06/1948)

Cet article, intitulé *Les criminels de guerre de la Sicherheitspolizei*⁸ *de Charleroi passent en jugement*, relate le procès devant le Conseil de guerre de Mons des membres de la police de sûreté nazie à Charleroi pendant la guerre. On comprend à sa lecture que le système d'interprétation simultanée des procès de Nuremberg a été adopté, du moins temporairement, dans un tribunal belge ce qui était une première. Ce qui est intéressant c'est que le journaliste de *La Dernière Heure* décrit cette technique comme « inaugurée à Nuremberg » alors qu'un système similaire était employé au Parlement belge depuis le milieu des années trente. On peut émettre l'hypothèse que ce dernier n'avait pas effectué le rapprochement entre les deux.

Je n'ai pas abordé dans ce travail de fin d'études l'histoire de l'interprétation dans les cours et tribunaux belges mais j'ai toutefois jugé que cette conséquence du procès de Nuremberg auquel Jesús Baigorri-Jalón consacra une bonne partie de son ouvrage *De Paris à Nuremberg : Naissance de l'interprétation de conférence*, méritait de figurer dans ce mémoire. C'est en effet le livre qui inspira tout le travail de recherche que j'ai entrepris. Jesús Baigorri-Jalón explique d'ailleurs faire une exception en traitant de l'interprétation à Nuremberg car c'est, selon lui, un vrai moment charnière pour la profession, qui bien qu'il tienne plus de l'interprétation jurée, méritait sa place dans son ouvrage sur l'interprétation de conférence.

L'interprétation simultanée était également disponible au Conseil de guerre de Mons, si l'on se fie à l'article *Conseils de guerre – Les Sipos*⁹ *de Liège et d'Arlon* figurant dans *La Libre Belgique* du 1 décembre 1950. On y lit que « les prévenus [officiers et sous-officiers allemands] prennent place au ban des accusés où ils disposent d'écouteurs donnant la traduction la traduction simultanée » (*La Libre Belgique*, 1/12/1950). La Flandre n'était pas en reste. J'ai en effet retrouvé un article du quotidien *Het Laatste Nieuws* intitulé *SS-Majoor Schmitt voor de Krijgsraad te Antwerpen* en date 3 août 1949 qui fait lui aussi état d'un système de traduction simultanée. Le journaliste explique qu'un interprète se charge de traduire tous les échanges et que l'accusé, le « Sturmbannführer » Philipp Schmitt, écoute attentivement la restitution au moyen d'un casque d'écoute. L'article est d'ailleurs illustré d'une photographie où l'on voit Philipp Schmitt, casque d'écoute sur la tête pendant la lecture de l'acte d'accusation, image qui n'est pas sans rappeler celle des accusés des procès de Nuremberg coiffés de casques d'écoute (*Het Laatste Nieuws*, 3/08/1949).

⁸ La police de sûreté de l'Allemagne nazie dans les territoires occupés pendant la Deuxième Guerre mondiale (Majerus, 2013, p. 43)

⁹ Contraction de Sicherheitspolizei

Je n'ai pas cependant pu déterminer si la société IBM fit cadeau de son système d'interprétation simultanée aux conseils de guerre belges comme elle le fit pour le procès de Nuremberg (Baigorri-Jalón, 2014, p. 216)

V. La Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues

J'ai choisi de consacrer un paragraphe aux débuts de la CBTIP car c'est grâce à son fonds d'archives que j'ai pu rédiger ce mémoire. Reconstituer les débuts de la Chambre, non seulement grâce aux documents d'époque préservés dans le fonds d'archives mais également grâce aux articles de journaux d'époque et à l'entretien accordé par Henri Van Hoof, qui sera longtemps son président, nous éclaire sur cette institutionnalisation et cette reconnaissance naissante du métier d'interprète non seulement en Belgique mais également à l'étranger. C'est en effet dans les années cinquante que de nombreuses associations professionnelles similaires, fussent-elles nationales ou internationales virent le jour. La CBTIP maintenait d'ailleurs des liens avec les associations professionnelles « sœurs » d'autres pays et j'ai pu retrouver la trace de ces liens dans les archives. J'ai, par exemple, mis la main sur un rapport en langue néerlandaise daté du 16 avril 1955 dans lequel le secrétaire général d'alors dresse la liste des associations étrangères avec laquelle la CBTIP était en relation. Il en cite quatre : d'abord la Société française des traducteurs à propos de laquelle il explique que cette dernière, née en 1947, a réussi à faire reconnaître la nature libérale du métier de traducteur et à obtenir des avantages fiscaux, ensuite l'Association des traducteurs et interprètes de Genève dont il explique qu'elle a été créée en 1945 par des anciens étudiants de l'École d'interprètes de l'Université de Genève d'Antoine Velleman et qui comptait 200 membres au moment de la rédaction du rapport, l'association allemande Bund Deutscher Dolmetscher-Verbände est également mentionnée ainsi que la Fédération internationale des traducteurs (FIT) dont l'auteur du rapport précise qu'elle a été mise sur pied en 1953 par les organisations professionnelles du Danemark, de France, d'Allemagne, d'Italie et de Turquie. Il précise d'ailleurs que la Chambre ne tardera pas à en faire partie. Henri Van Hoof déclarera d'ailleurs à ce sujet en 2005 que :

« J'ai été élu au Conseil de la FIT lors du 1er congrès que celle-ci avait organisé à Rome en 1956. J'ai participé à quelques réunions de ce Conseil à Paris, mais j'ai dû démissionner au bout d'un an faute de temps. »

(Le Linguiste/De Taalkundige vol. 51, 2005)

L'auteur du rapport a toutefois omis une association professionnelle à vocation internationale et jouissant d'une belle renommée, l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC).

C'est en 1953 que cette prestigieuse association a vu le jour à Paris avant de s'établir à Genève. Seuls trente-trois interprètes lui étaient affiliés au moment de sa création ce qui explique peut-être la méconnaissance ou l'omission du secrétaire général.

« AIIC was to be a central organization to which professional conference interpreters all over the world, both freelance and staff, would belong directly (i.e., not via national organizations), and which would define the ethical and material conditions under which conference interpreters would operate, as members of a new profession. » (Thiéry, 2015, p. 14)

La Chambre belge des traducteurs et interprètes organisera par exemple une « Commission pour le Droit d'Établissement » pour les traducteurs et interprètes à Liège en 1964 où les représentants de la Société française des traducteurs, de la Nederlands Genootschap van Vertalers et de la Bund Deutscher Dolmetscher-Verbänd prirent la parole et dont j'ai retrouvé le rapport dans les archives. On retrouve également dans le *Journal des traducteurs* publié par la Société des diplômés de l'institut de traduction de Montréal, un article intitulé « Nouvelles de Belgique » de 1962 où l'on peut lire entre autres que la Chambre avait publié une publicité gratuite pour *Journal des traducteurs* (Vinay, 1962, p. 19)

J'ai pu mettre la main dans le fonds d'archives de la CBTIP sur un document clé : l'Annexe au Moniteur Belge rapportant la constitution officielle de la « Chambre belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues » en date du 14 mai 1955 (cf. annexe 1). On retrouve parmi les sept membres fondateurs qui « sont convenus de constituer une association sans but lucratif », Henri Van Hoof, traducteur, qui occupera la présidence de la Chambre et qui est souvent mentionné dans ce mémoire et Raoul Cambien, le seul à exercer uniquement comme interprète de conférence des sept, dont le nom revient également très souvent. Henri Van Hoof expliquera d'ailleurs lors de son interview parue dans *Le Linguiste* en 2005 que « Les personnes intéressées au début par la création d'une association professionnelle n'étaient qu'une poignée. Si mes souvenirs sont exacts, il y avait deux ou trois employés et fonctionnaires, un traducteur juré, un interprète et un indépendant » (Quicheron, 2005).

Les différents articles nous éclairent entre autres sur les buts poursuivis tels que « développer le prestige des professions couvertes par les statuts en s’efforçant, notamment, « d’obtenir leur protection légale », de « fonder une école de traducteurs et/ou d’interprètes », « d’éditer une publication intéressant collectivement les membres [...] » ou encore de « joindre ses efforts à ceux d’autres organismes ou groupements professionnels, tant belges qu’à l’étranger [...] » (Le Moniteur belge, 1955)

Avec le recul des années, nous savons que la profession d’interprète ou de traducteur n’est pas protégée, que la Chambre n’a pas non plus mis sur pied sa propre école mais qu’elle éditera bien une publication, *Le Linguiste/De Taalkundige* et collaborera avec des organismes étrangers. Selon un courrier du 23 avril 1955 de la plume d’Henri Van Hoof alors qu’il était secrétaire général, la contribution annuelle exigée aux affiliés était de 200 francs belges avant d’atteindre 300 francs l’année suivante.

Un autre document intéressant est le formulaire d’adhésion de principe originel de 1955 (cf. annexe 3). Il sera remplacé en 1957 par le formulaire comportant un tableau à double entrée où les affiliés devaient cocher quels étaient leurs domaines de spécialisation par langue. (cf. annexe 4). C’est là la principale évolution entre les deux formulaires : alors qu’en 1955 l’affilié devait choisir parmi juridique, technique, commercial ou encore littéraire comme domaines de spécialisation, en 1957 il avait le choix parmi trente-trois spécialisations. On notera qu’il n’est désormais plus nécessaire de préciser ses domaines de spécialisation dans l’actuel formulaire de demande d’adhésion à la CBTI et que deux professions ont disparu de celui-ci, celle de professeur de langues et celle de correspondancier¹⁰.

Le règlement d’ordre intérieur de 1955 nous renseigne sur les trois types de membres d’alors : les membres adhérents, les membres effectifs et les membres correspondants. (cf. annexe 5). Les membres adhérents comprennent « toutes les personnes et institutions qui s’intéressent aux traductions et interprétations en général et aux problèmes linguistiques qui s’y rattachent, sans exercer elles-mêmes ces métiers », les membres effectifs devaient quant à eux être de nationalité belge ou résider en Belgique et devaient être parrainés par deux membres de la Chambre afin d’y être acceptés.

¹⁰ Employé(e) chargé(e) de la correspondance dans une entreprise, une administration (CNRTL.fr)

L'actuel règlement d'ordre intérieur fait la distinction entre quatre types de membres, les membres effectifs, lesquels ne doivent désormais plus être parrainés par des membres mais présenter un diplôme de master en traduction ou interprétation ou encore justifier de trois ans d'expérience professionnelle, les membres associés, les membres d'honneur et les membres de soutien, statut qui est d'ailleurs très similaire à celui de membre adhérent de 1955 : « toute personne morale (institution, entreprise, etc.) qui est professionnellement impliquée dans la traduction et/ou dans l'interprétation en général » (CBTI-BKVT, 2013, p. 5).

Il ne suffisait pas d'être parrainé pour être affilié à la Chambre comme membre effectif comme l'indique une lettre adressée le 14 juillet 1958 à un certain V. Bauffe par Guillaume Samsoen de Gérard, alors secrétaire général. Il fallait présenter des références, telles que des copies de traduction ou les titres des livres que l'on avait traduits ou encore indiquer les noms d'interprètes de conférence avec lesquels le candidat-adhérent avait travaillé.

Si l'on en croit un courrier adressé à la Belgian Shell Company par Henri Van Hoof le 30 août 1955, soit quelques mois à peine après la création de la Chambre, cette dernière connut un succès presque immédiat puisque sa revue *Le Linguiste/De Taalkundige* était « tirée à 2000 exemplaires et distribuée à 750 traducteurs, interprètes et professeurs de langues [...] » (Fonds d'archives CBTI).

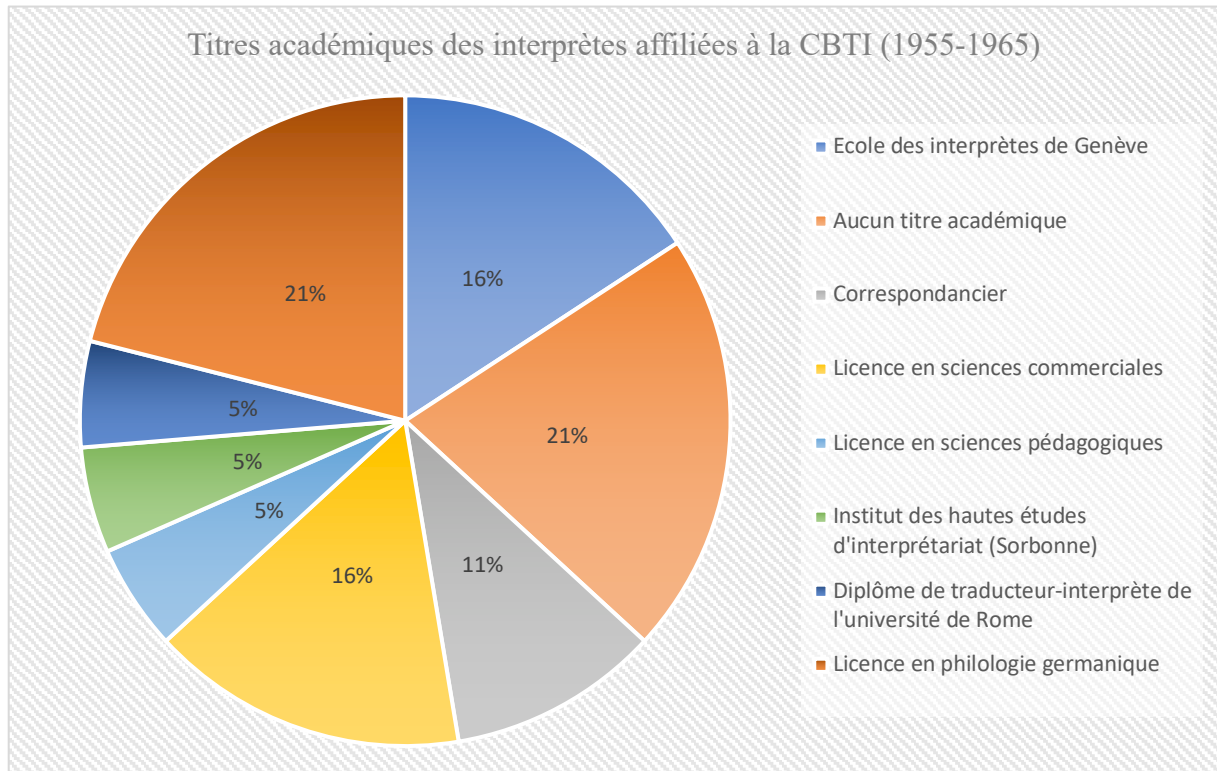
Il avait été décidé dès avril 1955 d'établir, en plus du siège à Bruxelles, quatre divisions régionales de la CBTIP, à Gand et Anvers, pour la Flandre, et à Liège et Charleroi, pour la Wallonie, lesquelles avaient pour tâche de défendre les intérêts des affiliés au niveau provincial et de relayer la propagande de la Chambre si l'on se fie aux dires d'Henri Van Hoof dans une lettre rédigée en néerlandais le 8 mai 1955. Je n'ai malheureusement pas pu localiser les archives de ces divisions régionales.

« Il est bien évident que ces Messieurs connaissent parfaitement le français, mais ils considèrent cela d'un point de vue de « dignité nationale ». Il en est ainsi dans toutes les associations ou organisations nationales (Sénat, Chambre, etc.) et il faut bien s'incliner... » (Fonds d'archives CBTIP)

Cette lettre du 19 novembre 1959, dont je n'ai pu retrouver l'auteur mais adressée à M. Lorigenne de la Chambre nous renseigne sur l'emploi des langues au sein même de la CBTIP. On comprend, en filigrane, que certains membres de la Chambre, sans doute néerlandophones au vu de la référence aux organisations nationales, se sont plaints de l'emploi du français au sein de cette dernière. Il faut replacer cette lettre dans le contexte historique d'alors, celui de la montée des tensions entre les communautés linguistiques en Belgique.

A. Analyse des données

1) Les titres académiques



L'analyse des titres académiques obtenus par les interprètes affiliés à la CBTI dans leur fiche d'affiliation entre le moment de son établissement en 1955 et 1965 nous indique un fait marquant : la plupart n'ont pas suivi de formation universitaire en interprétation et sont dès lors devenus interprètes par d'autres voies. Ces résultats correspondent avec l'analyse faite par Walter Keiser, qui était lui-même interprète de conférence et diplômé de l'École d'interprètes de Genève (Widlund Fantini, 2018)

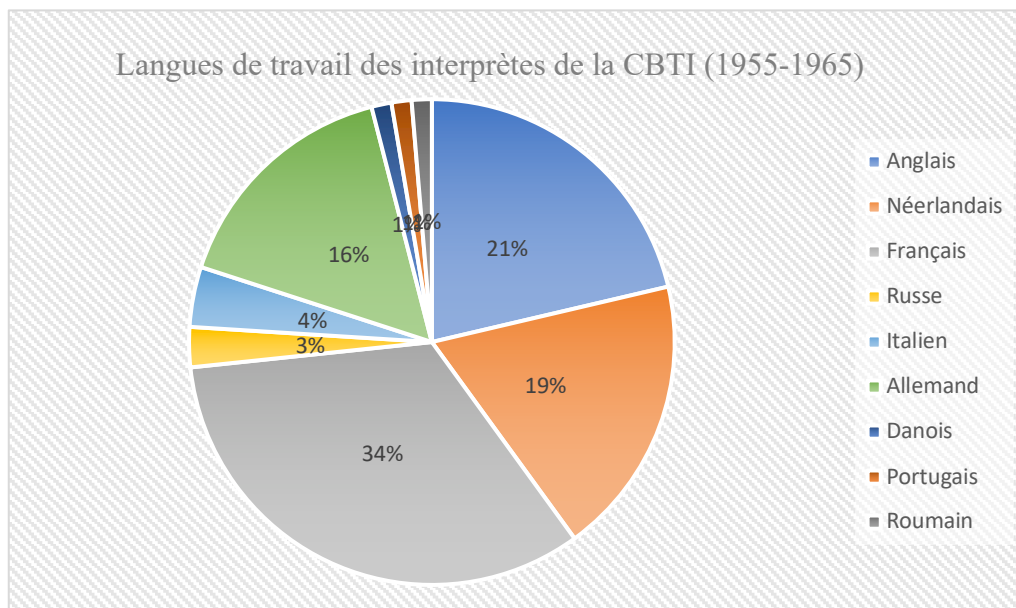
« Dans l'après-guerre immédiat et pendant une bonne dizaine d'années, les interprètes issus d'une école d'interprétation étaient en minorité. Mais la forte demande en interprètes qualifiés dès la fin des hostilités entraîna la création d'un nombre considérable d'écoles d'interprétation et autres centres de formation. »

(Keiser, 2004, p. 21)

Trois interprètes affiliés sont alors diplômés de l'École d'interprètes de l'université de Genève fondée pendant la guerre par le professeur belgo-suisse Antoine Velleman ; un autre affilié, Jacques Dubois, déjà licencié en philologie germanique, explique quant à lui en 1956 suivre des cours d'interprétation à l'Institut des Hautes Études d'Interprétariat (Fonds d'archives CBTIP). Cet établissement deviendra l'année suivante l'École Supérieure d'Interprètes et de Traducteurs (ESIT) lors du rattachement à la Sorbonne sous la houlette de la franco-serbe Danica Seleskovitch, une pionnière dans le domaine à l'instar d'Antoine Velleman, qui bouleversa radicalement l'enseignement universitaire de l'interprétation, participa à la professionnalisation de la discipline et établit les bases du courant de pensée de « L'école de Paris » de l'interprétation. (Diriker, 2015a, p.79).

C'est sans conteste la licence en philologie germanique qui apparaît comme formation universitaire la plus commune chez les interprètes affiliés. Certains ont complété leurs études en philologie germanique par une formation universitaire en interprétation à l'étranger comme Jacques Dubois à l'Institut des Hautes Études d'Interprétariat à Paris ou Raoul Cambien, un des membres fondateurs de la CBTIP, qui suivra les cours dispensés par l'École d'interprètes de l'université de Genève. Un autre licencié en philologie germanique, Adolphe Van Mulders, également membre fondateur, deviendra traducteur attaché à la Chambre des représentants de Belgique et interprète. Un autre germaniste, Jules-Joseph Reynaerts, présente un parcours professionnel tout aussi intéressant. Ce traducteur fonctionnaire au ministère des Affaires économiques, lauréat de la Fondation universitaire et originaire de Tirlemont deviendra à plus de quarante ans, interprète à l'Exposition universelle de 1958, avec l'allemand et l'anglais comme langues de travail (Fonds d'archives CBTIP)

2) Les langues de travail



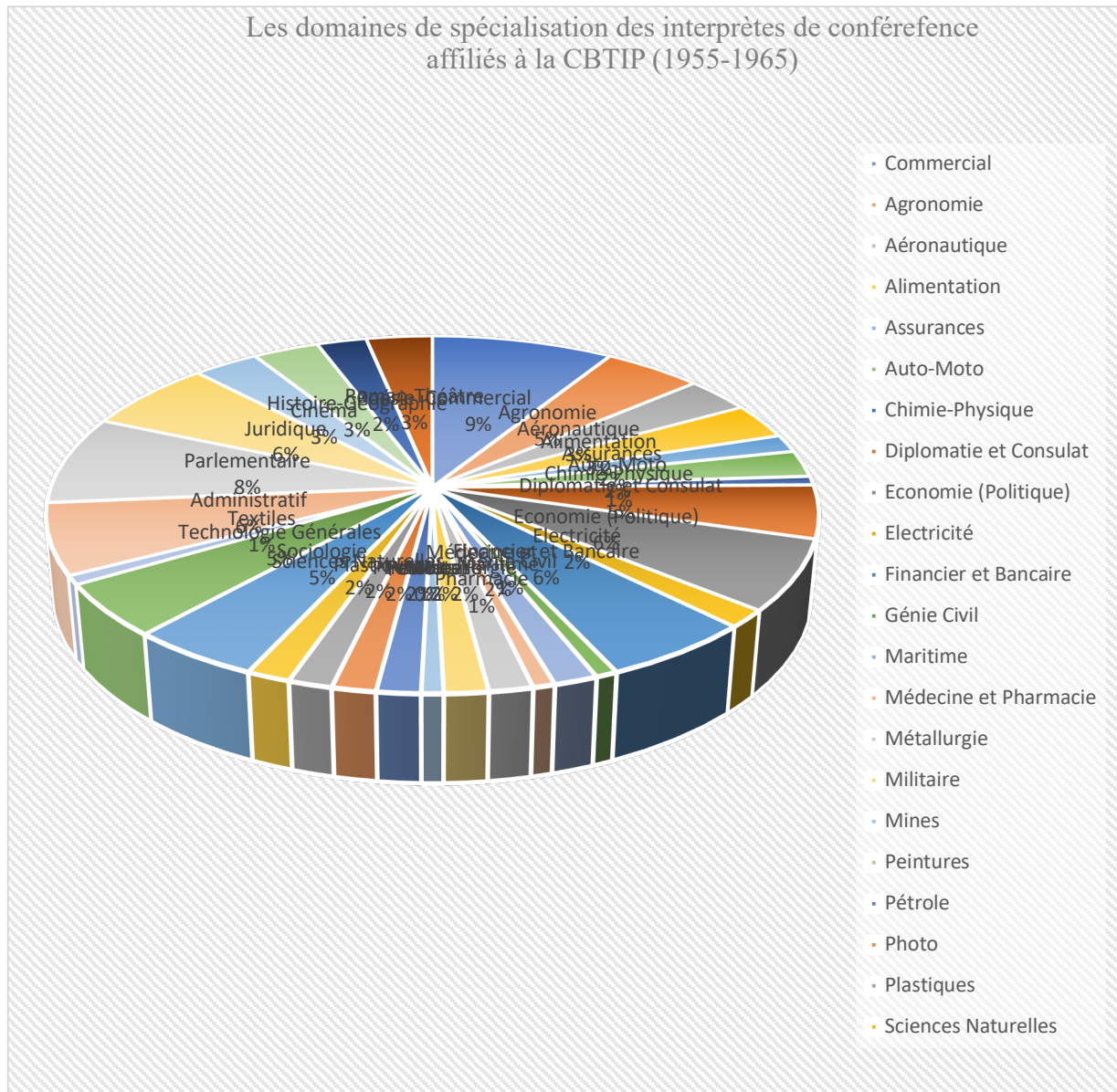
Les langues de travail les plus communes au sein des interprètes affiliés à la CBTIP sont sans surprise deux des langues nationales de la Belgique, le néerlandais et le français, ainsi que l'anglais, langue qui avait mis fin à l'hégémonie du français avant la Première Guerre mondiale comme lingua franca de la diplomatie et des relations internationales jusqu'au moment de la Conférence de la Paix de Paris de 1919 (Van Hoof, 1996, p. 16). Le français se taille la part du lion dans les langues de travail des interprètes d'alors.

Il m'a cependant été parfois difficile de déterminer si les affiliés avaient le français comme langue maternelle ou comme langue de travail acquise par l'apprentissage. Les fiches d'affiliés ne nous éclairent pas toujours à ce sujet. En effet, elles sont faites de telle façon que le recto est rédigé entièrement en français tandis que le verso présente les mêmes cases à compléter mais cette fois-ci en néerlandais. S'ajoute à cela le fait que de nombreux affiliés complétaient à la fois le recto et le verso, expliquant sur une face travailler depuis le néerlandais vers le français, sur l'autre depuis le français vers le néerlandais. Certains poussaient même la dualité à son extrême comme le Bruxellois François-Servais Van Eesbeeck qui ira jusqu'à traduire son prénom « Frans-Servaas » en français. La logique voudrait que l'on se réfère au lieu de naissance ou bien encore au lieu de résidence pour déterminer la langue maternelle des affiliés étant donné la présence de ces deux éléments d'information sur les fiches d'affiliés.

Cela serait commettre une erreur car le français était en ce temps-là bien souvent la langue maternelle de nombreux Flamands issus des classes sociales les plus favorisées (Dassargues ; Perrez ; Reuchamps, 2014, p. 107).

La CBTIP comptait également au sein de ses affiliés des interprètes ayant parmi leurs langues de travail des combinaisons linguistiques plus rares tels qu'Octave Burstin qui connaissait le slovène et le roumain au même titre d'ailleurs qu'un de ses compatriotes, Abel Ronson, né en 1932 à Bucarest et dont la lettre de candidature auprès de la CBTIP conservée dans le fonds d'archives rappelle les bouleversements du XX^e siècle. Il y explique dans un français châtié avoir étudié la philologie romane à l'université de Bucarest sans avoir eu le temps d'obtenir un diplôme car il avait été contraint de fuir en Belgique où il bénéficia du statut de réfugié ONU. Il compte l'anglais, le français, l'italien, naturellement le roumain mais surtout l'hébreu, qu'il est le seul de tous les interprètes de la Chambre à connaître, parmi ses langues de travail. Sa connaissance de l'hébreu, son patronyme ainsi que son statut de réfugié suggèrent qu'il était d'origine juive. Un autre membre à la combinaison linguistique peu usuelle était Hughes C.H Benoy, né en 1930 et de nationalité belge. Ce dernier avait, toujours selon sa fiche, obtenu une licence en philologie germanique comme nombre d'autres interprètes de conférence mais avait ensuite ajouté une corde à son arc avec une licence en philologie et histoire slave suivie d'un stage à l'université de Moscou. Il avait pour langue de travail le russe, le néerlandais, le français et le polonais et s'était établi comme traducteur indépendant et interprète depuis 1963.

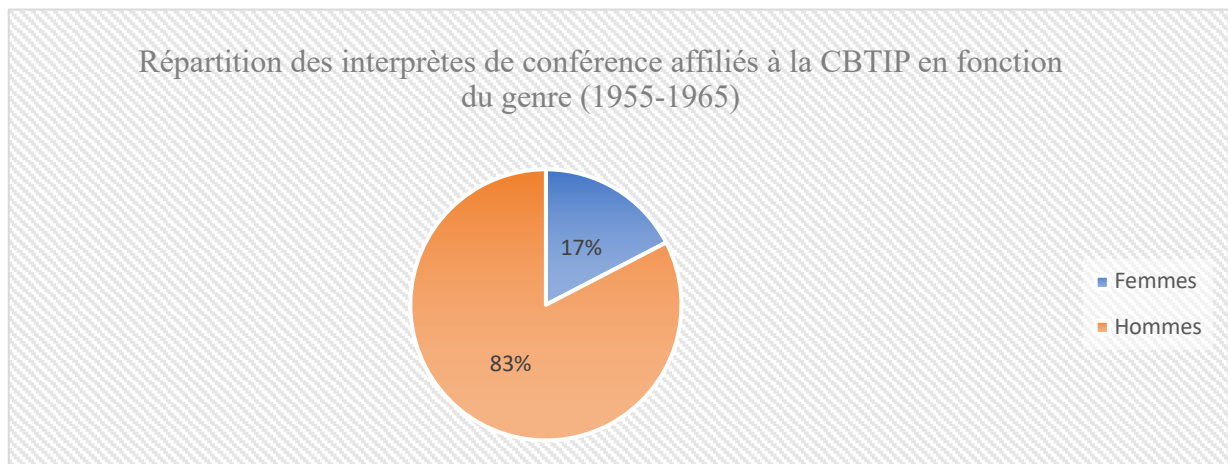
3) Les domaines de spécialisation des interprètes



L'analyse des domaines de spécialisation des interprètes de conférence adhérents à la CBTIP nous permet d'émettre quelques hypothèses sur les réunions où ils officiaient.

Les spécialités les plus populaires sont, par ordre décroissant, commercial, parlementaire, juridique, économie politique, administratif et financier/bancaire. On peut également remarquer que certaines spécialités, telles que textiles, chimie-physique, mines ou génie civil sont mal-aimées.

4) La faible représentation des femmes parmi les interprètes de conférence en Belgique jusqu'en 1965



L'analyse des formulaires d'adhésion à la Chambre belge des traducteurs et interprètes des interprètes de conférence pour la période allant de sa création en 1955, à 1965 m'a mené à remarquer le très faible nombre de femmes parmi les adhérents. Elles sont au nombre de trois, pour 18 hommes. L'une d'entre-elles, Renée Prüger, semble être autodidacte car elle ne renseigne aucune formation universitaire sur son formulaire d'adhésion. Les deux autres, Denise Smesmans et Marie-Jo Wirsing-Tanghe, sont quant à elles diplômées de la prestigieuse École d'Interprètes de Genève avec quelques années d'écart, 1956 pour Denise Smesmans et 1960 pour Marie-Jo Wirsing-Tanghe.

J'ai à ce sujet pu retrouver la trace de leur passage par cette école dans certaines archives. Un document intitulé « Grades, diplômes et certificats décernés par l'université de Genève pendant l'année universitaire 1955-1956 », retrouvé dans la partie archives du site internet de l'université de Genève fait bien mention d'une certaine Denise Alix Smesmans ayant obtenu un *certificat d'études pratiques* à l'École d'interprètes (<https://www.unige.ch>). Et c'est toujours grâce à ces archives en ligne que j'ai pu retrouver la trace de Marie-Jo Wirsing-Tanghe. D'après le document « Grades, diplômes et certificats décernés par l'université de Genève pendant l'année universitaire 1959-1960 », une certaine Marie-Joséphine Tanghe-Minne a bien obtenu le diplôme de traducteur-interprète en 1960 (<https://www.unige.ch>). Si l'on s'intéresse d'ailleurs aux étudiants ayant obtenu leur diplôme de l'École d'interprètes en 1956 comme Denise Smesmans ou en 1960 comme Marie-Jo Wirsing-Tanghe, on se rend compte que ce sont en assez large majorité des femmes (<https://www.unige.ch>).

Ce qui est étonnant, c'est que deux des trois seules femmes adhérentes à la Chambre soient en possession de diplômes non belges et qu'aucune des jeunes femmes diplômées comme interprètes de l'Institut pour jeunes filles Marie Haps ne figure parmi les adhérents. L'absence relative des femmes dans les rangs des interprètes de conférence à cette époque n'est pas non plus surprenante. En effet, la profession était à l'origine en majorité l'apanage d'hommes et Pascal Singy et Patrice Guex attribuent la féminisation de la profession à la transformation qu'a connue l'interprétation de conférence lorsque l'interprétation simultanée en cabine a progressivement supplanté l'interprétation consécutive où les interprètes brillaient par leur éloquence et leur capacité de mémorisation (Singy, Guex, 2015, p. 170). On peut d'ailleurs arriver à la même conclusion quant à l'absence de représentation des femmes dans la profession si l'on se penche sur les interprètes dont Karel Rampelberg retrace le parcours au Parlement dans l'ouvrage *Tolken in het belgische Parlement*. Aucune femme parmi les neuf interprètes « pionniers » du Parlement. L'auteur explique à ce sujet, qu'il faudra attendre 1974 avant que la première interprète fasse son entrée au Parlement bien qu'une femme ait pourtant réussi en 1937 le concours d'entrée au Parlement comme interprète. Il précise que celle-ci n'y sera jamais nommée et restera sur une liste de réserve (Rampelberg, 1999, p. 21). Jesús Baigorri-Jalón rapporte une situation similaire à la Société des Nations où presque tous les interprètes étaient des hommes (Baigorri-Jalón, 2004 ,p. 240)

La situation n'était pourtant pas la même partout dans le monde à la même époque. Sergei Chernov qui a mené des recherches sur les débuts de l'interprétation en URSS avance par exemple que de nombreuses femmes exerçaient la profession d'interprètes de conférence en URSS dans les années trente (Chernov, 2016, p. 161). Les femmes représentaient également un quart des interprètes lors des premières années d'existence des Nations unies d'après Jesús Baigorri-Jalón qui voit là le témoignage de la féminisation de la profession (Jesús Baigorri-Jalón, 2016, p. 182). Selon Franz Pöchhacker, les femmes devinrent majoritaires au sein de l'AIIIC dès 1967. Un tel phénomène n'est pas observable au sein de la CBTIP à la même période (Pöchhacker, 2004, p. 174).

5) L'âge où les interprètes adhérents à la CBTIP commençaient à exercer comme interprètes de conférence

Les membres de la CBTIP devaient, lorsqu'ils complétaient leur formulaire d'adhésion, indiquer le nombre d'années d'expérience qu'ils possédaient en tant que traducteur juré, indépendant, employé, fonctionnaire, interprète (juré), professeur de langues ou correspondancier. Le formulaire d'adhésion de chaque membre comportait aussi sa date de naissance et l'année où le document avait été complété par le membre. C'est à partir de ces données que j'ai pu déterminer l'âge moyen auquel les adhérents de la Chambre qui étaient interprètes de conférence se lançaient dans la profession d'interprète de conférence : 31 ans. Lors de l'analyse des formulaires d'adhésion des interprètes, on remarque que bon nombre d'entre eux n'ont accédé à la profession que dans la trentaine bien que quelques affiliés fassent figure d'exceptions comme Marie-Jo Wirsing-Tanghe qui mentionne être interprète depuis ses 22 ans ou Jacques Dubois depuis ses 25 ans. A noter que ces deux affiliés possèdent un point commun qui les distingue d'une majorité des interprètes de conférence affiliés à la Chambre à cette époque : ils ont tous deux suivi une formation universitaire en interprétation à l'étranger et ne sont pas autodidactes. On peut dès lors émettre l'hypothèse, et celle-ci est d'ailleurs confirmée par la consultation des formulaires d'adhésion d'après 1965, que l'âge moyen auquel les membres de la Chambre se lançaient dans l'interprétation de conférence ira à la baisse lorsque de plus en plus d'entre eux auront été formés à l'interprétation à l'université ou dans des écoles d'interprétation à la sortie de leurs études secondaires (Fonds d'archives CBTIP/BKVT).

6) La présence des interprètes de conférence parmi les membres de la CBTIP

La Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues ne comptait que peu d'interprètes dans ses rangs entre sa fondation en 1955 et 1966. Ces derniers étaient sans conteste en minorité à l'époque. Je n'ai malheureusement pas pris le temps de relever le nombre de traducteurs adhérents entre 1955 et 1966 lors de mes visites aux Archives générales du Royaume mais j'ai toutefois consulté l'entièreté des formulaires d'affiliation et ce sont les traducteurs qui en formaient la très large majorité. Sur les onze années pour lesquelles je dispose de données on peut remarquer presque un triplement des effectifs, de 5 interprètes de conférence affiliés en 1955 à 13 en 1966.

Leur minorité numérique ne signifie pas pour autant que les interprètes étaient relégués au second plan. On compte en effet un interprète de conférence parmi les membres fondateurs de la Chambre, Raoul Cambien. Guillaume Samsoen de Gérard qui sera secrétaire général de l'association travaillait également comme interprète de conférence et Henri Van Hoof qui fut le président de la Chambre dès sa fondation, avait exercé le métier d'interprète de conférence entre 1944 et 1947 et continuera à en enfiler le costume occasionnellement lors de congrès (Quicheron, 2005). J'ai pu observer au cours de mes recherches dans les archives que la Chambre défendait les intérêts de ses adhérents interprètes, par exemple en matière fiscale par du lobbying auprès du député liégeois Maurice Destenay.

C'est dans une lettre du 6 octobre 1959 que la CBTIP s'adresse à lui afin d'obtenir que les interprètes et ne soient plus soumis à une « taxe de transmission » assimilant l'interprétation à une transaction commerciale et non à une profession libérale (Fonds d'archives CBTIP/BKVT). La Chambre cherchera également ce soit ses adhérents qui œuvrent comme interprètes lors de l'Expo 58 comme je l'explique bien plus en détail à la fin de ce travail de fin d'études.

B. Analyse du profil de certains interprètes adhérents à la CBTI (1955-1965)

1) François-Servais Van Eesbeeck

L'enseignement apparaît comme un porte d'entrée vers le métier d'interprète. Un de ces enseignants était François-Servais Van Eesbeeck (1902-1958) auquel Karel Rampelberg, le sous-directeur puis directeur du Service des interprètes au Sénat et également enseignant, consacra un paragraphe dans son article *Tolken in het Belgische Parlement* (1999) et dont j'ai pu retrouver la trace dans la presse de l'époque. François-Servais Van Eesbeeck était licencié en sciences pédagogiques et professeur de néerlandais à l'Institut supérieur de commerce de Saint-Louis à Bruxelles si l'on se fie à sa fiche d'affilié et son avis de décès publié dans la presse. Il avait également été décoré de l'Ordre de Léopold (*Le Soir*, 4/07/1958). Il avait le néerlandais et le français comme langues de travail. Selon Karel Rampelberg, ce dernier avait réussi en 1936, l'examen pour entrer à la branche flamande du service des Comptes rendus analytiques du Sénat ou « Beknopt Verlsag ». Ce service avait été créé en 1932 à la suite des lois linguistiques d'alors était le pendant néerlandophone du service des Comptes rendus analytiques. (Timmermans, 1978, p. 68).

François-Servais Van Eesbeeck mentionne dans sa fiche d'affiliation de 1957 être traducteur fonctionnaire depuis 25 ans, ce qui correspond à son entrée en fonction au Sénat. Il mentionne également officier comme interprète depuis 1937, c'est-à-dire un an après la mise en place du service de traduction orale au sénat et l'on peut supposer qu'il y a fait ses armes avant d'être nommé en 1951 directeur du « Service des interprètes au Sénat », poste qu'il occupera jusqu'à son décès prématuré en 1958, ce dont témoigne la croix apposée sur la fiche d'affilié. (Rampelberg ; 1999, p. 20). François-Servais Van Eesbeeck semble ne pas s'être contenté de son rôle au Sénat et avoir exercé également dans le secteur privé. Si l'on en croit la correspondance conservée dans le fonds d'archives de la CBTIP, il cherchait par exemple à constituer une équipe d'interprètes pour un congrès international de chirurgie à Bruxelles en mai 1958 et s'était adressé à Hugo Singer, président de la CBTIP afin qu'il le mette en relation avec des interprètes de conférence. Hugo Singer a ensuite adressé une lettre à Raoul Cambien, l'un des membres fondateurs et interprète de conférence pour l'enjoindre à se mettre en communication avec M. Van Eesbeeck.

Le journal *Le Soir* du 4 juillet 1958 relate ses funérailles : « M. Paul Struye, président du Sénat, a assisté jeudi matin, à Ixelles, à la tête d'une importante délégation du personnel du Sénat [...] Parmi les personnalités présentes, on notait M. Oblin, questeur du Sénat, et plusieurs parlementaires [...] de même que de nombreux élèves et anciens élèves du défunt » (*Le Soir*, 4/07/1958). On comprend que François-Servais Van Eesbeeck était très apprécié au Sénat et à Saint-Louis dans la mesure où même des sénateurs ont fait le déplacement pour les funérailles d'un fonctionnaire.

2) Jan Lodewijk Verhasselt

Un autre enseignant membre de la CBTIP, Jan Lodewijk Verhasselt (1905-1987), professeur agrégé de l'enseignement secondaire et sous-directeur à la Chambre des représentants présente nombre de points communs avec François-Servais Van Eesbeeck. Tous deux sont de la même génération, se sont d'abord destinés à l'enseignement et sont entrés à peu près à la même époque, comme traducteurs-interprètes au sein du Parlement, l'un au Sénat et l'autre à la Chambre. Jan Lodewijk Verhasselt n'avait pas de formation d'interprète et l'est sans doute devenu après avoir été choisi parmi les fonctionnaires bilingues de la Chambre des représentants comme l'usage le voulait après la mise en place du service non-permanent de traduction orale en 1936 (Van Der Hulst ; Van der Jeught, 2003, p. 201). Il avait par ailleurs l'allemand, l'anglais, le néerlandais, le français et l'espagnol comme langues de travail. Au sein des membres de la CBTIP d'alors, on retrouve donc deux interprètes de la première heure au Parlement.

3) Hubert Engelmann

Au cours de mes recherches au sein du fonds d'archives de la CBTIP, j'ai trouvé plusieurs mentions de sa personne dans la correspondance qui mettent en lumière, si on les croise avec sa fiche d'affiliation, le parcours de cet interprète cosmopolite. Dans une lettre adressée par Hugo Singer à Raoul Cambien datée du 21 novembre 1956, l'auteur explique qu'Hubert Engelmann vient de lui rendre visite et qu'il est un jeune interprète « qui a déjà fait ses armes ». Cela correspond à la fiche d'affiliation d'Hubert Engelmann, alors âgé de 29 ans, qui a mentionné travailler comme interprète depuis 1956 et comme traducteur indépendant depuis 1950.

Hugo Singer explique que le jeune homme d'alors « a fait ses études en Allemagne et est donc parfaitement au courant de l'allemand », affirmation qui tient presque de l'euphémisme étant donné qu'Hubert Engelmann est né à Berlin et qu'il était citoyen allemand jusqu'à sa naturalisation comme citoyen belge en 1954 selon le formulaire d'affiliation complété par ses soins. Il a également étudié les sciences commerciales à l'université de Cambridge avant de travailler au British War Office. On apprend que le jeune interprète cherche à développer « une clientèle d'organisations de congrès » et Hugo Singer raconte lui avoir dit « qu'il ne pourrait pas faire mieux que de s'adresser à vous (Cambien) qui êtes dans le mouvement. Vous pourriez éventuellement faire équipe avec lui... ? ». Un autre lettre de Hugo Singer, toujours adressée à Hubert Engelmann mais cinq ans plus tard, le 6 mai 1961, commençant par ces mots « Nous vous invitons à assister, en qualité de représentant des interprètes à notre chambre [...] » laisse à penser que celui-ci a pu gravir les échelons au sein de la CBTIP et se faire un nom dans le milieu des interprètes pour passer de débutant cherchant à étoffer sa clientèle à représentant de la profession.

Dans l'encadré « remarques » de sa fiche d'affiliation pour l'année 1962, ce dernier explique travailler quasiment exclusivement comme interprète : « Je ne fais pratiquement plus de traductions écrites ». Il apparaît que Raoul Cambien a accédé à la demande d'Hugo Singer qui l'enjoignait de collaborer avec M. Engelmann car aux questions « a) Avez-vous déjà reçu du travail de traduction ou d'interprétation d'un collègue, membre de la Chambre ? Oui/ non, et b) Pouvez-vous dire approximativement, combien de fois ? » sur la fiche, ce dernier répond avoir reçu 300 à 400 fois du travail de la part de Raoul Cambien. Il avait l'allemand et l'anglais comme langues de travail. Sa carte de visite de 1962, retrouvée au milieu des archives, indique qu'il est « interprète diplômé » mais je n'ai retrouvé aucune mention de formation universitaire en interprétation.

4) Les interprètes autodidactes

Certains interprètes affiliés ne possèdent tout simplement pas de titre académique. Parmi ceux-ci une certaine Renée Prüger, interprète de conférence, traductrice et correspondancièrè née en 1905 à Paris et de nationalité française, exerçant à Bruxelles avec pour langues de travail l'allemand, le français et l'anglais.

Il y a aussi Paul Recour, né en 1910, de nationalité belge mais ayant suivi ses études secondaires moyennes et supérieures en Angleterre avant de devenir assistant de l'ambassadeur d'Inde et ensuite interprète de conférence et dont les langues de travail étaient l'anglais et le français (Fonds d'archives CBTIP)

5) A.R.E De Backer

Parmi tous les affiliés de la Chambre, j'ai retrouvé un interprète qui a joué un rôle central lors de la Première Guerre mondiale. Cet homme originaire de Saint-Gilles-lez-Termonde en Flandre nommé A.R.E De Backer, né en 1896, a été l'un des interprètes du « Corps des Interprètes » auquel Lisa Wouters de l'université de Louvain a consacré un mémoire de fin d'études *Het 'Corps des Interprètes' tijdens de Eerste Wereldoorlog : Belgische tolken tussen de Britse en de Belgische soldaten en de lokale bevolking aan het IJzerfront* (2017). Sa fiche d'affilié nous renseigne sur plusieurs choses : il a d'abord pour langues de travail, l'allemand, l'anglais et le néerlandais. Il a par ailleurs servi comme officier de liaison en Allemagne auprès des autorités britanniques. C'est fin novembre 1914 que ce « Corps des Interprètes » a été mis sur pied par le général comte de Hemricourt de Grunne. N'y avaient accès que les militaires belges, âgés d'au moins 21 ans, nés de parents belges, connaissant l'anglais, le néerlandais et le français et pouvant prétendre au rang de sergent, d'adjudant ou de sous-lieutenant (Wouters, 2017, p. 10).

6) Octave Burstin

Octave Burstin est né en 1908 à Iași (Jassy) en Roumanie et a été naturalisé citoyen belge en 1950. Sa fiche d'affilié conservée dans les archives de la CBTIP retrace son parcours. Il a d'abord obtenu une licence en économie et finance avant d'en obtenir une autre en sciences commerciales et de terminer par un doctorat en sciences économiques à l'ULB ayant pour titre « La dépréciation monétaire et la stabilisation du change roumain » (<https://difusion.ulb.ac.be/vufind/>). Il a également publié un article scientifique en 1933 dans le *Moniteur du Pétrole roumain* « Le marché belge des produits pétrolifères et les débouchés qu'il offre à l'exportation roumaine » dont j'ai pu retrouver la trace car il est cité dans l'article « Les relations entre la Belgique et la Roumanie, 1859-1939 (-1989) » d'Idesbald Goddeeris (2008)

On peut supposer qu'il s'est lancé dans une carrière d'interprète de conférence et de traducteur après sa naturalisation comme citoyen belge car il mentionne sur sa fiche d'affiliation exercer ces deux professions depuis 1950 avec comme langues de travail le roumain, le slovène, l'anglais, l'allemand et le français.

Il est à noter qu'entre la fondation de la CBTIP en 1955 et 1965 aucun interprète de conférence affilié étant en possession d'un diplôme d'interprétation belge. Tous les Belges qui ont suivi cette formation l'ont fait à l'étranger, tels que Raoul Cambien, Denise Smesmans et Marie-Jo Wirsing-Tanghe à l'École d'interprètes de l'université de Genève, Jacques Dubois à l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) et Nicolas Dobrovolsky, né en 1933 et de nationalité belge qui obtiendra après des études d'humanités modernes, un diplôme de traducteur-interprète à l'université de Rome. Ce dernier mentionne sur sa fiche d'affilié travailler en interprétation simultanée depuis le russe, l'italien et l'anglais vers le français et depuis le français, le russe et l'anglais vers l'italien. Il explique par ailleurs fonctionner en tant qu'interprète « en simultanée » et en tant que traducteur indépendant depuis 1958.

Étudier la discipline à l'étranger était d'ailleurs le mot d'ordre que donnait Henri Van Hoof à ceux intéressés par le métier, alors qu'il était secrétaire général de la CBTIP. Dans une lettre rédigée en néerlandais et retrouvée dans le fonds d'archives datée du 21 janvier 1956 avec pour destinataire un certain M. Van Weddingen de Louvain, Henri Van Hoof déconseille de suivre les cours dans la seule école du genre en Belgique « L'École d'interprètes de la Ville de Bruxelles », car on n'y apprend que les rudiments du métier et parce que le niveau est semblable à celui de cours du soir. Il conseille de suivre la formation dispensée en Suisse, c'est-à-dire à l'École d'interprètes, ou bien encore celle dispensée en France à l'ESIT qui se nommait pour un an encore l'Institut des hautes études d'interprétariat ou bien encore en Allemagne, où il existait à Sarrebruck un Institut d'Interprètes depuis 1948 lié à l'université de la Sarre (Caminade, 2011, p. 2630), ou encore le Sprachen-und Dolmetscherinstitut (SDI) de Munich fondé quatre ans plus tard en 1952 qui fut présidé un temps par l'incontournable Antoine Velleman avant qu'il cède sa place à l'interprète d'Hitler, Paul Otto Schmidt (Baigorri-Jalón, 2014, p. 432).

VI. L'enseignement de l'interprétation

A. L'enseignement de l'interprétation suivi par les membres de la CBTIP à l'étranger

1) L'École d'interprètes de l'université de Genève

Au cours de mes recherches au sein des archives de la CBTIP, j'ai pu retrouver parmi les affiliés trois interprètes de conférence diplômés de l'École d'interprètes de l'université de Genève fondée en 1941 par Antoine Velleman. Deux d'entre eux sont de la même génération ; Raoul Cambien, né en 1919 et Denise Smesmans, née en 1924 (Fonds d'archives CBTIP/BKVT).

Raoul Cambien est l'un des sept membres présents lors de la constitution de la Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues en mai 1955, et le seul à exercer la profession d'interprète. On compte parmi les signataires cinq traducteurs jurés et un docteur en droit. (*Annexe au Moniteur Belge du 14 mai 1955*, 1955, p. 569-57. Cf. annexe 1). La troisième affiliée passée par l'École d'interprètes de l'université de Genève est Marie-Jo Wirsing-Tanghe, née en 1938. Elle est la seule dont le formulaire d'affiliation nous renseigne sur la date d'obtention du diplôme, en 1960. Raoul Cambien et Marie-Jo Wirsing-Tanghe partagent les mêmes langues de travail, l'anglais, le néerlandais et l'allemand et ont le français comme langue maternelle. Denise Smesmans travaille depuis les mêmes langues à l'exception de l'allemand. Bien que gantoise, cette dernière se présente comme francophone. Le formulaire d'affiliation de Raoul Cambien m'a permis de reconstituer partiellement son parcours. En 1955, ce Bruxellois âgé alors de 36 ans exerce la profession de « professeur de langues » depuis 1938, celle de « traducteur indépendant » depuis 1947 et, finalement, celle d'« interprète de conférence » depuis 1949. Une recherche poussée dans les archives du journal *Le Soir* du 11 juillet 1939 m'a indiqué qu'il avait été diplômé du « Provinciaal Handels-en taalinsstituut » sis rue Savaen à Gand, section correspondance commerciale anglaise et techniques de vente. Il souligne d'ailleurs dans la partie « observations » de la fiche d'affiliation qu'il est « en premier lieu » interprète de conférence. (*Le Soir*, 11/07/1939 ; Fonds d'archives CBTIP)

C'est d'ailleurs souvent vers lui que la CBTIP renvoie les clients à la recherche d'interprètes. Le secrétaire général Guillaume Samsoen de Gérard lui a fait par exemple parvenir une demande d'interprètes pour un congrès de trois jours de la « Chambre Syndicale des Fabricants des Cartonnages de Belgique » en mai 1959.

Comme de nombreux interprètes de sa génération affiliés à la CBTIP, il est d'abord porteur du titre académique de licencié en philologie germanique et explique avoir enseigné un temps dans un athénée avant de suivre les cours dispensés à l'École d'interprètes de l'université de Genève. Marie-Jo Wirsing-Tanghe semble elle avoir suivi le parcours inverse ; elle a d'abord obtenu un diplôme « d'interprète parlementaire » avant d'entamer des études de droit. (Fonds d'archives CBTIP/BKVT).

Ces trois profils m'ont amené au cours de mes recherches à m'intéresser à la prestigieuse École d'interprètes de l'université de Genève et à son fondateur, le professeur belgo-suisse Antoine Velleman (1875-1962). Il fut véritablement un pionnier pour la profession, notamment au travers de l'École d'interprètes, la première à être véritablement axée sur l'enseignement de l'interprétation de conférence (Fonds d'archives CBTIP), qu'il mit sur pied en 1941, aux côtés « d'interprètes désœuvrés de la Société des nations » comme enseignants et une vingtaine d'étudiants (Keiser, 2004, p. 579), avec l'idée de former les interprètes dont les services allaient s'avérer indispensables lors de l'après-guerre (Keiser, 2004, p. 579). C'était un polyglotte, un autodidacte et un érudit à l'existence profondément cosmopolite qui travailla longtemps comme free-lance auprès de la Société des Nations. Né à Vienne, d'un père belge architecte (Baigorri-Jalón, 2014, p. 432), il étudia en Allemagne et au Royaume-Uni, les sciences économiques et politiques avant d'obtenir un doctorat et d'entamer une carrière comme professeur en Suisse (Van Hoof, 1996, p. 17). Un article intitulé simplement *L'École d'interprètes de l'Université de Genève* publié en 1943 par Antoine Velleman, alors administrateur de cette dernière, est une précieuse source afin de déterminer quelle était la formation qui y était dispensée et qu'ont suivie les trois interprètes de conférences belges auxquels je me suis intéressé.

On y apprend d'abord que le « règlement recommande aux candidats à un diplôme de suivre les cours de leur choix sur les matières dans lesquelles ils entendent se spécialiser comme traducteurs ou interprètes » et que « le programme d'études de l'École prévoit donc obligatoirement une combinaison d'études linguistiques avec celles d'autres matières » (Velleman, 1943, pp. 169-170). Les étudiants doivent jongler avec trois langues dont leur langue maternelle ; « les examens pour l'obtention d'un diplôme portent sur trois langues. Cependant l'une d'elles étant dans la plupart des cas la langue maternelle ou usuelle du candidat, il ne s'agit en général que de l'étude approfondie, dans leur état actuel, de deux langues étrangères » (Velleman, 1943, p 174).

L'école, alors « annexe de la Faculté des Lettres de l'université de Genève » (Caminade, 2011, p. 2630) délivrait trois diplômes distincts : traducteur, traducteur-interprète et interprète parlementaire à l'issue de « minimum quatre semestres d'études universitaires » (Velleman, 1943, p 174). Antoine Velleman est considéré au même titre que Paul Mantoux, comme l'un des pionniers de l'interprétation consécutive (Van Hoof, 1996, p. 17) et c'est cette méthode qui sera uniquement enseignée aux étudiants de Genève jusqu'au début des années cinquante, la technique de l'interprétation simultanée fut ajoutée au programme après le départ du fondateur de l'École.

On peut donc supposer que Raoul Cambien qui exerce comme interprète de conférence depuis 1949, n'a été formé qu'à l'interprétation consécutive et non à l'interprétation simultanée à l'École d'interprètes. C'était, en effet, la philosophie chère au « consécutiviste » Antoine Velleman qu'il exprima en ces mots ; « Les grands interprètes [...] écoutent attentivement, concentrent toute leur attention sur le discours dont ils cherchent à comprendre et à assimiler l'argumentation, ne prennent que quelques notes hâtives pour fixer la suite des idées et reproduisent ensuite, presque entièrement de mémoire, le discours dans une autre langue. » (Velleman, 1943, p 175). Cela signifie que la CBTIP compte parmi ses membres fondateurs un interprète de conférence qui ne fut pas à la différence de ses prédécesseurs, un autodidacte, mais bien l'un des premiers représentants de cette génération d'interprètes dotés d'une formation universitaire en interprétation. On peut également déduire que Marie-Jo Wirsing-Tanghe, diplômée en 1960, a été formée à l'interprétation simultanée, ainsi que Denise Smesmans, qui bien qu'elle ne mentionne pas dans son formulaire d'affiliation, daté de 1957, l'année de l'obtention de son diplôme dont j'ai finalement retrouvé la trace sur le site de l'université de Genève, explique toutefois être fraîchement diplômée de l'École d'interprètes et met en avant ses capacités en interprétation simultanée du néerlandais vers le français.

2) Institut des hautes études d'interprétariat (Sorbonne)

Je suis tombé au sein de la correspondance de Henri Van Hoof alors qu'il était secrétaire général de la Chambre, sur un document qui apporte un éclairage nouveau sur les débuts de l'ESIT, nommée en ce temps-là l'Institut des hautes études d'interprétariat. Dans une lettre datée du 16 juin 1955, un membre de l'Institut répond à une lettre dont je n'ai pu retrouver la trace qui lui a été envoyée par Henri Van Hoof. On peut y lire ceci :

« [...] j'ai l'honneur de vous annoncer qu'il existe en effet, à la Sorbonne, un Institut des Hautes Études d'Interprétariat, qui fonctionne depuis un an et qui va être réorganisé en fonction des observations faites au cours de cette année d'expérience [...] »

(Fonds d'archives CBTI/BKVT, 1955)

Avec le recul, on comprend que cette réorganisation, qui était la transition d'« une école de langues pour jeunes filles de bonne famille » vers une véritable école d'interprète qui soit « un institut universitaire », sera opérée peu de temps avant l'arrivée de la Serbe Danica Seleskovitch, vers 1957, qui y deviendra chargée de cours et participera activement à établir la renommée mondiale dont jouit l'ESIT jusqu'à aujourd'hui (Widlund-Fantini, 2003, p. 168).

La lettre était jointe à une simple feuille manuscrite où un membre du personnel de l'Institut des hautes études d'interprétariat détaillait le programme des cours pour l'année universitaire 1954-1955, ce qui nous donne une idée de l'enseignement qui y était dispensé avant les réformes engagées par Danica Seleskovitch et également de la formation qu'a reçue Jacques Dubois, l'interprète belge affilié à la CBTIP, qui fréquenta l'établissement autour de 1956.

La formation se déroulait en deux ans : il fallait d'abord réussir un ensemble de cours préparatoires généraux en histoire et politique où l'on abordait « Les grandes étapes de la diplomatie », en économie : « Les grands problèmes de l'économie contemporaine » ou encore en finance « La comptabilité ». La première année en tant que telle était composée de cours historiques et juridiques : « La Constitution française », économiques : « Le charbon » et scientifiques : « Les problèmes de l'Éducation ». L'obtention du diplôme d'interprète était soumise à la réussite de deux examens écrits et d'un examen oral qui portait sur la matière citée plus haut. S'ajoutaient des épreuves techniques à raison de quatre épreuves d'interprétation simultanée et quatre épreuves d'interprétation consécutive. Cette description correspond à la situation à laquelle Danica Seleskovitch devra faire face à son arrivée en 1957 décrite par Anne-Marie Widlund-Fantini dans son ouvrage *Danica: interprète et témoin du XXe siècle* : « Avant que Danica ne mette en place une réforme en profondeur des structures de la section interprétation, un diplôme en quatre certificats était envisagé comportant l'interprétation simultanée en quatre langues ! On se voulait difficile alors qu'en fait on réduisait à un niveau grotesquement bas l'ensemble des épreuves » (Widlund-Fantini, 2003, p. 169).

On comprend dès lors également pourquoi Jacques Dubois explique travailler en simultanée depuis le russe, l'italien et l'anglais vers le français et depuis le français, le russe et l'anglais vers l'italien. C'était la formation dispensée à l'époque à l'Institut.

B. Les débuts l'enseignement de l'interprétation en Belgique

« La Belgique, avec ses 9000000 d'habitants, se paie le luxe de quatre écoles de traduction. La France, avec ses 44 millions, n'en possède que trois ; les États-Unis, avec leurs 174 millions n'en ont qu'une¹¹ ; la Grande-Bretagne, avec ses 52 millions, n'en a pas. Est-ce la folie des grandeurs [...] Le problème est un autre ordre et concerne bien davantage les enseignants attachés à ces établissements. Toutes les écoles de traduction et interprétation tant à l'étranger que dans notre pays ont été ou sont encore confrontées à l'heure actuelle avec la question du recrutement des professeurs, question qui prend toute son acuité dans les dernières années du programme où sont enseignées les techniques de la traduction et interprétation. Or que constate-t-on ? Que la plupart des écoles - et je parle ici pour la Belgique à présent n'ont que trop tendance à se tourner vers les enseignants de formation philologique traditionnelle. [...] S'il est indispensable en effet de conserver une formation philologique de base il y a lieu toutefois de lui donner une orientation plus pratique, différente de celle qui convient à l'enseignement habituel des langues vivantes. »

(Van Hoof, *Assemblée Générale de la CBTIP*, Fonds d'archives CBTIP, 1967)

En ce début des années soixante, on assiste à l'apparition de nouvelles écoles d'interprétation en Belgique. On ne retrouvera pourtant pas encore la présence de ces interprètes *made in Belgium* dans les rangs de la CBTIP, à l'exception d'un Liégeois, avant les années 1967, c'est-à-dire après 1965, le point d'arrêt de mes recherches. J'ai toutefois choisi de consacrer un chapitre aux débuts de l'enseignement de l'interprétation afin de dresser le tableau de ce qu'aurait été la formation reçue par une personne désireuse de se former à l'interprétation de conférence tout en restant en Belgique, au contraire de certains interprètes affiliés qui allèrent à l'étranger pour recevoir une telle formation, tels que Jacques Dubois, Marie-Jo Wirsing-Tanghe ou Raoul Cambien.

¹¹ The Institute of Languages and Linguistics de l'Université de Georgetown, Etat de Washington.

1) Institut Marie Haps

C'est en 1956 que l'École supérieure de jeunes filles, futur Institut libre Marie Haps à Bruxelles, ouvrit une section interprétation ou « interprétariat » sous le patronage de l'université de Louvain, une première en Belgique, treize ans après l'École d'interprètes de l'université de Genève et à peu près en même temps qu'une autre école renommée, l'Institut des hautes études d'interprétariat qui deviendra l'ESIT. (Fonds d'archives CBTIP). Henri Van Hoof, secrétaire général de la Chambre puis président, y jouera un rôle clé : il y assurera certains cours à partir de la rentrée 1956 et pendant près de 25 ans, comme en témoignent la correspondance conservée dans les archives de la CBTIP ainsi qu'une interview qu'il a accordé à Jean-Bernard Quicheron, président d'honneur de la CBTIP et ancien interprète de conférence. Cette interview est parue dans *Le Linguiste*, la revue d'information trimestrielle de la Chambre, à l'occasion des 50 ans de la Chambre et où il déclare : « En 1956, la direction de l'Institut libre Marie Haps m'a demandé de créer une section d'interprétation en vue de former des interprètes de liaison pour l'Expo 1958. A cette occasion, j'ai conçu et fait installer les toutes premières cabines pour l'enseignement de l'interprétation en Belgique » (*Le Linguiste/De Taalkundige*, n° 2/2005). « Dans l'immédiat, nous avons l'accord des dirigeants de l'Exposition universelle de 1958 qui assura à nos premières¹² interprètes la mise en pratique de leurs connaissances » peut-on lire dans une brochure non datée émanant de Marie Haps et retrouvée dans le fonds d'archives de la CBTIP au sujet de la « section d'interprètes », paragraphe « débouchés ».

On retrouve d'ailleurs une illustration de ces cabines à l'allure peu conventionnelle (les étudiants interprètes ne disposent que d'un vitrage réduit, pas plus large qu'un hublot pour observer la salle de classe) dans l'article *De l'identité des interprètes au cours des siècles* (Van Hoof, 1996, p. 20). S'il est une chose qui a attiré ma curiosité, c'est qu'il ait formé des interprètes de liaison à l'interprétation simultanée en cabine. Selon R. De Coninck, professeur à l'École supérieure de traducteurs et d'interprètes d'Anvers, « l'École [Marie Haps] décerne après trois années d'études les diplômes de traductrice et d'interprète de liaison. » (De Coninck, 1962, p. 22). Il semble qu'il régnait à l'époque une certaine confusion terminologique.

¹² La durée des études était de trois ans et la première génération d'interprètes de Marie Haps venait d'être diplômée.

En effet, l'interprétation de liaison est une des formes que peut prendre l'interprétation consécutive : « The provision of bilingual consecutive translation for a visiting individual or a small group by an interpreter accompanying them for liaison purposes in a meeting with non-bilingual hosts » (Mason, 2018, p. 75). Pourtant, toujours selon la brochure, « Au terme de leurs études, les étudiantes doivent être à même : - de traduire de vive voix, simultanément ou consécutivement, et dans les deux sens [...] » : cela signifie que l'interprétation simultanée était bien inscrite au programme et on aurait dès lors pu parler d'interprètes de conférence : « the provision of an oral translation service to participants at an international conference or similar meeting, usually with fluent simultaneous interpreting available to the multilingual audience in several languages over headphones » (Mason, 2018, p. 22).

Une autre brochure au sujet du programme des cours de l'année académique 1959-1960 de Marie Haps et à nouveau conservée dans le fonds d'archives de la CBTIP, illustre parfaitement le problème soulevé par Henri Van Hoof : « tendance [au sein des écoles de traduction et interprétation] à se tourner vers les enseignants de formation philologique traditionnelle » (Van Hoof, 1963). Sur les dix-sept enseignants de la section Interprétation, seuls deux sont interprètes de conférence, Henri Van Hoof et Guillaume Samsoen de Gérard qui fut brièvement secrétaire général de la CBTIP. Voici ce que rapporte Henri Van Hoof de son passage à Marie Haps : « les cours que j'y ai donnés couvraient l'histoire et la déontologie de la traduction, l'interprétation consécutive et simultanée, et la traduction avec spécialisation économique et médicale – le tout pour la langue anglaise » (Le Linguiste/De Taalkundige, n° 2/2005). La brochure présente un autre élément surprenant : « En principe, les élèves n'étudieront qu'une seule langue d'une manière approfondie », c'est-à-dire soit l'anglais, l'espagnol ou l'allemand. Le néerlandais, langue nationale n'était donc pas au programme. À la différence de ce qui se fait aujourd'hui, les étudiants inscrits aux cours d'interprétation sortaient de leurs études avec une seule langue de travail en plus de leur langue maternelle.

J'ai retrouvé une lettre en date du 13 octobre 1961 adressée à M. Lorigenne, secrétaire de la CBTIP par Nestor Schumacher, résidant à Seraing. Ce jeune homme qui était fraîchement diplômé de Marie Haps écrit à la Chambre afin de devenir membre de celle-ci et explique chercher à : « fonctionner comme interprète français-allemand ou allemand-français en consécutive ou simultanée à l'occasion de congrès à Liège ou à Bruxelles ».

Il ajoute à cela qu'il a été formé à l'interprétation « en cabine » à Marie Haps et qu'il n'a pu mettre à profit sa formation qu'une seule fois à l'occasion du « premier Colloque International des Anciens Prisonniers de Guerre au Palais des Congrès à Liège les 16 et 17 septembre derniers. J'y ai assuré la traduction simultanée en cabine dans les deux sens pendant sept heures environ sur des sujets généraux ou semi techniques [...] » (Fonds d'archives CBTIP). Cet homme deviendra plus tard professeur à Marie Haps¹³ et écrira plusieurs livres sur la grammaire allemande ou sur la politique belge dont j'ai retrouvé la trace sur le site internet de la Bibliothèque universitaire de Gand (<https://lib.ugent.be>). Son témoignage confirme mon intuition quant à la confusion autour du diplôme d'interprète de liaison délivré alors par la « section interprétariat » de Marie Haps : ce titre n'empêchait pas de travailler en simultanée comme interprète de conférence.

2) L'École supérieure de traducteurs et interprètes (ISTI)

Deux ans après la « section interprétariat » de l'Institut Marie Haps, l'État belge ouvrit par arrêté royal une section de l'Institut technique de l'État à Bruxelles en septembre 1958, l'École supérieure de traducteurs et interprètes qui deviendra l'Institut supérieur de traducteurs et interprètes (ISTI) (Vinay, 1962, p. 20). Après deux ans d'études, on y recevait un certificat de traducteur et après trois ans un certificat de traducteur-interprète. A la différence de Marie Haps, l'école de l'État était scindée en deux sections, l'une francophone, l'autre néerlandophone mais toutes deux abritées dans les mêmes locaux, chaussée de Waterloo 749. Il fallait cependant suivre une quatrième année de spécialisation pour devenir interprète de conférence (Fonds d'archives CBTIP). J'ai retrouvé dans les archives de la Chambre une coupure de presse du *Soir* du 9 juillet 1963 au sujet de « la seconde promotion d'interprètes ayant achevé le cycle de quatre années d'études ». On y détaille l'organisation des examens finaux : « le diplôme d'interprète a été conféré après des épreuves publiques d'interprétation simultanée et consécutive qui se sont déroulées à la Chambre de commerce de Bruxelles, au Gouvernement provincial et au Palais des Congrès, devant un jury international. On a remarqué la présence de représentants des organismes internationaux [...] » (Le Soir, 9/07/1963, Fonds d'archives CBTIP). Seules quatre personnes ont obtenu le diplôme cette année-là toujours selon l'article.

¹³ J'ai retrouvé sa trace dans un « Arrêté du Ministre de la Communauté germanophone fixant la composition de la Commission de langue allemande chargée de procéder aux examens linguistiques dans l'enseignement de régime allemand » de l'an 2000, où il est cité comme membre suppléant représentant l'Institut Marie Haps (Moniteur belge).

3) L'École supérieure de traducteurs et d'interprètes (Anvers)

La troisième école d'interprètes à ouvrir ses portes en Belgique est l'École supérieure de traducteurs et d'interprètes ou *Rijkshogeschool voor Vertalers en Tolken*. Elle est en réalité une section de l'Institut supérieur de commerce de l'État (*Rijkshandelshogeschool*) et la seule à délivrer un diplôme universitaire de licencié-interprète (Vinay, 1962, p. 20). Après deux ans d'étude, on devenait candidat au grade de traducteur et après quatre ans, licencié-traducteur ou licencié-interprète (Fonds d'archives CBTIP). Une brochure à nouveau retrouvée dans les archives nous éclaire sur le déroulement de la licence en interprétation. Pendant les deux ans, l'étudiant devait en plus de toute une série de cours interpréter pendant 6 heures par semaine depuis le néerlandais vers deux langues étrangères (le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le russe, le portugais ou l'italien) et depuis ces deux langues étrangères vers le français. Un article du journal *Le Soir* du 13 juillet 1961 fait état de la création de la section interprétariat. Celle-ci a ouvert ses portes en octobre 1961 et l'article précise, comme l'écrivait d'ailleurs M. Vinay, que c'était « la première organisation de ce genre en Belgique, au niveau universitaire bien entendu ». Si l'on se fie à cet article, alors la section a été un succès car « Les demandes d'inscription sont à présent nombreuses. En effet, tout en Europe nouvelle commence par des traductions. Il s'agit de détruire Babel... ». (*Le Soir, A l'Institut supérieur de commerce de l'État à Anvers, 13/07/1961*)

4) Institut Warocqué – École d'interprètes internationaux

« L'Institut Supérieur de Commerce de la Province de Hainaut, à Mons (Institut Warocqué de Mons) porte à la connaissance du public qu'il ouvre le 15 octobre 1962 une section d'interprétariat conduisant aux diplômes de licencié-traducteur et de licencié-interprète. Les études durent quatre ans de candidature et deux ans de licence. Le certificat ou diplôme d'humanités (toutes sections) est exigé à l'entrée en première candidature. Les diplômes de candidat, de licencié-traducteur et de licencié-interprète sont conformes à l'arrêté royal du 1^{er} mars 1961 [...] »

(*Le Soir, 19/08/1962*)

Cette petite annonce publiée dans le *Soir* en 1962 annonce l'ouverture à la rentrée académique de 1962 de la section d'interprétariat de l'Institut Warocqué qui deviendra l'École d'interprètes internationaux.

L'accès aux études était conditionné à la réussite d'un « examen-concours d'admission » qui comprenait deux épreuves. D'abord « un compte rendu analytique, en français, d'une conférence d'un quart d'heure sur un sujet d'actualité » et ensuite, une « épreuve écrite portant sur la connaissance élémentaire de deux langues choisies par les candidats parmi l'anglais, l'allemand, le néerlandais, l'espagnol, l'italien, le portugais ou le russe. » (Fond d'archives CBTIP, *Candidature en Interprétariat*, 1963)

5) L'École d'interprètes de la Ville de Bruxelles à l'Athénée Robert Catteau

Cette école est un cas à part dans le paysage de l'enseignement de l'interprétation en Belgique. A la différence des autres établissements, il s'agit ici de cours du soir. Je n'ai pu retrouver son année de création, sans doute au milieu des années cinquante. Elle n'a peut-être fonctionné que très peu de temps car elle ne figure déjà plus dans « l'aperçu de l'enseignement pour traducteurs et interprètes en Belgique » que fait un dénommé Haeseryn de la CBTIP lors du cinquième congrès international de la Fédération internationale des traducteurs (FIT) (Fonds d'archives CBTIP). On enseignait déjà l'interprétation simultanée « traduction auditivo-orale simultanée » au moyen de casques et de micros et la prestation de l'élève était enregistrée sur « bande ou fil » afin d'être décortiquée. La « traduction auditivo-orale consécutive » était aussi au programme. Will F. Davids, ancien élève, fera une description assez détaillée des examens des sections allemand et néerlandais pour l'année 1956 (Fonds d'archives CBTIP). Ces examens avaient lieu, pour l'année académique 1956 en tout cas, dans les « magnifiques salles de commission du Sénat, mettant ainsi à la disposition du jury et des candidats une installation parfaite pour l'interprétation simultanée ». C'est sans doute grâce à Etienne Bastien, interprète de première classe au Sénat depuis 1936 (Rampelberg, 1999, p. 20), était l'un des trois membres du jury que cela avait été possible. Les deux autres membres du jury étaient Will F. Davids et Frank Van Meir, traducteur en chef de l'ambassade des États-Unis à Bruxelles. L'auteur mentionne aussi que certains membres de la CBTIP ont présenté l'examen, sans détailler leurs noms. Un affilié de la Chambre, diplômé de l'École d'interprètes de la Ville de Bruxelles mal considérée par ses pairs, Robert Smeets, né en 1923, fit toutefois une belle carrière si l'on se fie à sa fiche de membre. Après avoir officié comme « traducteur-interprète » à la Chambre des représentants, il devint interprète à Strasbourg, à l'Union de l'Europe occidentale, une institution aujourd'hui dissolue.¹⁴

¹⁴ « Organisation européenne de coopération en matière de défense. L'Union de l'Europe occidentale trouve son origine dans le Traité de Bruxelles, conclu en 1948 par la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et le

C. La perception des écoles d'interprétation belges dans le milieu professionnel entre 1955 et 1965

Étudier la discipline à l'étranger était le mot d'ordre qu'adressait Henri Van Hoof à ceux intéressés par le métier avant qu'il ne devienne enseignant à l'Institut Marie Haps. Dans une lettre rédigée en néerlandais et retrouvée dans le fonds d'archives datée du 21 janvier 1956 avec pour destinataire un certain M. Van Weddingen de Louvain, Henri Van Hoof déconseille de suivre les cours dans la seule école du genre en Belgique « L'École d'interprètes de la Ville de Bruxelles » car on n'y apprend que les rudiments du métier et que le niveau est semblable à celui de cours du soir. Il conseille de suivre la formation dispensée en Suisse, c'est-à-dire à l'École d'interprètes, ou bien encore celle dispensée en France à l'ESIT qui se nommait pour un an encore « l'Institut des hautes études d'interprétariat » ou bien encore en Allemagne, où il existait à Sarrebruck un Institut d'interprètes depuis 1948 lié à l'université de la Sarre (Caminade, 2011, p. 2630) ou encore le Sprachen-und Dolmetscherinstitut (SDI) de Munich fondé quatre ans plus tôt en 1952 qui fut présidé un temps par l'incontournable Antoine Velleman avant qu'il cède sa place à l'interprète d'Hitler, Paul Otto Schmidt (Baigorri-Jalón, 2014, p. 432)

Une lettre de la plume de Will F. Davids, membre de la Chambre, du 19 mai 1956 à l'attention d'Hugo Singer, alors président, nous éclaire sur l'attitude de la CBTIP à l'encontre de cette école. Will F. Davids cherche tout au long de la lettre à mettre en avant le sérieux des examens d'interprètes afin que la CBTIP retire l'« avis assez défavorable émis lors de notre dernière assemblée générale » qu'il considère « injuste ». Il enjoint la Chambre à « s'intéresser à l'initiative méritoire de la Ville de Bruxelles ». Will F. Davids se défend d'ailleurs d'impartialité dans ce plaidoyer, étant lui-même « un ancien élève de ce cours ». On peut toutefois se demander pourquoi un avis défavorable avait été émis par la CBTIP.

L'école enseignait les techniques d'interprétation simultanée et consécutive et l'examen de fin de cycle comptait parmi les membres du jury un interprète du Sénat¹⁵ exerçant depuis plus de 20 ans et qui deviendra en 1965 directeur de la traduction simultanée. (Rampelberg, 1999, p. 20 ; *Le Soir, Au Sénat*, 24/12/1965).

Royaume-Uni, pour organiser collectivement la défense de l'Europe occidentale dans le contexte de la Guerre froide » (CRISP, Vocabulairepolitique.be, consulté le 1/08/2021)

¹⁵ Etienne Bastien

La réponse à cette interrogation est peut-être à chercher dans un document de 1955 intitulé « Buts de l'association [CBTIP] ». Ce feuillet a sans doute été rédigé par Henri Van Hoof, qui est à l'origine des statuts de l'association et du règlement d'ordre intérieur (Le Linguiste/De Taalkundige, n° 2/2005).

A la lecture de ce document, on apprend que « créer une école de traducteurs et/ou d'interprètes » et « développer le prestige de la profession » étaient deux des buts originels de la Chambre. On peut dès lors émettre une hypothèse : l'École d'interprètes de la Ville de Bruxelles, qui existait déjà au moment de la fondation de la Chambre, n'était pas considérée par celle-ci comme une école d'interprètes de qualité. L'école anversoise et les deux écoles bruxelloises¹⁶ sembleront jouir d'une réputation plus correcte auprès de la CBTIP si l'on en croit une lettre du 27 janvier 1962 adressée par le comité directeur à une certaine mademoiselle Renée Gillard, laquelle cherchait à connaître l'existence à Liège d'une école assurant la formation d'interprète. Elle se verra répondre qu'il n'existait à l'époque aucune école du genre mais « qu'à Bruxelles depuis un certain temps déjà, et à Anvers depuis quelques mois, viennent de se créer des écoles d'interprètes très bien fréquentées [...] ».

Un article intitulé *L'Europe en panne...d'interprètes ?* paru dans *Le Soir* du 14/04/1963 apporte une lumière sur la présence d'interprètes détenteurs de diplômes belges dans les institutions européennes. C'est madame Renée Van Hoof, chef du service interprétation de la Commission économique européenne qui explique la situation au journaliste Hugues Vehenne : « Actuellement, ils [les interprètes belges] sortent de l'Institut de Genève ¹⁷ ou de nos universités ». A la question « Y a-t-il des écoles d'interprètes ? », celle-ci répondra :

« Oui, Genève, Heidelberg, la Sorbonne, Trieste. En Belgique fonctionne à Anvers, depuis dix-huit mois, l'Institut supérieur de traducteurs et d'interprètes [...] On ne peut encore juger de la pratique de son enseignement, car les études durent quatre ans et les véritables cours pratiques d'interprétation ne commencent qu'en 3^e année. »

(Le Soir, 14/04/1963)

¹⁶L'Institut Marie Haps et l'École d'État

¹⁷ L'École d'interprètes de l'Université de Genève fondée pendant la guerre par le professeur Antoine Velleman

On comprend que les interprètes belges de la Commission économique européenne sont soit diplômés de Genève, soit issus des universités belges. À l'époque, les écoles d'interprétation belges ne faisaient pas partie de facultés universitaires et ne délivraient pas de diplôme de niveau universitaire, à l'exception de celle d'Anvers, ce qui explique peut-être pourquoi c'est la seule citée par madame Van Hoof. On peut émettre l'hypothèse suivante : les interprètes passés par des universités belges auxquels celle-ci fait référence n'étaient pas détenteurs d'un diplôme d'interprète.

D. Le problème de la reconnaissance du diplôme de licencié-interprète comme diplôme universitaire

A partir de 1962, la Belgique s'est retrouvée avec cinq écoles d'interprètes différentes, trois à Bruxelles, la section interprétariat de l'Institut libre Marie Haps, l'École supérieure de traducteurs et interprètes de l'État, l'École d'interprètes de la Ville de Bruxelles à l'Athénée Robert Catteau, une autre à Anvers, la *Rijkshogeschool voor Vertalers en Tolken* ou École supérieure de traducteurs et d'interprètes, et finalement la dernière à Mons, l'École d'interprètes internationaux de l'Institut Warocqué.

Un problème pourtant se pose, celle de l'harmonisation de la formation et surtout la question de l'équivalence entre les différents diplômes. C'est un problème épineux auquel la Chambre belge des traducteurs et interprètes portera une attention toute particulière au vu de la quantité de coupures d'articles de presse et de questions parlementaires que j'ai pu retrouver au cours de mes recherches dans le fonds d'archives de la Chambre.

Le nœud du problème est particulièrement bien exposé dans la question parlementaire numéro 26 posée au Sénat par Norbert Hougardy, sénateur bruxellois libéral, le 4 décembre 1963. Dans ce document conservé dans les archives de la CBTIP, le sénateur s'étonne que l'École supérieure de traducteurs et interprètes de l'État à Anvers ne délivre qu'un diplôme du premier degré de l'enseignement technique supérieur tandis que l'École supérieure de traducteurs et d'interprètes de Bruxelles, également dépendante de l'État, délivre elle un diplôme de rang universitaire alors que l'enseignement qui y est donné est du même niveau. Norbert Hougardy se fait le porte-parole des parents des étudiants de l'École supérieure de traducteurs et interprètes, lesquels s'indignent de l'attitude de l'État belge qui accorde son parrainage à deux écoles mais en favorise une. Il appuie son propos en affirmant que les élèves de l'école bruxelloise méritent le même diplôme que leurs homologues anversois, voire même un diplôme comparable à celui délivré par l'École d'interprètes de l'université de Genève. Le sénateur Hougardy n'est pas le seul homme politique à s'emparer de la question.

Quelques mois plus tôt, Frans Grootjans, député libéral anversois, avait interpellé le ministre compétent en la matière au sujet de la différence entre les diplômes délivrés par les deux écoles de l'État par le biais d'une question parlementaire portant le numéro 233 en date du 3 mai 1963 (Fonds d'archives CBTIP).

Le député Grootjans s'était vu répondre que l'Institut supérieur de commerce de l'État dont dépendait l'école anversoise était autorisé depuis 1933 à délivrer des diplômes de catégorie A5, c'est-à-dire du troisième degré de l'enseignement technique supérieur tandis que l'école bruxelloise, elle, n'était habilitée depuis sa création qu'à délivrer des diplômes de type A1.

C'est finalement deux ans après les interventions du sénateur Hougardy et du député Grootjans que cette situation d'inégalité fut résolue. Par l'arrêté royal du 16 avril 1965 portant sur l'« Enseignement technique supérieur du 3^e degré. – Reconnaissance de sections, en vue de la délivrance des diplômes de candidat-traducteur, de licencié-traducteur et de licencié-interprète », l'Institut libre Marie Haps, l'École supérieure de traducteurs et interprètes de l'État de Bruxelles et l'Institut Warocqué ont été reconnus comme écoles techniques supérieures du troisième degré ce qui les a autorisé à délivrer des diplômes de type A5 comme ceux de l'École supérieure de traducteurs et interprètes de l'État à Anvers (Le Moniteur belge, 16/04/1965).

Un arrêté royal a également participé à cette harmonisation de l'enseignement de l'interprétation en Belgique qui n'avait alors que dix ans d'existence sur le territoire : celui du 15 avril 1965 réglementant « la collation des diplômes de candidat-traducteur, de licencié-traducteur et de licencié-interprète dans l'enseignement technique supérieur du troisième degré ». Cet arrêté royal définit un cadre que les quatre écoles se doivent de respecter : d'abord la durée des études, deux ans pour la candidature en traduction et quatre ans pour les deux licences mais également le programme des cours (sciences économiques, sociologie, philosophie, etc.) ou encore l'obligation pour les enseignants d'être porteurs du titre d'agrégé de l'enseignement supérieur ou de celui de docteur. L'obtention du diplôme de licencié-interprète est également conditionnée à la maîtrise de la « traduction simultanée orale » vers la langue maternelle et vers les deux langues étrangères (Le Moniteur belge, 15/04/1965).

J'ai trouvé de nombreuses similarités entre le programme des cours fixé par l'arrêté royal du 15 avril 1965 et l'enseignement que j'ai moi-même suivi pendant mon bachelier en traduction à l'université de Liège. Certains cours sont inscrits au programme depuis près de cinquante ans tels que ceux de philosophie, droit, d'économie, d'histoire, de sociologie, de stylistique ou de grammaire. Certains ont simplement changé d'intitulé tels que le cours d'« initiation à l'esthétique » que j'ai connu comme cours d'« initiation aux arts et à la culture ». Le cours « Problèmes scientifiques et techniques » a quant à lui disparu récemment du programme à l'université de Liège et je fais partie des derniers à l'avoir suivi (<https://www.programmes.uliege.be>).

VII. Les réalités de la profession d'interprète de conférence

A. La nature des réunions auxquelles officiaient les interprètes de la CBTIP (à l'exception des débats parlementaires)

De nombreux organismes et entreprises s'adressaient à la Chambre afin que celle-ci les dirige vers des interprètes de conférence. Ces requêtes étaient accompagnées d'une description plus ou moins détaillée du sujet de la réunion. L'analyse de ces demandes permet de se faire un début d'idée de ce qu'était le travail des interprètes de conférence d'alors et du type de réunions auxquelles ils devaient se préparer.

Dans un courrier adressé à la CBTIP par Hugo Hendrix, président de la « Chambre syndicale des fabricants de cartonnages de Belgique », on peut lire que ce dernier est à la recherche de plusieurs « traducteurs »¹⁸ pour un congrès international de deux jours. Hugo Hendrix fait une erreur terminologique en se disant être à la recherche de traducteurs et celle-ci est confirmée par la phrase « Wij denken met koptelefoon te werken »¹⁹ qui indique que c'est bien d'interprètes de conférence travaillant en simultanée qu'il est question. Ceux-ci devront également faire usage de leurs compétences en interprétation consécutive car figurent parmi les demandes du président de la Chambre syndicale le souhait que les échanges lors d'un banquet et d'une excursion soient traduits. Les combinaisons linguistiques nécessaires pour interpréter ce congrès étaient assez classiques : le français, le néerlandais et l'allemand.

La S.A Isbecque Todd de Bruxelles, spécialisée en machines-outils, petit outillage et meubles s'adressa elle en date du 21 février 1961 à Hugo Singer, un temps président de la CBTIP, afin que celui-ci « mette à disposition [...] un interprète anglais-français-flamand ayant une connaissance suffisante de la terminologie technique utilisée en presses mécaniques pour l'embouteillage, le découpage et l'estampe [...] du 3 au 12 septembre [...] à l'occasion de la 7^e Exposition Européenne de la Machine-outil qui se tiendra au Palais du Centenaire (le Palais 5 au Heysel) ».

¹⁸ « Vertalers » en néerlandais dans le texte

¹⁹ « Nous envisageons employer des casques d'écoute »

Le ministère des Affaires étrangères s'adressa aussi à la Chambre, en la personne de M. Samsoen de Gérard, en date du 14 novembre 1958 afin que celui-ci lui renseigne le nom d'un interprète connaissant le serbo-croate afin d'assister trois ingénieurs yougoslaves venant en Belgique afin d'effectuer un stage dans l'industrie textile. Le secrétaire général ne tarda pas à renvoyer les coordonnées d'un certain monsieur Stantic, de Louvain.

Un courrier du 13 avril 1955 adressé à la Chambre par un certain Edmond Ferenczi, âgé de 35 ans et de nationalité autrichienne, nous rappelle l'un des domaines où l'interprétation est toujours aujourd'hui souvent nécessaire : le milieu syndical. Cet homme était en effet interprète attaché à l'Organisation européenne de la CISL²⁰ et expliquait devoir interpréter quelques jours plus tard à un comité de l'Internationale socialiste. Le travail des interprètes de conférence ne se cantonnait donc pas aux congrès internationaux. On ne manquera pas d'ailleurs de rappeler que c'est à la Commission syndicale que fut installé le premier système d'interprétation simultanée en Belgique.

J'ai pu retrouver dans le fonds d'archives la trace de deux congrès internationaux organisés dans le cadre de l'Exposition universelle 1958 à laquelle j'ai consacré un chapitre. J'ai toutefois choisi de revenir sur les thèmes et l'organisation de ces congrès dans ce chapitre-ci. L'un de ces congrès est le « Congrès International de chirurgie » organisé à Bruxelles en mai 1958 en marge de l'Exposition Internationale. Hugo Singer écrira d'ailleurs à Edmond Ferenczi pour que ce dernier se mette en relation avec François-Servais Van Eesbeeck, interprète au Sénat, qui se chargeait du recrutement d'une équipe d'interprètes pour l'occasion. Un autre de ces congrès le « Congrès mondial de l'Éducation physique » organisé du 7 au 12 juillet 1958. J. Falize, secrétaire général du congrès, écrivait en date du 27 mai à la Chambre afin que celle-ci constitue une équipe d'interprètes ayant l'anglais, le néerlandais, l'allemand l'espagnol et le français comme langues de travail. J. Falize précise dans sa lettre que le grand auditoire de l'Exposition universelle ainsi que les salles de l'Albertine (Bibliothèque royale de Belgique), où auront lieu les réunions, sont équipées d'installations de traduction simultanée isolées. Cela correspond bien aux photographies d'époque que j'ai pu retrouver dans la presse d'alors.

²⁰ Confédération internationale des syndicats libres, organisation syndicale née en 1949, en pleine Guerre froide sous l'impulsion des États-Unis afin de réunir les « organisations syndicales non communistes » (Rehfeldt, *Création d'une nouvelle confédération syndicale internationale*, 2007, p. 3)

Ces trois exemples ne nous procurent naturellement pas une vision globale de la profession d'interprètes sur le marché privé entre 1955 et 1965. On peut toutefois en retirer quelques observations. D'abord, la complexité terminologique des missions proposées. Un interprète de conférence, même de haut vol, devra se préparer assez longuement avant de pouvoir traduire un congrès entier sur les cartonnages ou les machines-outils. Il lui faudra établir un glossaire trilingue en amont du congrès détaillant la terminologie spécifique à ces domaines. Un courrier en date du 30 janvier 1961 adressé par R. Haeseryn à J. Lorigenne, secrétaire-général de la CBTIP, nous renseigne sur les rémunérations en vigueur pour les interprètes de conférence à l'époque : 150 francs belges comme tarif horaire minimum (Fonds d'archives CBTIP).

VIII. L'Exposition universelle et internationale de Bruxelles de 1958

L'Exposition universelle et internationale de Bruxelles est un évènement charnière dans l'histoire de la Belgique contemporaine et il y est fait mention à plusieurs reprises dans les archives de la CBTIP qui venait d'être créée trois ans plus tôt. En date du 23 septembre 1955, Henri Van Hoof et Hugo Singer, en leurs qualités de secrétaire général et de président adressent un courrier au baron Moens de Fernig, commissaire général du gouvernement pour l'Exposition internationale de Bruxelles 1958. où sont en premier lieu expliqués les objectifs poursuivis par la Chambre. C'est vers la fin de cette lettre que l'on comprend que le Commissariat général ne s'est pas directement adressé à la CBTIP pour constituer une équipe d'interprètes de conférence pour l'évènement : « Nous avons dernièrement lu, dans la presse, que des séances permanentes d'explication avec traduction simultanée transmise par des écouteurs individuels seraient organisées dans les salles d'exposition de l'Atomium. ». Les auteurs de cette lettre vont ensuite chercher à ce que la CBTIP puisse jouer un rôle dans l'organisation de ces services d'interprétation :

« Nous voudrions profiter de cette occasion pour vous informer que la Chambre Belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues est prête à collaborer avec vos différents services dans toute la mesure de ses moyens tant en matière de traduction que d'interprétation, et pour formuler l'espoir que vous voudrez bien faire appel de préférence à ses membres chaque fois que l'occasion s'en présentera. »

(Fonds d'archives CBTIP/BKVT)

On discerne en filigrane la volonté d'Henri Van Hoof et d'Hugo Singer dont on devine l'étonnement d'apprendre par la presse la mise en place de services d'interprétation simultanée sans consultation de la Chambre dont l'un des objectifs inscrits dans les statuts et mentionné plus haut dans la lettre est de « patronner, participer ou collaborer à l'organisation de manifestations, congrès, expositions, foires, etc...tant sur le plan national qu'international ».

Il apparaît pourtant que cela est resté lettre morte pour quelques années encore car en date du 5 avril 1958, c'est-à-dire 12 jours avant l'ouverture officielle de l'Expo 58, le secrétaire général d'alors, Guillaume Samsoen de Gérard²¹ reviendra à la charge auprès du baron Moens de Fernig pour l'enjoindre à faire appel aux services des interprètes membres de la Chambre :

[...] « Notre Chambre comptant parmi ses membres la plupart des meilleurs interprètes domiciliés en Belgique et principalement à Bruxelles je vous serais très obligé de faire appel à elle quand vous aurez besoin d'interprètes. La collaboration de ceux-ci ne peut être que très avantageuse du point de vue financier étant donné que pour des interprètes appelés de l'étranger vous auriez à payer des frais de déplacement et des indemnités de séjour qui n'entrent pas en ligne de compte pour les interprètes domiciliés à Bruxelles. »

(Fonds d'archives CBTIP/BKVT, 1958)

Il est tout à fait étonnant que le Commissariat et la Chambre n'aient pas collaboré afin de mettre sur pied des équipes d'interprètes de conférence pour un événement jouissant de tel caractère international. Une chose ne fait toutefois l'ombre d'aucun doute, l'interprétation simultanée était bel et bien disponible lors de certaines réunions au cours de l'Expo 58. J'ai en effet découvert dans des photographies conservées dans les archives du Fonds Expo 58 aux Archives générales du Royaume que des services d'interprétation simultanée étaient disponibles lors des réunions des Commissaires représentant des pays étrangers ou encore des organisations internationales comme la Croix-Rouge. On y distingue clairement en arrière-plan, par exemple lors de la quatrième de ces réunions, des cabines d'interprétation affublées de panneaux indiquant la langue vers laquelle le discours est traduit et le canal sur lequel les membres de l'assistance doivent se connecter afin d'entendre la traduction simultanée. Il fallait choisir le canal 1 pour le français, le 2 pour l'anglais, le 4 pour le néerlandais ou encore le 4b pour le russe.

²¹ Guillaume Samsoen de Gérard, né en 1909, avait un passé plutôt trouble. Il était « traducteur pour l'industrie allemande et membre du Parti rexiste depuis 1938 » (Vanderpelen-Diagre, *La tradition, le mythe et l'âme populaire. Gerard Walschap et le monde catholique francophone*, Textyles, 2007, p. ?)

La section petites-annonces du journal *Le Soir* au moment de l'Exposition universelle foisonne également d'offres d'emploi ou de candidatures dans le domaine. En date du 17 avril, on peut lire « Interprète parlant français-anglais est demandé par agence de voyage pour durée Exposition – Ecrire Agence Rossel [...] », en date du 18 « Expo 58 - Jeune fille connaissant anglais, allemand, flamand cherche place interprète de fin juin à octobre – Ecrire Agence Rossel [...] » , en date du 22 « Firme Allemande demande un(e) interprète parlant parfaitement le français et comprenant très bien l'allemand. Être libre du 24 mai au 1^{er} juin 1958 [...] » , en date du 26 « Étudiant (École Interprètes université de Genève) connaissant parfaitement français, allemand, anglais, bonnes notions d'italien, cherche place juillet à octobre comme guide-interprète – Ecrire Agence HAVAS [...] » La CBTIP recevait d'ailleurs à l'époque des lettres émanant d'interprètes cherchant à travailler à l'Expo 58. Un certain H.W Cowling par exemple, directeur *du English-Sprach-Studio* de Wuppertal-Elberfeld, explique en date du 2 mars 1958, dans un français plus qu'approximatif, chercher à offrir ses services comme interprète « spécialement en vue de l'exposition mondiale qui aura lieu dans votre pays ».

Il a toutefois été possible de retrouver parmi les affiliés des personnes ayant travaillé comme interprètes à l'Expo58. Il est malheureusement difficile de déterminer si ces personnes étaient des interprètes de conférence en cabine ou alors simplement des interprètes-guides, ce qui revient à faire de l'interprétation de liaison. Le Commissariat avait d'ailleurs commandé à E. De Pauw des affiches en pur style 58 où l'on pouvait lire « Devenez Interprète Bénévole Expo 58 » que j'ai pu retrouver dans les archives du Fonds Expo 58 aux Archives générales du Royaume. C'est peut-être cette affiche qui a poussé une affiliée de la Chambre nommée Anita Nardon, née en 1931, assistante de direction d'origine italienne et détentrice d'une *Licence of Proficiency* de Cambridge, à devenir interprète à l'Expo 58 avec l'anglais, l'italien et le français comme langues de travail selon sa fiche d'affiliation. Jules-Joseph Reynaerts, né en 1917, ancien fonctionnaire, professeur de langues et également membre de la Chambre fit de même.

On apprend aussi dans une lettre rédigée par Hugo Singer à un certain M. G. de Lantshere que Raoul Cambien, interprète de conférence diplômé de Genève et membre fondateur de la CBTIP a cherché à jouer un rôle clé dans l'organisation d'équipes d'interprète de conférence pour l'évènement.

[...] « J'ai eu un entretien avec Monsieur Cambien et il est disposé à donner, avec son matériel, à partir du 1^{er} octobre 1956, un cours de perfectionnement pour interprètes de conférence, en vue des conférences internationales qui seront tenues pendant l'Exposition. Il ne s'agit pas d'un cours pour débutant, ni d'un cours de langues. Les candidats devront être des polyglottes accomplis. »

(Fonds d'archives CBTIP/BKVT)

L'Exposition universelle a beaucoup occupé les membres de la CBTIP si l'on se réfère à une lettre du 1 avril 1958 adressée par son secrétaire général nouvellement élu Guillaume Samsoen de Gérard à un certain Hermann Brunner de Nuremberg qui s'excuse par ces mots « Ce retard est dû [...] ainsi qu'au surcroît de travail provoqué par l'Exposition universelle de Bruxelles » (Fonds d'archives CBTIP). On peut donc être certain qu'un service d'interprétation simultanée a bien été organisé pour l'Expo 58 et que certains membres de la Chambre y ont travaillé. Nous savons que la CBTIP a bien tenté de se voir accorder l'organisation de l'interprétation simultanée pendant l'exposition mais il semble toutefois que ce ne fut pas le cas en dépit de son insistance et de l'organisation de cours préparatoires par Raoul Cambien et de l'installation de cabines à l'Institut Marie Haps, en 1956, par Henri Van Hoof, alors président de la CBTIP, en vue de l'Exposition universelle (Le Linguiste/De Taalkundige, 2005).

Conclusion

Mon intention lors de mes recherches et de la rédaction de ce travail de fin d'étude était d'apporter des réponses à ma question de recherche à savoir : quels étaient les débuts de l'interprétation de conférence en Belgique et quel était le profil de ces premiers interprètes de conférence. À l'issue de la rédaction de ce travail, je pense être arrivé à retracer les premières décennies de l'interprétation de conférence en Belgique et à dresser le profil de certains des interprètes de conférence belges « pionniers » de la profession dans le royaume. J'ai cherché à raconter l'évolution de la profession d'interprète en Belgique, cantonnée au début du siècle passé à la diplomatie avec les « drogmans », vers la professionnalisation progressive avec les interprètes attachés au Parlement et ensuite la multiplication des congrès internationaux et des institutions internationales de l'après-guerre.

Je pense également être parvenu à établir des parallèles entre le contexte de l'interprétation en Belgique et le contexte étranger en soulignant par exemple que le Parlement belge fut le premier parlement national au monde à adopter l'interprétation simultanée dix ans après sa mise en place à la Société des Nations et à l'Organisation internationale du travail et près de dix avant le Parlement suisse. Le rôle clé joué par le sénateur socialiste Corneel Mertens dans l'adoption du système d'interprétation simultanée, d'abord à la Maison du Peuple puis au Parlement était, il me semble, jusqu'à présent très peu documenté dans la littérature autour de l'histoire de l'interprétation tout comme les répercussions de l'adoption de l'interprétation simultanée au procès de Nuremberg sur les conseils de guerre en Belgique. Je me suis intéressé à la presse de l'époque lorsqu'elle traitait de l'arrivée de l'interprétation simultanée au Parlement belge et j'ai comparé la réception, quasi diamétralement opposée, qui lui a été faite dans la presse d'expression néerlandaise et la presse d'expression française.

Selon moi, l'aspect réellement novateur dans mon travail de recherche a été de travailler à partir du fonds d'archives de la Chambre belge des traducteurs et interprètes et philologues. Inspiré par la démarche entreprise par Jesús Baigorri-Jalón lors de ses recherches préliminaires dans les archives de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail pour la rédaction de *De Paris à Nuremberg, Naissance de l'interprétation de conférence* (2004), j'ai cherché à souligner certaines généralités parmi les interprètes adhérents à la CBTIP et à établir une courte biographie de certains d'entre eux.

Ils étaient, à quelques exceptions près, autodidactes, en ce sens qu'ils ne disposaient pas de formation en interprétation de conférence à proprement parler. Certains s'étaient dirigés vers la profession après des études universitaires, la plupart du temps en philologie germanique ou en sciences commerciales, mais ce n'est pas le cas de tous. Ils avaient également entamé leur carrière d'interprète de conférence sur le tard, souvent vers la trentaine. J'ai souligné également la présence assez faible de femmes parmi les adhérents de la Chambre, laquelle indique une féminisation possiblement plus lente de la profession en Belgique. Certains des profils dont j'ai rédigé la courte biographie à l'aide des informations dont je disposais sont véritablement dignes d'intérêt, tels qu'Abel Ronson, interprète réfugié d'origine roumaine et travaillant vers l'hébreu ou encore Renée Prüger, l'une des rares femmes interprètes de conférence de la CBTIP et sans doute l'une des seules de sa génération puisqu'elle était née en 1905.

Je pense avoir en partie levé le voile sur l'organisation de l'interprétation, simultanée et de liaison, à l'Exposition internationale de 1958 et plus particulièrement sur le rôle qu'a cherché à y jouer la Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues ainsi que deux de ces membres fondateurs, Henri Van Hoof et Raoul Cambien. C'est un sujet qui mériterait d'ailleurs de plus amples recherches tout comme celui de l'interprétation simultanée lors des procès des criminels nazis dans les conseils de guerre belges ou celui de l'interprétation à la Maison du Peuple.

Bibliographie

Sources primaires

Fonds d'archives

Chambre belge des traducteurs, interprètes et philologues (CBTIP). (1955-2004). Archives générales du Royaume.

Commissariat général du Gouvernement belge près l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958 et Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles 1958. (1954-1960). Archives générales du Royaume.

Textes de loi

Annexe au Moniteur belge du 14 mai 1955. Moniteur belge. (pp. 569-571).

Arrêté royal du 8 mars 1921 concernant l'organisation du corps des chanceliers, des drogmans et des interprètes. (19/3/1921). Moniteur belge. (pp. 110-118).

Arrêté royal du 15 avril 1965 réglementant la collation des diplômes de candidat-traducteur, de licencié-traducteur et de licencié-interprète dans l'enseignement technique supérieur du 3^e degré. (1965). Moniteur belge.

Arrêté royal du 16 avril 1965 concernant l'enseignement technique supérieur du 3^e degré. – Reconnaissance de sections, en vue de la délivrance des diplômes de candidat-traducteur, de licencié-traducteur et de licencié-interprète. (1965). Moniteur belge.

Arrêté du 6 janvier 2003 du Ministre de la Communauté germanophone fixant la composition de la Commission de langue allemande chargée de procéder aux examens linguistiques dans l'enseignement de régime allemand. (25/07/2003). Moniteur belge.

Jaspar, H. (1921). Rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 8 mars 1921. concernant l'organisation du corps des chanceliers, des drogmans et des interprètes. Pasinomie, collection complète des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, règlements généraux qui peuvent être invoqués en Belgique. (pp. 110-116).

Articles de presse

À l'agence Belga - M. Antoine Seyl prend sa retraite (29/6/1962). Le Soir, 76^e année - n° 154 (p. 4).

À l'Institut supérieur de l'État à Anvers. (13/7/1961). Le Soir, 75^e année - n°167. (p. 2).

Au Conseil provincial du Brabant. (6/10/1937). Le Peuple, 53^e année - n° 279. (p. 4).

Belgique – Le budget des affaires étrangères (31/10/1910). La Meuse, 55^e année - n° 515. (p. 2).

Camerlynck de conferentietolk (3/8/1924). De Standaard, 7^e année - n° 211. (p. 2).

Conseils de guerre – Les Sipos de Liège et d'Arlon. (1/12/1950). La Libre Belgique, 67^e année- n° 335. (p. 4).

Défense d'écouter. (10/7/1936). Pourquoi pas ?, 26^e année - n°1145. (p. 19).

De herwerkvatting in het Parlement en wat er bij pas komt. (25/6/1936). De Standaard, 19^e année - n°177. (p. 3)

Er Wordt Nederlandsch gesproken in het Parlement (24/04/1936). De Standaard, 19^e année - n° 116. (p. 1).

En marge de la conférence – Comment on réalise à Genève la traduction simultanée de tout discours en plusieurs langues. (20/6/1928). Le Peuple, 44^e année - n° 172. (p. 3).

Et sa colère symbolique. (30/6/1939). Pourquoi pas ?, 29^e année - n°1300. (p. 18).

Gand – Une journée de la microscopie électronique japonaise (27/1/1955). Le Soir, 69^e année - n° 26 (p. 6).

Gents Nieuws – Internationale jaarbeurs der Vlaanderen – Tolken. (25/7/1948). De Gentenaar. (p. 4).

Informations diverses – Commerce et traduction. (11/12/1953). Le Soir, 67^e année - n° 343. (p. 2).

Institut Warocqué de Mons – Création d'une licence en interprétariat. (19/8/1962). Le Soir, 76^e année - n°198. (p. 18)

La Chambre casquée. (12/06/1936). Pourquoi pas ?, 26^e année - n°1141. (p. 34).

La journée - Six belges parlent le chinois en Chine (6/03/1911). Le Patriote, 28^e année - n° 65. (p. 2).

La question des langues au Parlement. (25/4/1936). Le Vingtième Siècle, 42^e année - n° 116. (p. 4).

La rentrée au Parlement. (24/06/1936). La Libre Belgique, 53^e année - n°176. (p. 3).

La rentrée des Chambres. (24/06/1936). Le Soir, 50^e année - n°176. (p. 5).

La répartition des sièges à la nouvelle Chambre. (22/06/1936). La Libre Belgique, 53^e année - n°174. (p. 9).

Le XIII^e Congrès postal universel. (5/7/1952). Le Soir, 66^e année n° 186. (p. 5)
(30/6/1948). La Dernière Heure, 43^e année - n° 182. (p. 4).

Le Parlement est rentré hier (24/06/1936). Le Peuple, 52^e année - n°176 (p.1).

Les criminels de guerre de la Sicherheitspolizei de Charleroi passent en jugement. (30/6/1948). La Dernière Heure, 43^e année - n° 182. (p. 4).

Les funérailles de M. Van Eesbeeck. (4/7/1958). Le Soir, 72^e année - n° 184. (p. 3)

Les criminels de guerre de la Sicherheitspolizei de Charleroi passent en jugement. (30/6/1948). La Dernière Heure, 43^e année - n° 182. (p. 4)

Les sténographes en panne. (25/2/1949). La Dernière Heure, 44^e année - n°56. (p. 2).

Mort de M. Van Eesbeeck. (2/7/1958). Le Soir, 72^e année - n° 182 (p. 2)

Police féminine et réadaptation des infirmes (9/12/1949). La Lanterne, 5^e année - n° 285. (p. 2)

SS-Majoor Schmitt voor de Krijgsraad te Antwerpen. (3/8/1949). Het Laatste Nieuws, 62^e année - n°215. (p. 3).

Une question de places. (3/12/1935). La Gazette de Charleroi, 58^e année. (p. 2).

Vehenne, H. L'Europe en panne...d'interprètes ?. (14/4/1963). Le Soir. (p. 7).

Voyage autour des deux Chambres – *Les hémicycles se touchent...mais ne se ressemblent pas !* (4/1/1946). La Meuse, 91^e année - n°3. (p. 3).

Sources secondaires

Ouvrages de référence et articles

Baigorri-Jalón, J. (2005). Conference Interpreting in the First International Labor Conference (Washington, D. C., 1919). *Meta*, 50(3). (pp. 987–996). doi:10.7202/011609ar

Baigorri-Jalón, J. (2014). *From Paris to Nuremberg: the birth of conference interpreting*. Amsterdam, Pays-Bas et Philadelphie, États-Unis: John Benjamins Publishing Company

Baigorri-Jalón, J. (2006). Perspectives on the History of Interpretation: Research Proposals. Bastin G. & Bandia P. (Eds.). *Charting the Future of Translation History*. (pp. 101-110). Ottawa: University of Ottawa Press.

Bartłomiejczyk, M. (2015). Directionality. (pp. 108-110). Londres, Royaume-Uni et New York, États-Unis : Routledge.

Caminade, M. (2011). L'institutionnalisation de la formation des traducteurs et des interprètes au XX^e siècle. *Encyclopédie internationale de la recherche sur la traduction*, 3. (pp. 2627-2634).

- Cary, E. (1956). *La traduction dans le monde moderne*. Université de Genève - École d'interprètes.
- Chernov, S. (2016). At the dawn of interpreting in the USSR: Filling some gaps in history. *New insights in the history of interpreting*. (pp. 135-166). Amsterdam: Benjamins. Amsterdam, Pays-Bas et Philadelphie, États-Unis.
- Dam, H.V. (2010). Consecutive interpreting. *Handbook of translation studies*, 1. (pp. 75–79). Amsterdam, Pays-Bas: John Benjamins Publishing Company.
- De Coninck, R. (1962). École supérieure de jeunes filles Marie Haps (Bruxelles). *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 7(1). (pp. 22–22). <https://doi.org/10.7202/1061653ar>
- Doms, P. (1965). L'emploi des langues dans les Chambres législatives en Belgique. *Res Publica*, 3. (pp. 125-140).
- Diriker, E. (2015a). Conference interpreting. *Routledge Encyclopedia of Interpreting Studies*. (pp. 78-82). Londres, Royaume-Uni et New York, États-Unis : Routledge.
- Diriker, E. (2015b). Simultaneous interpreting. *Routledge Encyclopedia of Interpreting Studies*. (pp. 382-385). Londres, Royaume-Uni et New York, États-Unis : Routledge.
- Dassargues, A. ; Perrez, J. ; Reuchamps, M. (2014). Les relations entre langue et politique en Belgique: linguistiques ou communautaires? *Revue internationale de politique comparée*. De Boeck Supérieur. (p. 105-128). DOI 10.3917/ripc.214.0105
- Francoeur, A. (1955). L'École d'Interprètes de Genève. *Journal des traducteurs /Translators' Journal*, 1(1), (pp. 8-9). <https://doi.org/10.7202/1057532ar>
- Gaiba, F. (1998). *The Origins of Simultaneous Interpretation: The Nuremberg Trial*. Ottawa: University of Ottawa Press. <https://www.jstor.org/stable/j.ctt1cn6rsh>
- Gillies, A. (2005). *Note-taking for Consecutive Interpreting: A Short Course*. Londres, Royaume-Uni et New York, États-Unis : Routledge.

Herbert, J. (1952). *The Interpreter's Handbook: How to become a conference interpreter*.

Université de Genève

Herbert, J. (1978). *How Conference Interpretation Grew*. Gerver D., Sinaiko H.W. (eds) *Language Interpretation and Communication*. NATO Conference Series, vol 6. (pp. 5-10). Boston, États-Unis : Springer. https://doi.org/10.1007/978-1-4615-9077-4_2

Kaminker, A. *L'interprète*. (1955). Cité par Gaiba, F. *The Origins of Simultaneous Interpretation: The Nuremberg Trial 1998*. (p. 30).

Keiser, W. (2004). *L'interprétation de conférence en tant que profession et les précurseurs de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC) 1918-1953*. *Meta*, 49 (3), (pp. 576–608). <https://doi.org/10.7202/009380ar>

Keiser, W. (1973). *Le phénomène de la communication dans les réunions internationales plurilingues*. *Équivalences*, 1. (pp. 3-17). <https://doi.org/10.3406/equiv.1973.934>

Laureys, V. & Van den Wijngaert, M. (1999). *L'histoire du Sénat de Belgique : de 1831 à 1995*. Bruxelles : Racine.

Majerus, B. (2013) *La Sipo-SD en Belgique: Une police faible ?*. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 119. (pp. 43-54). <https://doi.org/10.3917/ving.119.0043>

Merlini, R. (2015). *Dialogue interpreting*. *Routledge Encyclopedia of Interpreting Studies*. (pp. 102-107). Londres, Royaume-Uni et New York, États-Unis : Routledge

Morreel, E. (2012) *Le Palais de la Nation II*, Bruxelles : Chambre des représentants. Bruxelles, Belgique.

Pöschhacker, F. (2004). *Introducing interpreting studies*. Londres, Royaume-Uni : Routledge.

Rampelberg K. (1999). *Tolken in het Belgische Parlement*.

Rehfeldt, U. (2007). *International! Création d'une nouvelle confédération syndicale internationale*. (pp. 3-10).

Sanz, J. (1930). *Le travail et les aptitudes des interprètes parlementaires*. *Anal d'Orientaci Professional* 4, (pp. 303-318).

- Takeda, K., & Baigorri Jalón, J. (2016). *New insights in the history of interpreting*. Amsterdam: Benjamins. Amsterdam, Pays-Bas et Philadelphie, États-Unis.
- Thiery, C. (2009). How it all started: thoughts for the opening of the AIIC Assembly in Nice. <https://aiic.net/p/3202>
- Timmermans, J. (1978). L'organisation d'un service de traduction dans une institution nationale belge. *Équivalences*, 9e année-n°2-3. (pp. 67-71). <https://doi.org/10.3406/equiv.1978.1019>
- Van Der Hulst, M., & Van der Jeught, S. (2003). De interne werking van de Kamer van volksvertegenwoordigers (werktitel). De geschiedenis van de Kamer van volksvertegenwoordigers, Kamer van volksvertegenwoordigers 1930-2002. (pp. 179-216)
- Vanderpelen-Diagre, C (2007). La tradition, le mythe et l'âme populaire. Gérard Walschap et le monde catholique francophone. *Textyles* 31. (pp. 122-133). <https://doi.org/10.4000/textyles.366>
- Van Hoof, H. (1996). De l'identité des interprètes au cours des siècles, Hieronymus. 3. (pp. 9-19).
- Van Nieuwenhuysse, K. (2005). *De klauw van een papieren leeuw : een politieke geschiedenis van de krant De Standaard (1947-1976)*. Leuven: Acco.
- Velleman, A. (1943). L'École d'interprètes de l'Université de Genève. *Die Friedens-Warte*, 43(3/4), (pp.167-176).
- Vinay, J.-P. (1962). La Chambre Belge des Traducteurs, Interprètes et Philologues. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 7(1). (pp.19–20). <https://doi.org/10.7202/1061649ar>
- Widlund-Fantini, A. (2007). *Danica Seleskovitch: Interprète et témoin du XXe siècle*. Lausanne, Suisse
- Widlund-Fantini, A. (2003). L'interprétation de conférence. *Revue française de linguistique appliquée*, VIII. (pp. 65-73). <https://doi.org/10.3917/rfla.082.73>

Widlund-Fantini, A. (2018). Walter (Wadi) Keiser : une courte biographie.
<https://aiic.net/p/8565>

Woolworth, J & Delisle, J. (2012) Translators through history. Amsterdam, Pays-Bas et New-York, États-Unis. John Benjamins Publishing Company.

Dictionnaires

Mason I. & Laver J. (2018). A Dictionary of Translation and Interpreting.

Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL) : <https://www.cnrtl.fr/>

Sitographie

Centre de recherche et d'information socio-politiques (**CRISP**). Union de l'Europe occidentale – Vocabulaire politique. Récupéré le 1 août 2021 de
<https://www.vocabulairepolitique.be/union-de-l-europe-occidentale-ueo/>

Chambre belge des traducteurs et interprètes (CBTI). (2013). Règlement d'ordre intérieur. Récupéré le 25 juillet 2021 de <https://www.cbti-bkvt.org/fr/publications/bylaws>

FGTB. Un peu d'histoire...Récupéré le 30 juillet 2021 de <https://www.fgtb.be/un-peu-d-histoire->

Université de Genève. (1956). Grades, diplômes et certificats décernés par l'Université de Genève pendant l'année universitaire 1955-1956. Récupéré le 2 août 2021 de
https://www.unige.ch/archives/files/9215/3907/4913/Diplomes_1955-1956.pdf.

Université de Genève. (1960). Grades, diplômes et certificats décernés par l'Université de Genève pendant l'année universitaire 1959-1960. Récupéré le 2 août 2021 de
https://www.unige.ch/archives/files/1615/3907/8711/Diplomes_1959-1960.pdf.

Travaux de fin d'études

Wouters, L. (2017). Het 'Corps des Interpètes' tijdens de Eerste Wereldoorlog - Belgische tolken tussen de Britse en de Belgische soldaten en de lokale bevolking aan het IJzerfront.

Annexes

Annexe 1 : Annexe au Moniteur belge du 14 mai 1955 (Fonds CBTIP)

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad dd. 14.5.55 - p. 569-571 - N.1614

BELGISCHE KAMER VOOR VERTALERS, TOLKEN en FILOLOGEN
te BRUSSEL, Barbeellaan 11

OPRICHTING

De ondergetekenden:

- Singer Hugo, beëdigd vertaler, woonachtig te Brussel, Paleizen-
straat 93,
Van Mulders Adolf, vertaler bij de Kamer van Volksvertegenwoordig-
ers, beëdigd vertaler, woonachtig te Brussel, Van Wambekestraat 21
D'Archambeau Julien, beëdigd vertaler, woonachtig te Brussel,
Vliogerstraat 7,
Van Hoof Henri, beëdigd vertaler, woonachtig te Brussel,
Barbeellaan 11,
Angelino Enrico, doctor in de rechten, woonachtig te Brussel,
Defrélaan 160,
Cambien R., conferentietolk, woonachtig te Brussel, Voorzitter-
straat 7,
Mandart Max, bureauchef bij de gemeentelijke administratie van
Brussel, beëdigd vertaler, woonachtig te Brussel, Waterloo se steen-
weg 1159
Allen van Belgische nationaliteit, met uitzondering van Angelini
Enrico, van Italiaanse nationaliteit.

Zijn overeengekomen om een vereniging zonder winstoogmerk op te
richten:

I - Oprichting, benaming, zetel, doel, duur, geldmiddelen

Art. 1. Onder de benaming "Chambre belge des Traducteurs, Interprètes
et Philologues", in 't Nederlands "Belgische Kamer voor Ver-
talers, Tolken en Filologen", werd een vereniging zonder winstoog-
merk opgericht, en dit voor onbepaalde duur en met maatschappelijke
zetel te Brussel, Barbeellaan 11.

Art. 2. De vereniging, die buiten elke politieke en levensbeschouwe-
lijke opinie staat, heeft tot doel:

- a) de vertalers, tolken en filologen te groeperen, om hun wederzijdse
belangen te verdedigen; de beroepssaamhorigheid te onderhouden en
de collegiale betrekkingen nauwer toe te halen;
- b) een oplossing te geven aan de problemen die betrekking hebben op
bevordering van het beroep; te dien einde de studie aan te vatten
en voort te zetten van de codificering van de beroepskenmerken,
van de gebruiken en van de middelen ter bescherming van de be-
roepsbelangen door het gezamenlijk optreden van de leden;
- c) het prestige te verhogen van de beroepen die onder de statuten
vallen, en inzonderheid het nastreven van de wettelijke bescher-
ming van die beroepen;
- d) de persoonlijke kundigheden van de leden te vervolmaken door mid-
del van studiën, vergaderingen, voordrachten, debatten en discus-
sies; alle inlichtingen te centraliseren aangaande de vertaling,
de vertolking en, meer algemeen, aangaande alle kwesties van taal-
kundige aard, zowel in België als in het buitenland;

Annexe 2 : Illustration de l'arrivée de l'interprétation simultanée au Parlement dans le quotidien l'Avenir du Luxembourg « Innovation parlementaire » du 26 juin 1936 (KBR)

Innovation parlementaire



Les députés belges disposeront, dès à présent, d'un appareil téléphonique leur permettant d'entendre la traduction des discours prononcés à la tribune. Notre cliché montre l'écoute.



Le micro de la tribune transmettant aux travées la traduction pendant que l'orateur prononce son discours.

Annexe 3 : formulaire d'adhésion de principe à la CBTIP de 1955 (Fonds CBTIP)

CHAMBRE BELGE DES TRADUCTEURS, INTERPRÈTES ET PHILOGUES

FORMULAIRE D'ADHESION DE PRINCIPE

Je soussigné (nom, prénoms)

né le à (pays)

de nationalité (ou naturalisé belge le)

résidant normalement à
(ville, rue, N° , téléphone)

porteur des diplômes
(enseignement supérieur, moyen, techni-
que, spéc.)

exerçant depuis ans la profession de (°)

- traducteur juré
- traducteur indépendant
- traducteur appointé
- traducteur fonctionnaire
- interprète
- professeur de langues

plus spécialement dans le domaine (°)

- juridique
- technique
- commercial
- littéraire

pour les langues (à classer par ordre de préférence)

déclare par la présente donner mon adhésion de principe
et sans engagement à la création d'une association sus-
ceptible d'assurer le prestige et la défense des intérêts
de la profession.

Jé désire être tenu au courant des travaux de la Commission
d'Etude chargée d'élaborer le projet de statuts et recevoir
les convocations à toutes réunions préparatoires qui seraient
organisées pour les sympathisants.

. le, 1955

(Signature)

(°) Souligner la ou les mention(s) utiles.

Annexe 3 : formulaire d'adhérent à la CBTIP à partir de 1957 (Fonds CBTIP)

NAAM: **W. EESBEEK** VOORNAAMEN: **Wim Eesbeek**
 geboren op: **30/1/1906** te: **België** (land): **België**
 Nationaliteit: **Belg** (of Belg genaturaliseerd op:)
 normaal wonende te: **België, 2 Ave. Huyshoofdstraat** (Tel.: **483185**)

Identiteitskaart nr.:
 Paspoort nr.:
 Arbeidskaart nr.:

Van de volgende Talen naar het Nederlands:

Croatisch	
Deens	
Duits	
Engels	
Fins	
Frans	
Grieks	
Hongaars	
Italiaans	
Lets	
Litauw	
Noors	
Portugees	
Roemeens	
Russisch	
Serbisch	
Sloveens	
Sjachs	
Zweeds	

Taal en specialiteit met een kruisje aanduiden

Specialiteiten	Technisch en wetenschappelijk	Letterkundig
Auto - Moto		
Burg. Bouwkunde		
Dipl. & Cons.		
Electriciteit & Toep.		
Financien en Bankwez.		
Fotografie		
Genees- en Artsenijk.		
Handel		
Landbouw	X	
Luchtvaart	X	
Mechanica		
Metaalbewerking		
Mijnen		
Militair		
Natuurwetensch.		
Petroleum		
Plastiek		
Scheik. - Natuurk.		
Sociologie	X	
Staatshuishoudkunde	X	
Algem. Technologie	X	
Textiel		
Verzekeringen		
Verfindustrie		
Voeding		
Zeewezen		
Administratief		
Juridisch	X	
Parlementair	X	
Dichtkunst		
Film		
Geschied. - Aardrijksk.		
Roman - Toneel		

Academische titels: **Secundair in Belg. Wetenschaps**
 Beroepsfili: **Wetensch. tal. in de letteren in de Senaat**
 Allerlei: **Professie Nucleonari Hoger onderwijs**

Oefent het beroep uit van **BEEDIGD VERTALER** sedert **30** jaa
 ZELFSTANDIG VERTALER sedert **30** jaa
 VERTALER - BEIDIENDE sedert **30** jaa
 VERTALER - AMBTENVAAR sedert **30** jaa
 (BEEDIGD) TOLK sedert **30** jaa
 TAALLERKAAR sedert **30** jaa
 CORRESPONDENT sedert **30** jaa

inzonderheid voor de in onderstaande tabel vermelde gebieden en talen en wenst te worden opgenomen
 1) in de Belgische Kamer
 2) in het Specialistenrepertorium van de Kamer
 3) in het International Repertorium

OPMERKINGEN

a) De stippe lijn onderaan de kolom TALEN dient om de talen te vermelden die in de lijst niet voorkomen.
 b) In deze kolom **OPMERKINGEN** zijn alle aanvullende bijzonderheden omtrent de specialiteiten aan te geven.

Datum:
 Handtekening: **Wim Eesbeek**
 Opgenomen op:

Van het
 Naar het

Annexe 4 : règlement d'ordre intérieur CBTIP de 1955 (Fonds CBTIP)

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR.

Vu l'ampleur de la question, seuls les points suivants feront l'objet d'une discussion:

1. Membres (Art.4, Anvers)
2. Langues (Art.35, Gand)
3. Sections régionales (Liège)

Art. 4.

L'association est formée de membres adhérents, de membres effectifs et de membres correspondants.

a) Le titre de "membre adhérent" peut être accordé à des personnes qui ont rendu à l'Association ou à la profession des services importants.

Ils peuvent être considérés comme membres adhérents: toutes les personnes et institutions qui s'intéressent aux traductions et interprétations en général et aux problèmes linguistiques qui s'y rattachent, sans exercer elles-mêmes ces métiers.

Elles ne sont pas inscrites sur la liste des membres qui peuvent solliciter au travail. Elles n'ont pas le droit de vote.

Elles paient une cotisation ^{minimum} requise à fixer par la direction centrale et reçoivent en échange le bulletin de l'Association ainsi que toutes les invitations pour les manifestations culturelles.

b) Peuvent être appelés "membres effectifs": des Belges, même lorsqu'ils tournent normalement à l'étranger, ainsi que les étrangers qui résident en Belgique et sont autorisés à y exercer une des professions relevant des dispositions des Statuts.

Pour être admis comme membre effectif, le candidat doit adresser au Président une demande rédigée sur un formulaire préparé à cet effet par l'association et dûment signé par lui et deux parrains. La demande d'admission sera portée à la connaissance de tous les membres de l'Association. Ceux-ci peuvent, pendant le mois de la notification, adresser au Comité central toutes observations. In possession de ces observations, le Comité central se constitue en comité d'accueil et décide de la demande. Si cette dernière est rejetée, le candidat peut exiger qu'elle soit soumise à la première Assemblée générale consécutive qui tranche irrévocablement. La demande d'admission fait, tant au Comité central qu'à l'Assemblée générale, l'objet d'un vote secret à la majorité simple des voix des membres présents et représentés.

Aucune motivation tant de l'acceptation que du rejet n'est exigible. L'admission ne devient définitive qu'après que le candidat a acquitté sa cotisation pour l'exercice social en cours.

HUISHOUDLIJK REGLEMENT.

Gezien de omvangrijkheid van het probleem zullen alleen volgende punten gediscussieerd worden:

1. Leden (Art.4, Antwerpen)
2. Talen (Art.35, Gent)
3. Gewestelijke afdelingen (Luik)

De vereniging ^{bestaat uit} wordt gevormd door begunstigers, werkelijke leden en korresponderende leden.

De titel van "begunstiger" kan verleend worden aan personen die aan de vereniging of het beroep belangrijke diensten hebben bewezen.

~~De begunstigers kunnen aanvragen worden gemaakt: alle personen en instellingen die belangstelling hebben voor het vertalen en het uitleggen in het algemeen en hun taalkundige problemen, zonder nochtans zelf deze beropen uit te oefenen.~~

Zij worden niet op de lijst van de leden, die in aanmerking voor werk wenssen te komen, ingeschreven en hebben geen stemrecht.

Zij betalen een minimumbijdrage door het hoofdbestuur te bepalen en ontvangen daarvoor het tijdschrift van de vereniging en alle uitnodigingen voor kulturele activiteiten.

② Kunnen als werkelijke leden worden aangemerkt: Belgen, zelfs wanneer zij in het buitenland verblijf houden, alsook de vreemdelingen, die in België wonen en vergunning hebben om er één der beroepen uit te oefenen, die onder de bepalingen van de Statuten vallen. Om als werkelijk lid opgenomen te worden moet de kandidaat tot de Voorzitter een aanvraag richten, opgemaakt op een door de Vereniging daartoe ontworpen formulier en behoorlijk door hem en door twee parrains getekend. De aanvraag tot opneming zal ter kennis gebracht worden van alle leden van de Vereniging. Dezen mogen binnen de maand na de bekendmaking enigerlei bedenkingen aan het Hoofdbestuur laten geworpen. Wanneer het Hoofdbestuur in het bezit is van die bedenkingen, zal het optreden als aanvaardingscomité en over de aanvraag beslissen. Wordt dez verworpen, dan mag de kandidaat eisen dat ze wordt voorgelegd aan de eerstvolgende Algemene Vergadering, die dan onherroepelijk beslist. Over de aanvraag tot opneming wordt, zowel door het Hoofdbestuur als door de Algemene Vergadering bij geheime stemming en bij eenvoudige meerderheid van stemmen der aanwezige en vertegenwoordigde leden beslist.

Nach Voor de aanvaarding, noch voor de afwijzing moet een of meer redenen worden opgegeven. De opneming wordt